

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS  
ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente  
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président  
M. MICHEL RIVARD, Vice-président  
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire  
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire  
M. GILLES FORTIN, Commissaire  
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire  
M. LESLEY HILL, Commissaire  
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire  
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire  
Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire  
Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Montréal, le 6 février 2020

Volume 24

DIANE BEAUCHAMP & ODETTE GAGNON  
Sténographes officielles

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	3
<b>MINISTÈRE DE LA FAMILLE</b>	
FRANCE DOMPIERRE DANIELLE DUBÉ	4
<b>ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CPE</b>	
GENEVIÈVE BÉLISLE HÉLÈNE GOSSELIN	58
<b>FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC</b>	
LOUISE LORTIE ÉDITH SAMSON JOHANNE CHENARD	115
<b>FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT</b>	
NICOLAS PRÉVOST HÉLÈNE BOSSÉ LINDA PAGÉ HÉLÈNE BOURDAGES JULIE-DOMINIQUE THIBAULT CHRISTINE VILLIARD	164
<b>FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON</b>	
JEAN-MARC CHOUINARD FRANÇOIS LAGARDE	253

---

1 EN L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce sixième (6e)  
2 jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Les audiences publiques du six (6) février deux  
8 mille vingt (2020) sont maintenant ouvertes.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bonjour. Alors nous débutons notre journée en  
11 recevant madame Danielle Dubé, qui est sous-  
12 ministre adjointe au soutien à la qualité des  
13 services de garde éducatifs à l'enfance, bienvenue,  
14 Madame. Ainsi que madame France Dompierre, sous-  
15 ministre adjointe aux politiques familles et  
16 enfance au ministère de la Famille, bienvenue,  
17 Madame.

18 Alors durant votre témoignage on va traiter  
19 du rôle du ministère de la Famille et des Services  
20 de garde afin d'assurer un filet social de qualité  
21 et prévenir surtout les trajectoires en Protection  
22 de la jeunesse. Alors je vous rappelle que nous  
23 avons soixante (60) minutes ensemble. Vous en tenir  
24 à quinze (15) minutes de présentation, ensuite  
25 échanges avec les commissaires. Ça va?

1 Mme DANIELLE DUBÉ :

2 Très bien.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 D'accord. Alors avant de vous laisser la parole je  
5 vais demander au greffier de vous assermenter s'il  
6 vous plaît.

7

8 MINISTÈRE DE LA FAMILLE

9

10 **FRANCE DOMPIERRE,**

11 **DANIELLE DUBÉ,**

12 (Sous serment)

13

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Voilà, Mesdames, la parole est à vous.

16 Mme DANIELLE DUBÉ :

17 Merci beaucoup, Madame la Présidente. Nous sommes  
18 très heureuses, donc ma collègue et moi, de venir  
19 vous présenter les rôles et responsabilités du  
20 ministère de la Famille. La triste histoire de la  
21 fillette de Granby et de son frère nous a  
22 profondément émues et le Ministère souhaite, bien  
23 évidemment, faire partie intégrante de la recherche  
24 de solutions pour améliorer le sort des enfants  
25 dans le besoin. Nous vous offrons donc notre

1 entière collaboration, là, pour l'ensemble des  
2 travaux de la Commission.

3 Nous savons que le temps est compté, alors  
4 on ira droit au but. Le ministère de la Famille a  
5 pour mission de contribuer à la vitalité et au  
6 développement du Québec en favorisant  
7 l'épanouissement des familles et le développement  
8 du plein potentiel des enfants. Il assure en  
9 quelque sorte la cohérence de l'action  
10 gouvernementale touchant les familles et les  
11 enfants. Le Ministère élabore, bien sûr, des  
12 politiques, il met en oeuvre des programmes, des  
13 mesures qui répondent aux besoins de ceux-ci, tout  
14 en tenant compte de la diversité des réalités  
15 familiales et des milieux de vie. Évidemment, il  
16 favorise l'accessibilité à des services de garde  
17 éducatifs à l'enfance.

18 Finalement, le Ministère est responsable de  
19 coordonner la lutte contre l'intimidation sous  
20 toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde  
21 réel et virtuel. Il contribue ainsi à créer une  
22 société toujours plus respectueuse et inclusive,  
23 dans l'intérêt des Québécoises et des Québécois.

24 Le plan stratégique du Ministère pour deux  
25 mille dix-neuf-deux mille vingt-trois (2019-2023)

1 rappelle, bien sûr, qu'à travers tous ses rôles et  
2 responsabilités c'est le développement de l'enfant  
3 qui est la priorité. Nos objectifs en ce sens sont  
4 clairs : rehausser la qualité des services de garde  
5 éducatifs à l'enfance, diminuer la proportion  
6 d'enfants de moins de cinq ans qui ne fréquentent  
7 pas un service éducatif, améliorer l'accès aux  
8 centres de pédiatrie sociale, améliorer  
9 l'adéquation entre l'offre de places en services de  
10 garde éducatifs et les besoins des parents, et  
11 accroître le soutien au bénéfice des enfants  
12 handicapés.

13 Pour l'appuyer, le Ministère peut compter  
14 sur différents collaborateurs, notamment un grand  
15 réseau de services de garde éducatifs à l'enfance,  
16 que ce soit en installation ou milieu familial. Il  
17 soutient financièrement plusieurs partenaires  
18 autonomes. Par exemple, les organismes  
19 communautaires famille et les centres de pédiatrie  
20 sociale en communauté, dont les champs d'action  
21 sont en harmonie avec ceux du Ministère.

22 J'aimerais maintenant vous brosser un  
23 portrait sommaire des services de garde éducatifs à  
24 l'enfance qui sont offerts en dehors du réseau  
25 scolaire. Le réseau des services de garde est

1           constitué d'organismes autonomes et indépendants.  
2           C'est un réseau qui est entièrement privé, je tiens  
3           à le rappeler. Au trente et un (31) décembre deux  
4           mille dix-neuf (2019), plus de trois cent cinq  
5           mille (305 000) places étaient offertes en services  
6           de garde reconnus. Ce réseau est composé de près de  
7           neuf cent cinquante (950) centres de la petite  
8           enfance, totalisant plus de mille cinq cents  
9           (1 500) installations, un peu plus de sept cents  
10          (700) garderies subventionnées et près de mille  
11          trois cents (1 300) garderies non subventionnées. À  
12          cela s'ajoute un groupe d'un peu plus de douze  
13          mille (12 000) responsables de services de garde en  
14          milieu familial. À l'échelle canadienne et nord-  
15          américaine, le Québec est un précurseur en ce qui  
16          concerne les services de garde éducatifs à  
17          l'enfance. Chaque année, ce sont plus de deux  
18          virgule six milliards de dollars (2,6 G\$) qui y  
19          sont investis.

20                   Ce portrait démontre bien l'étendue de  
21          notre réseau. Ce qu'il ne dit pas toutefois, c'est  
22          la qualité du service qui y est offert. Depuis deux  
23          mille dix-sept (2017), avec la mise à jour de la  
24          Loi sur les services de garde éducatifs à  
25          l'enfance, d'importants efforts sont consacrés au

1 développement et au rehaussement de la qualité de  
2 notre réseau, notamment en rendant obligatoire pour  
3 tous les prestataires de services la participation  
4 à une démarche d'évaluation de la qualité, élément  
5 pour lequel des cibles ambitieuses sont prévues à  
6 notre plan stratégique.

7 De plus, on a imposé aux personnes qui  
8 fournissent des services de garde en milieu  
9 familial non reconnu huit conditions à respecter  
10 pour assurer la santé et la sécurité des enfants.  
11 Également, les exigences de qualification du  
12 personnel des services de garde ont été renforcées.  
13 De même, un nouvel article de loi permet maintenant  
14 au Ministère d'intervenir dans le cas où un  
15 prestataire de services de garde appliquerait des  
16 mesures dégradantes ou abusives, ferait usage de  
17 punitions exagérées, de dénigrement ou de menaces  
18 ou utiliserait un langage abusif ou désobligeant,  
19 susceptible d'humilier un enfant, de lui faire peur  
20 ou de porter atteinte à sa dignité et à son estime  
21 de soi.

22 En plus de prioriser le développement de  
23 l'enfant, comme nous l'avons dit plus tôt, le  
24 ministère de la Famille, par le réseau des services  
25 de garde, agit également comme filet social pour

1           soutenir le développement du plein potentiel des  
2           enfants et pour détecter les enfants à risque ou/et  
3           prévenir les situations inappropriées.

4                       Parmi les mesures en place, notons le  
5           programme éducatif que tous les prestataires de  
6           services doivent suivre. La vérification des  
7           antécédents des personnes actives dans le réseau  
8           des services de garde, ainsi que la gratuité des  
9           services pour certaines clientèles défavorisées. Au  
10          moment où on se parle, il y a près de dix mille  
11          (10 000) enfants qui profitent de cette mesure de  
12          gratuité.

13                      Le Ministère soutient également les  
14          services de garde dans les communautés autochtones.  
15          Le réseau comporte, dans dix (10) des onze (11)  
16          nations du Québec, plus de quatre mille (4 000)  
17          places dans des installations adaptées à la réalité  
18          de leur milieu, représentant des subventions  
19          totalisant un peu plus de quarante-six millions de  
20          dollars (46 M\$) annuellement.

21                      Évidemment, malgré toute notre bonne  
22          volonté, de tristes histoires surviennent parfois.  
23          Pour ces cas, le ministère de la Famille est  
24          signataire, avec quatre autres ministères, d'une  
25          entente multisectorielle relative aux enfants

1 victimes d'abus sexuel, de mauvais traitements  
2 physiques ou d'une absence de soins menaçant leur  
3 santé physique. L'entente prévoit que le Ministère  
4 participe aux réunions du comité national et des  
5 comité régionaux et qu'il organise et fournisse,  
6 accompagné de ses partenaires, des formations à  
7 l'ensemble de nos services de garde : les CPE, les  
8 garderies, les bureaux coordonnateurs de la garde  
9 en milieu familial.

10 À la réception d'un signalement qui  
11 concerne un membre du personnel d'un service de  
12 garde ou une personne responsable d'un service de  
13 garde en milieu familial ou lorsque ces personnes  
14 sont témoins de la vulnérabilité d'un enfant, le  
15 Ministère assiste à la réunion de liaison  
16 téléphonique en compagnie du procureur, de  
17 l'enquêteur et du DPJ. Il fournit les  
18 renseignements qui pourront servir à l'enquête et  
19 contribue à l'élaboration du plan d'action.

20 Bien entendu, les règles en place  
21 permettent d'agir rapidement afin de s'assurer de  
22 la protection des enfants. Le Ministère conseille  
23 aussi les directions des services de garde qui sont  
24 interpellées par un signalement. Il a produit des  
25 outils destinés aux directions des services de

1 garde pour aider la prise de décisions lors de  
2 signalements.

3           Finalement, il signale lui-même au DPJ  
4 toute situation pour laquelle un enfant est victime  
5 d'abus physique ou d'abus sexuel ou est à risque de  
6 l'être. Le Ministère met également en oeuvre un  
7 certain nombre d'autres initiatives au bénéfice des  
8 enfants, comme le partenariat qu'il a convenu avec  
9 la Fondation Marie-Vincent, qui intervient  
10 spécifiquement dans les cas de violence sexuelle.

11           Dans le cadre de ce partenariat ont été  
12 produits donc des outils, du matériel adapté à la  
13 réalité des responsables de services de garde et  
14 des formations auprès de l'ensemble du secteur,  
15 dont dix (10) sont prévues au cours de l'hiver  
16 vingt vingt (2020) dans cinq régions du Québec.

17           Aussi, les protocoles entre les CIUSSS,  
18 CISSS et les prestataires de services de garde ont  
19 pour but de favoriser l'accessibilité réciproque et  
20 la continuité des services offerts par leurs  
21 organisations. On cherche ainsi à répondre  
22 notamment aux besoins de stimulation, au problème  
23 de développement des enfants, à donner du répit aux  
24 parents, à agir sur les problèmes de compétence ou  
25 de négligence parentale et à permettre aux enfants

1 de socialiser.

2 Dans le cadre de ces protocoles en deux  
3 mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019),  
4 mille sept cent quatre-vingt-six (1 786) places ont  
5 été réservées dans le cadre donc des ententes dans  
6 toutes les régions du Québec. Le taux d'occupation  
7 moyen de ces places réservées en CPE est de  
8 soixante-et-onze pour cent (71 %). J'attire ici  
9 votre attention sur le fait qu'il est essentiel de  
10 disposer de places vacantes puisqu'en cas de  
11 besoin, nous devons pouvoir agir rapidement.

12 Je vais maintenant laisser la parole à ma  
13 collègue France Dompierre.

14 Mme FRANCE DOMPIERRE :

15 Merci, Madame Dubé. Madame la Présidente, Messieurs  
16 les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les  
17 commissaires, l'Enquête québécoise sur le  
18 développement des enfants à la maternelle, vous en  
19 avez certainement abondamment entendu parler,  
20 conduite en deux mille dix-sept (2017), a dévoilé  
21 des résultats qui sont préoccupants. Plus de vingt-  
22 sept pour cent (27 %) des enfants - en fait c'est  
23 vingt-sept point sept pour cent (27,7 %) des  
24 enfants - présentent une vulnérabilité dans au  
25 moins un des cinq domaines. Je ne sais pas si la...

1 Mme DANIELLE DUBÉ :

2 Oui.

3 Mme FRANCE DOMPIERRE :

4 On m'entend bien? À la maternelle de cinq ans. Le  
5 gouvernement souhaite donc renforcer les actions  
6 autour des enfants. Pour agir tôt et de manière  
7 concertée, autant sur le développement de l'enfant  
8 que pour le bien-être de la famille, le Ministère  
9 collabore étroitement avec le ministère de la Santé  
10 et celui de l'Éducation. Leur approche autour de  
11 l'enfant est maintenant concertée, harmonisée,  
12 voire renforcée.

13 À travers cette collaboration améliorée, le  
14 ministère de la Famille poursuit ses propres  
15 objectifs. Il veut améliorer l'accessibilité et la  
16 qualité des services de garde éducatifs, observer  
17 et détecter les enfants présentant des signes de  
18 vulnérabilité, référer, au besoin, les parents de  
19 ces enfants aux ressources spécialisées, bref,  
20 aussi rejoindre les enfants vulnérables qui ne  
21 fréquentent aucun service éducatif à l'enfance. En  
22 deux mille dix-neuf (2019), le comité-conseil Agir  
23 pour que chaque tout-petit développe son plein  
24 potentiel a été mis sur pied afin de faire des  
25 recommandations au ministre sur les stratégies les

1 plus porteuses à déployer pour répondre  
2 adéquatement aux besoins des enfants vulnérables,  
3 qui ne fréquentent pas de services éducatifs.

4 Le comité regroupe sept partenaires,  
5 accompagnés par les trois ministères précités. Un  
6 rapport a été produit et rendu public le vingt-  
7 trois (23) janvier dernier, il a été remis au  
8 ministre en main propre. Plusieurs pistes de  
9 solution ont été proposées alors dans ce rapport,  
10 notamment : de s'assurer de la présence de  
11 travailleurs de proximité, qui iront à la rencontre  
12 des familles les plus vulnérables; de mettre en  
13 place des alliances locales de bienveillance, qui  
14 seront centrées sur les besoins des tout-petits et  
15 des familles les plus vulnérables; d'assurer  
16 l'accès à des places en services éducatifs de  
17 qualité, ainsi qu'aux autres ressources de la  
18 communauté; et enfin, d'améliorer la qualité et  
19 d'adapter les services à la petite enfance afin de  
20 mieux répondre aux besoins des enfants les plus  
21 vulnérables.

22 Le ministère de la Famille évalue  
23 présentement les suites à donner à ses  
24 recommandations. Mentionnons que nous avons des  
25 cibles spécifiques à ce propos dans notre plan

1           stratégique et que certaines des actions suggérées  
2           sont déjà en cours de réalisation. Le Ministère  
3           gère également plusieurs programmes qui ont pour  
4           but, d'une façon ou d'une autre, d'améliorer le  
5           quotidien des familles au sens large et de  
6           favoriser le développement des enfants.

7                        Le Programme soutien à l'action  
8           communautaire auprès des familles appuie les  
9           organismes communautaires famille dans le  
10          développement de services et la mise en oeuvre  
11          d'initiatives qui visent l'épanouissement des  
12          familles et le développement des enfants.

13                      Le Ministère s'appuie sur l'expertises de  
14          ces ressources de proximité, qui contribuent, par  
15          leurs connaissances des besoins des familles et des  
16          difficultés qu'elles rencontrent, à la recherche de  
17          solutions en concertation avec d'autres partenaires  
18          du milieu. Ce programme soutient la mission de deux  
19          cent soixante-dix (270) organismes, avec des  
20          subventions qui totalisent un peu plus de vingt-  
21          neuf millions de dollars (29 M\$) en deux mille dix-  
22          neuf (2019). Le Ministère soutient également, à la  
23          hauteur d'un peu plus de cinq millions (5 M) les  
24          activités de halte-garderies de deux cent quarante-  
25          deux (242) organismes communautaires ou organismes

1 communautaires famille. Ces activités permettent  
2 aux enfants de socialiser avec d'autres enfants  
3 avant leur entrée à l'école et aux parents de  
4 bénéficier d'activités ou d'interventions offertes  
5 par des organismes communautaires ou d'autres  
6 partenaires.

7 Le ministère de la Famille, accompagné des  
8 ministères de la Justice, de l'Éducation, de la  
9 Santé est également en partenariat avec la  
10 Fondation du docteur Julien deux mille quinze  
11 (2015) pour développer en fait le réseau de centres  
12 de pédiatrie sociale en communauté. D'ici deux  
13 mille vingt-trois (2023), quatre-cinq millions de  
14 dollars (45 M\$) de la part du gouvernement leur  
15 seront versés. Les résultats sont concrets, les  
16 résultats sont significatifs. Quarante-cinq (45)  
17 centres de pédiatrie sociale en communauté ont été  
18 reconnus jusqu'à maintenant, dont trois en  
19 communauté autochtone. En deux mille dix-huit-deux  
20 mille dix-neuf (2018-2019) près de neuf mille  
21 (9000) enfants ont été ainsi rejoints et l'objectif  
22 au plan stratégique est d'atteindre un nombre de  
23 douze mille sept cent cinquante (12 750) enfants en  
24 deux mille vingt-deux-vingt-trois (2022-2023).

25 Finalement, issu d'un partenariat entre le

1           gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et  
2           André Chagnon, l'organisme Avenir d'enfants  
3           accompagne et soutient des milliers de partenaires  
4           en petite enfance, à l'échelle locale, régionale et  
5           nationale. Il renforce la collaboration  
6           intersectorielle pour mettre en place des  
7           stratégies concertées favorisant le développement  
8           du plein potentiel des enfants afin que chacun  
9           d'entre eux ait toutes les chances d'avoir un bon  
10          départ dans la vie en accordant une attention  
11          particulière, bien entendu, aux familles  
12          défavorisées.

13                 Dans les dix (10) dernières années jusqu'en  
14                 septembre deux mille vingt (2020), quatre cent  
15                 millions de dollars (400 M\$) y auront été investis.  
16                 Le Ministère évalue présentement les options afin  
17                 de continuer à soutenir la mobilisation locale et  
18                 régionale.

19                 Comme vous le voyez, beaucoup de travail a  
20                 été accompli pour nos enfants, mais nous savons que  
21                 beaucoup reste à faire. Nous concluons notre  
22                 présentation en abordant les perspectives d'avenir.  
23                 Le ministère de la Famille travaille activement  
24                 pour favoriser encore davantage la continuité et la  
25                 fluidité des liens qui unissent le réseau des

1 services de garde éducatifs à l'enfance et le  
2 réseau de la santé et des services sociaux. Cette  
3 collaboration vise, entre autres, à renforcer la  
4 détection des enfants qui démontrent des  
5 difficultés et de favoriser les interventions  
6 spécifiques auprès de ceux-ci et de leur famille  
7 pour soutenir leur développement.

8 Le Ministère souhaite également poursuivre  
9 le développement du réseau des services de garde  
10 éducatifs à l'enfance pour rendre accessibles des  
11 services de qualité au plus grande nombre de  
12 parents et ainsi étendre la capacité de ce filet  
13 social.

14 Pour ce faire, un plan d'accélération de  
15 l'accessibilité de quinze mille (15 000) places a  
16 été annoncé par le ministre. Avec le suivi de ce  
17 plan d'accélération, le Ministère sera en mesure de  
18 réévaluer la situation périodiquement afin de  
19 s'assurer que les besoins des parents sont comblés  
20 dans des délais raisonnables.

21 Voilà qui met un terme à notre  
22 présentation, Madame la Présidente. Nous espérons  
23 vivement que ces quelques minutes auront permis  
24 d'éclairer les membres de cette Commission sur les  
25 rôles et responsabilités du ministère de la

1 Famille. Et bien entendu, vous pouvez compter sur  
2 notre collaboration pour vos travaux et maintenant  
3 nous sommes bien disposées à répondre à vos  
4 questions.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Mesdames, pour votre présentation. Alors  
7 nous allons débiter la période d'échange avec  
8 Danielle Tremblay.

9 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

10 Q. **[1]** Alors bonjour, Mesdames, merci d'être avec nous  
11 ce matin. J'aimerais qu'on s'intéresse aux enfants  
12 qui fréquentent le réseau des services de garde.  
13 Avez-vous un portrait détaillé de ces enfants-là?  
14 Qui ils sont, ces enfants-là?

15 Mme DANIELLE DUBÉ :

16 R. Vous voulez dire en termes d'âge ou de répartition?

17 Q. **[2]** En termes de... en termes, oui, d'âge, mais de  
18 provenance. Dans le fond, c'est qui, qui  
19 fréquente... qui sont ces enfants-là qui  
20 fréquentent les... parce que vous parlez que vous  
21 voulez répondre aux besoins des parents, c'est  
22 bien, mais j'aimerais qu'on s'intéresse à qui sont  
23 ces enfants-là qui fréquentent vos services.

24 R. En fait, on a des... des informations je vous  
25 dirais, là, d'ordre général sur les enfants qui

1 occupent les places dans nos services de garde. Par  
2 exemple, on sait que les très, très jeunes enfants  
3 de zéro à un an, par exemple, vont plus volontiers  
4 demeurer avec leur famille qui bénéficie du RQAP,  
5 donc il y a moins... moins d'enfants très, très  
6 jeunes dans notre réseau. Et que, dans le fond, ce  
7 sont plutôt des deux ans, des trois ans, des quatre  
8 ans, là, qui composent le corpus.

9 Q. **[3]** Avez-vous une idée du milieu de provenance?

10 Comment vous arrivez à rejoindre les enfants qui  
11 vivent davantage en contexte de vulnérabilité?

12 R. Ce n'est pas une donnée, là, que nous... que nous  
13 recueillons en détail, outre pour ce qui est de  
14 l'occupation, là, des places réservées en vertu des  
15 protocoles avec les CISSS et les CIUSSS. Ce n'est  
16 pas une donnée, là, qui fait partie des  
17 questionnaires que les parents remplissent, là, au  
18 moment d'accéder à une place en services de garde.

19 Q. **[4]** Madame Dompierre, vous venez de nous parler

20 qu'il y a une orientation, là, d'accélérer le  
21 développement de quinze mille (15 000) places.

22 Comment vous arrivez à distribuer ces places-là?

23 Est-ce que vous tenez compte des facteurs de  
24 vulnérabilité, et caetera?

25

1 Mme FRANCE DOMPIERRE :

2 R. Alors les places sont... sont attribuées en  
3 fonction du niveau de couverture des territoires.  
4 Le Ministère évalue la réponse aux besoins exprimés  
5 par les parents, donc on va prioriser de manière  
6 générale les territoires géographiques en déficit  
7 de places. Et d'autres critères peuvent s'ajouter.  
8 Les places sont attribuées dans le cadre d'appel de  
9 projets, donc le ministre annonce un certain nombre  
10 de places et fait appel donc aux communautés qui  
11 auraient des projets à soumettre. Et le critère,  
12 par exemple, de prioriser des territoires  
13 défavorisés peut faire partie, là, de ce qui est...  
14 ce qui est choisi, là, lors d'un appel de projet  
15 spécifique.

16 Dans certains cas, il y a des appels de  
17 projet qui sont ciblés sur des besoins  
18 particuliers. Nous avons... le dernier qui a été  
19 lancé était centré sur les besoins des parents  
20 étudiants. Et donc, il peut y avoir donc différents  
21 types de clientèles, là, ou de besoins qui sont  
22 visés dans les appels de projet, mais oui,  
23 effectivement, il est tout à fait possible de  
24 cibler des territoires qui sont non seulement en  
25 déficit, mais dans une situation, là, de

1 défavorisation.

2 Q. [5] O.K. Ce qui me frappe c'est que vous parlez  
3 beaucoup de répondre aux besoins des parents. Mais  
4 comment vous répondez aux besoins des enfants? Des  
5 enfants qui peuvent vivre dans des contextes  
6 davantage précaires. Comment vous en tenez compte  
7 dans le développement, l'attribution des places, le  
8 fait de rejoindre ces enfants-là?

9 R. Bien comme je vous le disais, puis vous avez, je  
10 pense, amplement discuté déjà des protocoles avec  
11 les CIUSSS, c'est certain qu'on souhaite pouvoir  
12 accueillir de manière prioritaire les enfants  
13 qui... dont... dont on a identifié des besoins  
14 particuliers. Et donc, le développement des  
15 protocoles permet cette chose-là. On a aussi, puis  
16 il est intéressant, là, de voir dans le fond que  
17 les spécificités locales, les besoins de proximité  
18 sont pris en compte par les dirigeants des services  
19 de garde eux-mêmes, qui ont à élaborer des  
20 politiques d'admission. Donc, le Ministère ne dicte  
21 pas la priorité d'admission. Chaque service de  
22 garde doit élaborer sa propre politique d'admission  
23 et certains le font, étant dans des milieux très  
24 défavorisés, vont réserver un certain nombre de  
25 places. Je parlais cette semaine, là, à une

1 dirigeante, là, sur la Côte-Nord, qui me disait  
2 qu'elle avait un pourcentage de places réservées et  
3 que donc lorsque des places se libèrent, les  
4 enfants qui proviennent de milieux défavorisés sont  
5 priorités pour accéder à des places. Et évidemment,  
6 lorsque l'enfant est admis dans un service de garde  
7 et qu'il a des besoins particuliers, nous avons des  
8 mesures qui permettent de donner des services  
9 supplémentaires, nous avons une allocation qui est  
10 donnée aux services de garde pour ajouter, dans le  
11 fond, des services, répondre à des besoins  
12 particuliers. Nous avons également des subventions  
13 supplémentaires qui sont accordées aux services de  
14 garde qui reçoivent une majorité, là, d'enfants  
15 provenant de milieux défavorisés.

16 Q. **[6]** D'accord.

17 Mme DANIELLE DUBÉ :

18 R. Si vous me permettez, peut-être que je pourrais  
19 apporter un complément d'information.

20 Q. **[7]** Le temps nous est compté, j'aurais une autre  
21 question que j'aimerais aborder.

22 Mme FRANCE DOMPIERRE :

23 R. Allez-y.

24 Q. **[8]** Vous nous avez parlé d'Avenir d'enfants.

25 R. Oui.

1 Q. **[9]** Qui a été... qui a soutenu la mobilisation...

2 R. Oui.

3 Q. **[10]** ... locale des partenaires et dans beaucoup  
4 d'endroits on nous a parlé de la fin prochaine  
5 d'Avenir d'enfants.

6 R. Oui.

7 Q. **[11]** Vous nous dites que vous êtes en train de  
8 regarder les options pour voir comment vous pouviez  
9 continuer à soutenir ce partenariat-là.

10 L'inquiétude qu'on a entendue des milieux c'est :  
11 on a déjà établi un bon filet de partenariat et  
12 l'inquiétude c'est : comment, en attendant la  
13 suite, tout ça ne peut pas se défaire rapidement,  
14 là. Parce qu'on sait que le partenariat, si on ne  
15 l'entretient pas, c'est pas long que les gens  
16 reviennent dans leur silo et c'est difficile. Alors  
17 comment vous voyez l'avenir et dans quel délai  
18 aussi le voyez, cet avenir-là?

19 R. D'accord. Je suis contente que vous me posiez la  
20 question. Le ministre de la Famille a écrit hier  
21 soir au président du conseil d'administration  
22 d'Avenir d'enfants pour le rassurer, pour lui dire  
23 qu'il pouvait compter sur une somme de sept point  
24 cinq millions (7,5 M) pour continuer à financer  
25 justement nos partenaires qui sont sur le terrain

1 pour une période transitoire. J'ai écouté à peu  
2 près tous les reportages... tous les témoignages,  
3 pardon, de mes partenaires qui sont venus - je dis  
4 « mes partenaires », mais parce que je travaille en  
5 étroite collaboration avec les partenaires - qui  
6 sont venus témoigner. J'ai bien entendu madame  
7 Meloche exprimer ce cri du coeur, on l'a bien  
8 entendu au Ministère aussi. Il est vrai que - puis  
9 elle en a fait état dans son témoignage - qu'il y  
10 avait un montant de quarante-cinq million (45 M)  
11 qui avait été annoncé dans le budget deux mille  
12 dix-huit deux mille dix-neuf (2018-2019) pour  
13 assurer la mobilisation locale et régionale.

14 Vous allez entendre la Fondation Lucie et  
15 André Chagnon en fin de journée aujourd'hui, ça a  
16 été un partenariat qui a été riche et qui a  
17 permis... je pense que je ne répéterai pas ce que  
18 madame Meloche a fait... ce qu'elle a fait état,  
19 mais... mais on a mis une fin à ce...  
20 conjointement, ça a été un partenariat public-  
21 privé, si vous me permettez. Et c'était une fin qui  
22 était annoncée. Le quinze millions (15 M) qui avait  
23 été annoncé dans le... le quarante-cinq millions  
24 (45 M), pardon, qui a été annoncé dans le budget  
25 deux mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-

1 2019), c'était une prolongation des sommes qui  
2 étaient versées par le Ministère, par le  
3 gouvernement du Québec. Le ministre, effectivement,  
4 parce que madame Meloche en a parlé, a eu  
5 l'opportunité lors de sa présence, lors du  
6 lancement du bilan d'Avenir d'enfants, de faire  
7 état de cette somme-là de quarante-cinq millions  
8 (45 M), mais il a surtout fait état aussi de  
9 l'importance qu'il accorde à bien évaluer quelles  
10 seront les meilleures suites pour s'assurer du  
11 plein développement du potentiel des enfants. Et il  
12 veut reposer sa stratégie, ses... ses orientations  
13 sur, d'une part, le rapport qu'il a demandé au  
14 comité-conseil qui est pour le plein développement  
15 du potentiel des tout-petits, dont les résultats,  
16 dont le rapport nous a été déposé il y a à peine  
17 deux semaines, donc on est en train d'en prendre  
18 connaissance.

19           Alors le ministre a été très clair et  
20 également sur l'évaluation que le Ministère fait.  
21 Ça aussi, madame Meloche en a fait état.  
22 L'évaluation qui est en cours. Il y a eu deux  
23 collectes d'informations pour bien évaluer toutes  
24 les retombées d'Avenir d'enfants. Il y a eu une  
25 première collecte d'informations qui était sous la

1 forme d'entrevue, puis il y a une deuxième collecte  
2 d'informations qui a été au-delà de mille cinq  
3 cents (1 500) questionnaires qu'on a reçus. On est  
4 en train de finaliser le rapport, on est en pleine  
5 étape, là, de rédaction du rapport pour bien  
6 évaluer. Et pour le Ministère, pour le ministre,  
7 c'est extrêmement important de s'assurer que les  
8 gestes qu'ils poseront seront les plus pertinents  
9 pour les enfants.

10 Q. [12] Merci, le temps... le temps nous est... Merci,  
11 Mesdames.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors merci. On va poursuivre avec Lise Lavallée.

14 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

15 Q. [13] Merci d'être là. Dans le souci d'agir en  
16 prévention, parce que c'est important de cibler les  
17 enfants qui ont des vulnérabilités, excusez, et le  
18 rôle des garderies est important. Est-ce qu'il y a  
19 un outil de suivi des enfants du Québec, incluant  
20 les organismes que les enfants fréquentent, qui  
21 pourrait être mis en place pour mesurer le travail  
22 et travailler davantage en prévention, donc avec  
23 les garderies et tout ça?

24 Mme DANIELLE DUBÉ :

25 R. Oui, bien écoutez, c'est... c'est une démarche, là,

1 qui est en implantation, donc depuis... depuis deux  
2 mille dix-sept (2017) on a imposé, par la révision  
3 de la loi, la tenue d'un dossier de l'enfant. Et  
4 donc, c'est un projet, là, dans lequel le Ministère  
5 et l'ensemble des services de garde investissent  
6 actuellement beaucoup d'énergie. Et France, donc,  
7 pourra vous donner plus de détails sur le lien à  
8 faire avec les autres réseaux et les organismes.

9 Mme FRANCE DOMPIERRE :

10 R. Oui. D'abord, le dossier éducatif, son objectif  
11 principal c'est justement d'observer les enfants,  
12 d'observer et de pouvoir recueillir les  
13 informations qui sont pertinentes et aussi de  
14 faire... de transmettre cette information-là au  
15 parent, qui pourra décidé, s'il le veut, de  
16 transmettre l'information au système scolaire ou à  
17 une autre service de garde, si l'enfant change de  
18 service de garde.

19 Quant à nos autres réseaux, on travaille  
20 étroitement avec la Fédération québécoise des  
21 organismes communautaires famille, on travaille  
22 également avec l'Association des halte-garderies  
23 communautaires du Québec. C'est une façon  
24 différente. Mais on sait que ce sont nos bras  
25 agissants, on travaille... ce sont des organismes

1 autonomes, on les supporte financièrement, mais ce  
2 sont des... des organismes qui vont faire du « one  
3 to one », ils vont aller rencontrer les familles,  
4 ils vont aller leur donner des ressources, les  
5 informer, faire du suivi. Le passage de madame  
6 Brunette avec la personne qui a été bénéficiaire  
7 était assez éloquent ici à la Commission. Ça  
8 témoigne bien, je ne veux pas rappeler ce qu'ils  
9 font, je pense que vous le connaissez puis le temps  
10 est compté, mais selon les réseaux avec lesquels on  
11 travaille et évidemment le docteur Julien, madame  
12 Hélène Sioui Trudel, qui collaborent très bien. Ils  
13 ont même qualifié de « joyau » la collaboration  
14 avec le ministère de la Famille.

15           Donc, on travaille très bien, et chacun de  
16 ces groupes-là, de ces organismes-là, de ces  
17 fondations-là, de ces partenariats-là, nous  
18 permettent d'aller rejoindre les enfants sur leur  
19 terrain.

20 Q. **[14]** Et dans ce que vous avez parlé, tout à  
21 l'heure, parce qu'il y a toujours la question  
22 d'être capable d'atteindre les enfants vulnérables,  
23 pour s'assurer qu'ils puissent fréquenter les  
24 services de garde. C'est important, parce que le  
25 rôle est important, de ces garderies-là. Comment on

1 fait pour s'assurer qu'on rejoint ces familles-là  
2 et les convaincre que votre offre de services, ils  
3 devraient l'utiliser?

4 R. C'est une excellente question, et c'est un grand  
5 défi.

6 Q. **[15]** Hum.

7 R. Le fait que le ministre ait constitué un comité  
8 conseil qui regroupe des représentants de  
9 l'ensemble de nos partenaires communautaires, les  
10 organismes à but non lucratif qui supportent, pour  
11 justement recenser où sont ces fameux cent  
12 cinquante-six mille (156 000) enfants qui ne  
13 fréquentent pas un service éducatif. Le rapport le  
14 dit très bien, puis on est du même avis : ce n'est  
15 pas parce qu'un enfant ne fréquente pas un service  
16 éducatif qu'il est forcément vulnérable. Il peut  
17 être très bien, à la maison, avec ses parents, et  
18 il n'est pas en vulnérabilité. Mais il faut  
19 fouiller la question.

20 On travaille activement, aussi, au niveau  
21 du Ministère, avec Revenu Québec, avec le ministère  
22 des Finances, pour essayer de faire le portrait le  
23 plus complet possible de la garde au Québec, de la  
24 garde non reconnue, de la garde reconnue, pour  
25 essayer de recenser les enfants.

1                   Donc, de plus en plus, on s'outille de  
2 démarches qui vont nous permettre d'alimenter notre  
3 réflexion, et le travail, il ne faut pas  
4 sous-estimer le travail des halte-garderies  
5 communautaires et des organismes communautaires  
6 Famille qui sont sur le terrain. Les  
7 halte-garderies, ce n'est pas un service de garde  
8 éducatif qui est systématisé, mais le travail  
9 qu'ils font d'accueillir, des fois des immigrants,  
10 les accompagner dans une démarche de francisation,  
11 de s'occuper des enfants pendant que les parents  
12 font des cours de francisation, toutes ces  
13 démarches-là, c'est un premier pas dans notre  
14 société. Et je pense qu'il faut dire que le  
15 ministère de la Famille, par sa mission même  
16 d'épanouissement de la famille, du développement de  
17 l'enfant, repose et travaille en collaboration avec  
18 ces partenaires, et c'est ensemble qu'on est plus  
19 forts.

20 Q. **[16]** Tout à l'heure, je ne suis pas certaine si...  
21 quand ma collègue Danielle vous a posé une question  
22 à savoir si vous étiez capable d'identifier le  
23 nombre d'enfants provenant de familles... d'enfants  
24 vulnérables qui fréquentaient vos services de  
25 garde. Je pense que vous aviez mentionné que

1 « non » ou...

2 R. Bien, en fait...

3 Q. [17] ... je me trompe ou?

4 R. Bien, c'est difficile, mais je vous dirais qu'on a  
5 un modèle d'estimation, au Ministère, qui nous est  
6 alimenté La Place 0-5, qui nous donne toute  
7 l'information sur la clientèle des services de  
8 garde. On est capable, puis le modèle s'améliore  
9 d'année en année, je le dirais de cette façon-là.  
10 Avec ces informations-là, on est capable de savoir  
11 la localisation des enfants, on est capable de  
12 savoir si c'est sous une répartition des bureaux  
13 coordonnateurs, donc on a cent soixante et un (161)  
14 territoires, et avec ces informations-là, on est  
15 capable de savoir si c'est dans un secteur qui est  
16 défavorisé ou non. Puis un des objectifs qu'on a,  
17 il n'est pas atteint encore, c'est d'être capable  
18 de jumeler ces informations-là également avec les  
19 informations qui nous proviennent de l'enquête de  
20 l'EQDEM, l'Enquête sur le développement des enfants  
21 à la maternelle. Donc, tout n'est pas encore  
22 réalisé, mais je vous dirais qu'on travaille  
23 activement.

24 Mme DANIELLE DUBÉ :

25 R. Mais j'ajouterais peut-être, aussi, qu'on a quand

1 même, là, certains éléments de mesure par rapport à  
2 l'utilisation de la gratuité des services de garde  
3 pour certaines clientèles. Alors, évidemment, on a  
4 de la donnée, là, qui est accessible sur ces  
5 clientèles-là. Le Règlement sur la contribution  
6 réduite, donc les places qu'on appelle « à huit  
7 dollars vingt-cinq (8,25 \$) », mais en fait, qui  
8 sont passées à huit dollars trente-cinq (8,35 \$),  
9 le premier (1er) janvier, sont... La contribution  
10 parentale n'est pas réclamée de parents, par  
11 exemple, qui sont sur le Programme d'aide sociale,  
12 le Programme de solidarité sociale, le Programme  
13 alternative jeunesse et un certain nombre d'autres  
14 programmes.

15           Donc, on est évidemment capable de mesurer  
16 le nombre d'enfants dont les parents bénéficient de  
17 la gratuité. Donc, c'est une donnée qui nous permet  
18 de voir un peu l'évolution de ces clientèles-là au  
19 sein de nos services de garde et, bien sûr,  
20 l'utilisation des allocations supplémentaires pour  
21 les enfants qui proviennent de milieux défavorisés  
22 nous permet aussi de suivre un peu l'évolution de  
23 la situation, mais on n'est pas, là, dans un suivi  
24 nominatif sur chaque enfant.

25 Q. [18] Et... c'est parce que, tout à l'heure, vous

1           avez parlé de zéro-cinq ans, là, des...

2           R. La Place 0-5 ans?

3           Q. **[19]** La Place 0-5 ans.

4           R. Oui.

5           Q. **[20]** Mais les familles vulnérables ne passent pas  
6           nécessairement par là pour inscrire... pour que les  
7           enfants s'inscrivent, ou l'inscription de ces  
8           enfants-là, j'imagine qu'il y a des références,  
9           aussi? Vous ne vous fiez pas juste sur les données  
10          de La Place 0-5 ans?

11          R. En fait, les enfants qui sont référés par les  
12          CIUSSS ou les CISSS, là, dans le cadre des  
13          protocoles, des places-protocoles, vont entrer  
14          directement dans les services de garde. Mais pour  
15          ce qui est de l'ensemble des besoins au Québec,  
16          c'est un passage obligatoire La Place 0-5. Donc,  
17          pour l'ensemble des parents, et comme je  
18          l'indiquais, tout à l'heure, chaque service de  
19          garde a ses critères de priorisation, et certains  
20          vont prioriser des clientèles défavorisées,  
21          d'autres vont avoir d'autres critères très, très  
22          répandus, par exemple, comme le fait de prioriser  
23          les enfants d'une même famille, la fratrie va être  
24          favorisée ou, dans certains cas, des services qui  
25          sont, par exemple en milieu de travail, on va

1 prioriser les enfants des employés de l'entreprise.  
2 Mais donc, La Place 0-5 est, effectivement, un  
3 passage obligé.

4 Q. [21] Puis, dans les secteurs d'une clientèle plus  
5 défavorisée, est-ce que les garderies ont une  
6 obligation de réserver ces places-là ou c'est à  
7 leur discrétion?

8 R. En fait, actuellement, dans le cadre des protocoles  
9 entre les CISSS ou les CIUSSS, la négociation,  
10 l'élément déclencheur d'avoir un certain nombre de  
11 places réservées, vient du milieu de la santé.  
12 Donc, c'est... historiquement, là, on a ça depuis  
13 quand même près de vingt (20) ans, c'est le CLSC  
14 qui lève la main qui dit : « Écoutez, nous, on a  
15 des besoins importants, on aurait besoin de  
16 réserver tant de places » et dans ces cas-là, nous  
17 répondons favorablement, mais c'est vraiment une  
18 initiative qui se fait à l'échelle locale, selon  
19 les besoins exprimés.

20 Mme FRANCE DOMPIERRE :

21 R. Puis je pourrais peut-être apporter juste un petit  
22 complément d'information, très rapidement. On  
23 travaille actuellement à élaborer une entente avec  
24 le ministère de la Santé. Une entente qui vise  
25 justement à favoriser la fluidité et la

1 compléментарité de nos deux réseaux. Donc, cette  
2 entente-là permettra de stabiliser.

3 On a eu, dans le cadre de cette  
4 démarche-là, un rapport qui a été fait, une analyse  
5 de comment ça fonctionne dans le réseau de la  
6 santé, comment ça fonctionne dans le réseau du  
7 service de garde, pour être en mesure d'avoir une  
8 lecture éclairée de la situation et savoir sur quoi  
9 devraient porter les efforts en vue d'une  
10 collaboration, parce que la collaboration peut se  
11 faire dans les deux sens.

12 Q. [22] Hum, hum.

13 R. On peut avoir des enfants qui sont en services de  
14 garde éducatif et qui auraient besoin d'un service  
15 de santé, alors le référencement peut se faire de  
16 cette façon-là.

17 Q. [23] Hum, hum.

18 R. Mais ça peut aller également dans l'autre sens.  
19 Alors, on travaille activement là-dessus. Il y a eu  
20 une journée de consultation avec les experts, donc  
21 tout est en cours et c'est vraiment chouette.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. On va poursuivre avec Jean-Marc Potvin.

24 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

25 Q. [24] Alors, bonjour mesdames, merci de votre

1 présence ici, aujourd'hui. Vous nous avez rappelé  
2 la mission du ministère de la Famille, puis vous  
3 avez mis beaucoup l'accent sur une mission  
4 première, qui est de soutenir le développement du  
5 plein potentiel des enfants avec une attention  
6 particulière aux familles défavorisées, puis  
7 soutenir l'épanouissement de la famille. Puis une  
8 des choses qui m'a frappée, que moi je ne savais  
9 pas, là, c'est que vous avez un rôle d'assurer la  
10 cohérence de l'action gouvernementale qui touche  
11 les familles et les enfants.

12 On a entendu beaucoup, devant cette  
13 Commission-là, que les différents réseaux  
14 travaillaient en silo. Assurer la cohérence de  
15 l'action gouvernementale, ça touche à un ensemble  
16 de ministères, un ensemble de politiques. Comment  
17 se matérialise ce volet-là de votre mission?

18 Mme FRANCE DOMPIERRE :

19 R. Oui. Vous avez raison, c'est un grand défi, c'est  
20 une belle mission. On travaille en collaboration  
21 avec la Condition féminine, vous avez entendu le  
22 Regroupement de la valorisation de la paternité,  
23 qui est venu avec monsieur Lacharité, notamment,  
24 faire état du rôle des pères, le rôle des familles.  
25 On travaille... Quand, dans l'allocution, on

1           faisait référence à Agir tôt, et de manière  
2           concertée. On a mis en place une « triade », si  
3           vous me permettez l'expression, entre les trois  
4           ministères principalement concernés par le  
5           développement des enfants.

6                        Donc, on a plusieurs actions qui se font.  
7           On a vu, l'année passée, je sais que madame Bélisle  
8           est derrière moi, de la QCPE, qui a tenu un  
9           événement pour élever les enfants et concerner les  
10          enfants. Les trois ministres étaient présents : le  
11          ministère Roberge, le ministère Carmant, le  
12          ministre Lacombe. On voit que, de plus en plus,  
13          cette concertation se fait.

14                       Je pourrais vous donner un autre exemple,  
15          aussi, qui est plus large que cette simple  
16          concertation-là des trois. On a eu, à l'été deux  
17          mille dix-huit (2018), une... je dirais, pour moi,  
18          c'est une grande fierté, on a eu une situation où  
19          on a collaboré avec notamment le docteur Julien et  
20          madame Sioui Trudel à reconnaître une communauté  
21          autochtones non conventionnée. On comprend les  
22          juridictions dans lesquelles on s'inscrit, puis au  
23          Québec on n'était pas en mesure de financer  
24          directement. Et s'il y a une communauté qu'on  
25          comprend qui est extrêmement vulnérable, c'est bien

1 les communautés autochtones. On a réussi, dans un  
2 été, puis on parle d'un été, là, à avoir autour de  
3 la table les représentants du fédéral, les  
4 représentants des ministères qui sont concernés,  
5 donc : l'Éducation, la Santé, la Justice, le  
6 Secrétariat aux affaires autochtones étaient autour  
7 de la table, la communauté de Manawan était là, le  
8 docteur Julien et madame Sioui Trudel, leurs  
9 collaborateurs, tout le monde était autour de la  
10 table, et on a réussi à reconnaître la première  
11 communauté autochtone.

12 Q. **[25]** Puis ça, c'était sur votre leadership? C'est  
13 une... c'est...

14 R. Oui, ça a été sous le leadership du ministère de la  
15 Famille.

16 Q. **[26]** Puis, plus globalement, ce leadership-là,  
17 comment il s'exerce? Est-ce qu'il y a des  
18 structures interministérielles?

19 R. Oui. Oui, en fait, bien, ça tombe vraiment, je vous  
20 dirais, dans mon cour, dans mes responsabilités.  
21 J'ai des comités interministériels qui se  
22 rencontrent sur une base régulière, sur l'ensemble  
23 des dossiers qui sont à saveur transversale, et qui  
24 ont un effet sur le bien-être et l'épanouissement  
25 des familles et, bien entendu, le développement des

1 enfants.

2 Q. **[27]** Parce qu'on sait aussi, par exemple, qu'il y a  
3 une entente, une collaboration MESSS, éducation,  
4 santé et services sociaux...

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[28]** ... mais familles, enfants, ce n'est pas la...

7 R. On est en train de la travailler.

8 Q. **[29]** O.K.

9 R. C'est ça.

10 Mme DANIELLE DUBÉ :

11 R. Puis j'ajouterais peut-être un autre exemple sur  
12 lequel on travaille très activement, actuellement.  
13 On est dans une situation de rareté et même,  
14 quelquefois, de pénurie de main-d'oeuvre qualifiée  
15 pour offrir les services, là, dans notre réseau de  
16 services de garde éducatifs, et on a actuellement,  
17 donc, une coalition du ministère de la Famille avec  
18 le ministère du Travail, emploi, solidarité  
19 sociale, le ministère de l'Éducation et le  
20 ministère de l'Immigration, pour mettre en place  
21 des mesures concertées qui vont nous permettre  
22 d'atténuer un petit peu cette problématique-là qui  
23 est réelle pour les dirigeants, là, des services de  
24 garde, d'arriver à recruter du personnel qualifié  
25 pour répondre aux exigences, là, de la Loi sur les

1 services de garde.

2 Donc, il y a un travail interministériel  
3 qui se fait de ce côté-là aussi.

4 Q. [30] Le ministère de la Famille est très connu pour  
5 les services de garde, puis bravo pour ça, parce  
6 que c'est une qualité exceptionnelle, c'est un  
7 modèle dans le monde. Mais ce leadership-là sur la  
8 cohérence de l'action gouvernementale, c'est  
9 beaucoup moins perceptible dans les environnements.  
10 Croyez-vous que ça devrait aller plus loin?  
11 Avez-vous les moyens d'exercer ce véritable  
12 leadership? On parle, par exemple, de créer un  
13 ombudsman des droits de l'enfant, certains sont  
14 venus nous proposer ça, ou un Child Advocate ou...  
15 Est-ce qu'il y a une instance au gouvernement qui  
16 est préoccupée de tout ce qui se passe dans les  
17 politiques gouvernementales, dans la société, puis  
18 qui interpelle quand il y a des enjeux pour  
19 l'épanouissement des familles et le développement  
20 des enfants?

21 Mme FRANCE DOMPIERRE :

22 R. Je vous dirais à ça qu'il y a effectivement place à  
23 l'amélioration. On vous entend bien et je pense  
24 qu'on conçoit que ce que vous dites est tout à fait  
25 juste. Il reste du chemin à parcourir, mais le

1           Ministère, je vous dirais, avec les instances qui  
2           la composent, avec les comités interministériels,  
3           essaie d'exercer ce leadership-là. Est-ce qu'on  
4           peut s'améliorer? Bien entendu. Bien entendu.

5       Q. **[31]** Un autre sujet que je veux aborder aussi,  
6           c'est la question des organismes communautaires  
7           Famille...

8       R. Oui.

9       Q. **[32]** ... puis du financement des organismes  
10           communautaires Famille. On a comme information, là,  
11           que les organismes communautaires Famille ont comme  
12           financement moyen soixante-sept mille (67 000),  
13           près de soixante-huit mille dollars (68 000 \$), là,  
14           pour leur mission globale. Ça, c'est financé par  
15           ministère Famille. De l'autre côté, du côté de  
16           Santé et services sociaux, les organismes financés  
17           par le Programme de soutien aux organismes  
18           communautaires, eux, ont en moyenne cent soixante  
19           et onze mille (171 000), là. On a entendu des  
20           représentations là-dessus.

21                   Donc, ça semble nettement... il y a un  
22           écart important. Pourquoi cet écart? Et est-ce que  
23           c'est suffisant pour les organismes communautaires  
24           Famille?

25       R. D'accord. Je vous dirais, à ce titre, vos chiffres

1       sont exacts. Il y a quand même un montant de trente  
2 millions (30 M) sur trois ans qui a été versé qui  
3 mène, dans le fond, le soutien financier du  
4 Ministère de soixante-sept mille (67 000) à un peu  
5 plus de cent mille dollars (100 000 \$) par année,  
6 puis le trente millions (30 M) sur trois ans, donc  
7 dix millions (10 M) par année, est versé à la  
8 mission, parce qu'on a bien entendu les organismes  
9 communautaires Famille qui déplorent d'avoir à  
10 refaire des demandes de projets systématiquement,  
11 avec les efforts que ça représente, et caetera.

12               On travaille sur une révision du programme  
13 d'aide. On est sur ce dossier-là, je dirais, depuis  
14 l'été dernier ou printemps dernier. On est... on  
15 travaille étroitement avec le ministère du Travail,  
16 de l'emploi et solidarité sociale qui, dans le  
17 fond, donne les grandes lignes sur la manière que  
18 le gouvernement doit intervenir en matière d'action  
19 communautaire. Il nous recommande de donner des  
20 supports plus spécifiquement à la mission qu'à des  
21 projets. Donc, on est en plein travail.

22               Évidemment, on travaille aussi avec le  
23 Conseil du trésor, parce que le Conseil du trésor  
24 nous demande de mettre à jour nos normes pour  
25 qu'elles soient plus dans les bonnes pratiques. On

1 doit évaluer les façons de faire qu'on a. Le  
2 programme tel qu'on le connaît est le fruit, je  
3 dirais, de l'histoire de l'action communautaire, en  
4 ce sens que c'était un transfert, au fil des  
5 années, d'organismes communautaires dont la mission  
6 s'apparentait davantage à celle de la famille.  
7 Donc, les sommes qui étaient allouées, par exemple,  
8 par le ministère de la Santé, ont suivi l'organisme  
9 communautaire.

10 Aujourd'hui, on est en travaux pour  
11 améliorer la situation, on a fait... je peux pas  
12 aller beaucoup plus loin que ça, mais on est très  
13 conscients, puis on a bien reçu, aussi, madame  
14 Brunette, on se rencontre sur une base régulière,  
15 presque tous les mois, sinon aux deux, trois mois,  
16 on discute, on travaille en collaboration avec les  
17 partenaires pour bien saisir quels sont leurs  
18 besoins, quelles sont leurs attentes et,  
19 évidemment, on travaille en concertation avec les  
20 instances gouvernementales.

21 Q. **[33]** Et puis peut-être une dernière petite question  
22 rapide là-dessus. C'est parfois confondant, parce  
23 qu'il y a des organismes qui travaillent à soutenir  
24 les enfants et la famille qui sont financés par le  
25 PSOC du ministère Santé et services sociaux, puis

1 il y en a qui sont financés par le ministère  
2 Famille-enfance. Pourquoi deux régimes alors qu'ils  
3 travaillent à peu près tous sur les mêmes  
4 dimensions?

5 R. Bien, je vous dirais que le ministère du Travail,  
6 emploi et solidarité sociale, actuellement,  
7 (inaudible) que son plan d'action communautaire,  
8 est en train de revoir puis de s'assurer que chaque  
9 ministère supporte financièrement les organismes  
10 communautaires dont leur mission s'apparente à  
11 celle du ministère porteur.

12 Q. **[34]** Mais il n'y a pas un champ commun?

13 R. Il peut y avoir des chevauchements, il y a place  
14 à...

15 Q. **[35]** Parce que, ayant fait ma carrière... toute ma  
16 carrière dans ce réseau-là, au fond, là, on ne  
17 distingue pas. C'est des organismes communautaires  
18 qui soutiennent les familles puis le développement  
19 de l'enfant...

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[36]** ... puis c'est tantôt services sociaux, c'est  
22 famille, mais c'est mêlant, là, maintenant.

23 R. Tout à fait d'accord avec vous.

24 Q. **[37]** Merci beaucoup.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci.

3 Q. [38] Alors, j'aurais plusieurs questions, mais je  
4 vais m'en tenir à une, et ça concerne la  
5 prévention. J'ai aimé vous entendre dire que dans  
6 la mission du Ministère, c'est l'épanouissement des  
7 familles, et ma question est la suivante. C'est  
8 qu'on a entendu des chercheurs qui sont venus nous  
9 dire - et ça m'a frappée - le niveau de stress  
10 parental, les problèmes - il y a eu des  
11 pourcentages assez importants - un problème de  
12 conciliation travail-famille, et, pour moi, c'est  
13 deux gros morceaux. Ça m'a étonnée, le pourcentage  
14 élevé qui a un impact sur les enfants. Alors,  
15 j'aimerais bien savoir ce que fait le ministère de  
16 la Famille, autant pour conciliation  
17 travail-famille, donc baisser de façon  
18 significative ce pourcentage de parents qui sont  
19 pris, là, et au niveau du stress parental aussi.

20 Mme FRANCE DOMPIERRE :

21 R. Oui. Je vous dirais que c'est une excellente  
22 question, et si je me référais au plan stratégique  
23 du Ministère, vous y verriez la priorité que le  
24 Ministère accorde à la conciliation famille-travail  
25 et même, à certains égards, la conciliation

1 famille-travail-études.

2 Q. **[39]** Oui, je l'ai lu. Mais concrètement, c'est quoi  
3 qu'on fait pour ces familles-là?

4 R. Concrètement, ce qu'on fait pour les familles, on a  
5 différents programmes d'aide qui viennent supporter  
6 des démarches de sensibilisation pour la  
7 coparentalité, notamment. On a un programme d'aide  
8 qui est pour la participation des parents. Mais on  
9 veut aller plus loin, aussi, avec la conciliation  
10 famille-travail, avec nos réseaux partenaires. Il y  
11 a le Réseau pour un Québec Famille, il y a le  
12 Regroupement de la valorisation paternité, il y a  
13 également la Fédération québécoise des organismes  
14 communautaires Famille, qui travaillent avec nous  
15 pour mettre en place des mesures qui viendront  
16 faciliter.

17 Il y a des sondages qui ont été faits, et  
18 ce que vous dites est juste, les parents sont  
19 essoufflés, les parents ont de la difficulté. On a  
20 fait une étude, aussi, pour les parents. C'est une  
21 des raisons qui ont mené à un appel de projets qui  
22 ciblait les parents étudiants qui ont une  
23 situation, souvent, qui est précaire  
24 financièrement, et qui ont de la difficulté à  
25 concilier les deux.

1 Q. **[40]** Hum, hum.

2 R. Alors, cette détresse-là, on l'entend, ça fait  
3 partie de nos priorités.

4 Q. **[41]** Bien, je comprends effectivement, puis c'est  
5 extraordinaire de travailler avec les organismes  
6 communautaires. Tout le monde, heureusement qu'on a  
7 des organismes communautaires, au Québec. Mais  
8 concernant la conciliation travail-famille, il faut  
9 travailler avec le ministère de l'Emploi aussi, là,  
10 parce que je comprends, on va essayer de pallier  
11 avec le communautaire, mais la conciliation  
12 travaille-famille... Vous avez dû entendre les  
13 chercheurs qui sont venus nous parler cette  
14 semaine, là, c'était effarant comme pourcentage...

15 R. Hum.

16 Q. **[42]** ... de problèmes que ça pose, la conciliation  
17 travail-famille, les impacts sur les enfants.

18 Mme DANIELLE DUBÉ :

19 R. Oui, absolument. Mais je voudrais vous mentionner  
20 une réflexion qui est en cours au Ministère, puis  
21 France, on collabore sur ce dossier-là. C'est un  
22 sujet qui est important pour notre ministre, il en  
23 parle régulièrement, c'est la question de la garde  
24 à horaire atypique. Et on comprend que ce n'est pas  
25 tous les parents qui travaillent de neuf heures

1 (9 h) à cinq heures (5 h) et que notre réseau,  
2 évidemment, doit tenir compte de ces besoins-là qui  
3 peuvent être source de stress importante, et donc,  
4 on est en pleins travaux, là, pour examiner les  
5 meilleures options. On a des mesures en place,  
6 actuellement, qui ne suffisent pas, qui ne sont pas  
7 toujours adaptées aux besoins réels des parents, et  
8 évidemment, *de facto* aux besoins du milieu du  
9 travail, où il y a pénurie de main-d'oeuvre dans  
10 bien des secteurs. Donc, il y a un arrimage à faire  
11 entre l'offre de services, en termes d'horaires, de  
12 garde de soir, de fins de semaine, et caetera, et  
13 donc, on est vraiment très activement sur ce  
14 dossier-là, actuellement.

15 Q. **[43]** Merci. Je vais passer la parole à André Lebon.

16 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

17 Q. **[44]** Bonjour. Ce que je comprends de vos énoncés,  
18 c'est que le ministère Famille a des rendez-vous  
19 urgents qui l'attendent, là, parce que dans vos  
20 énoncés, il y a beaucoup de choses qui nous  
21 plaisent puis qui sont intéressantes, notamment  
22 votre intérêt pour... vous l'avez dit, dans le  
23 rapport que vous avez demandé à vos conseillers  
24 spéciaux, là, il y a des - dont on a pris  
25 connaissance, bien sûr - il y a des enjeux sur les

1           travailleurs de proximité...

2           Mme DANIELLE DUBÉ :

3           R. Oui.

4           Q. **[45]** ... il y a des enjeux sur la coordination, on  
5           parle « d'alliance de bienveillance ». Alors, tout  
6           ça, là, ce qui a été mis en place par Avenir  
7           d'enfants, là, ça contribue à ça pas mal. Ça fait  
8           que quand vous dites - c'est une bonne nouvelle,  
9           là, qu'hier soir, il y a eu une lettre, on est  
10          contents de signaler ça aujourd'hui, sept point  
11          cinq millions (7.5 M) qui permet de faire un  
12          pont...

13          R. Oui.

14          Q. **[46]** ... mais on vous attend au bout du pont, là,  
15          quelque part. Ça fait que, de un, vous nous avez  
16          donné rendez-vous là-dessus, puis le premier signe  
17          est, je dirais, cohérent avec les paroles que vous  
18          tenez.

19                        Le deuxième, vous avez parlé de vos  
20          organismes communautaires, hein? Vous avez dit :  
21          « C'est un bras... » - attendez, elle était trop  
22          belle - « ...c'est un bras agissant... », hein,  
23          « c'est un bras agissant, on se fait dire partout  
24          l'importance du milieu communautaire, puis nous qui  
25          voulons attaquer le problème de la protection des

1 enfants par un service davantage préventif, à la  
2 lumière des besoins, au moment où les besoins sont  
3 là, on va mettre beaucoup d'énergie sur le travail  
4 d'équipe en amont de la protection, et le plus tôt  
5 possible. »

6 Vous êtes un joueur clé, les organismes  
7 communautaires sont un joueur clé. Donc, on se  
8 dit... on vous a fait un appel de phares, hein? On  
9 vous a demandé de les soutenir financièrement  
10 davantage. On attend la réponse, on a hâte de voir  
11 avec ce que vous nous avez dit il y a une  
12 non-négation, en tout cas de leur utilité, hein?

13 R. Tout à fait, tout à fait. Et même plus.

14 Mme FRANCE DOMPIERRE :

15 R. Et même plus.

16 Mme DANIELLE DUBÉ :

17 R. Et il y a des recommandations porteuses à ce  
18 sujet.

19 Q. **[47]** Alors, on vous attend. Là aussi, on a  
20 rendez-vous.

21 R. Hum.

22 Q. **[48]** Le troisième rendez-vous, on a parlé des  
23 places-protocoles.

24 R. Oui.

25 Q. **[49]** Puis là, vous nous dites - je suis content,

1        parce que là, on a un chiffre - vous dites : « On a  
2        un nombre de places, mille sept cent  
3        quatre-vingt-six (1 786) places... »

4        R. Oui.

5        Q. **[50]** « ... soixante et onze pour cent (71 %) du  
6        taux d'occupation. L'importance d'avoir une  
7        agilité, d'avoir quand même un certain nombre de  
8        places libres... »

9        R. Hum, hum.

10       Q. **[51]** « ... pour pouvoir faire face aux besoins de  
11       l'immédiateté. » Ça, c'est intéressant. Mais nous,  
12       la préoccupation des places, quand on a dit, dans  
13       notre recommandation, il faut les utiliser au  
14       maximum, notre préoccupation était - et j'ai fait  
15       la Commission sur l'éducation à la petite enfance,  
16       ça fait que je suis un peu biaisé ou mieux informé,  
17       hein, c'est selon - alors il y avait une phrase qui  
18       disait : « Écoutez, là, ce qui s'est effrité, ce  
19       n'est pas le nombre de places, c'est la  
20       collaboration. » Vous avez parlé de « collaboration  
21       entre les ministères », là. Quand il y avait une  
22       référence, ça venait avec un soutien.

23       R. Oui.

24       Q. **[52]** Puis quand un enfant rentrait dans un CPE, il  
25       avait des conseillères pédagogiques, hein, qui

1           pouvaient soutenir les éducatrices de garde à  
2           mieux... Donc, il y avait un travail commun. Ça,  
3           là, que ce soit la réforme ou que ce soit n'importe  
4           quoi, il y avait eu un immense effritement, puis  
5           vous avez contribué à cet effritement-là en coupant  
6           dans les postes de conseillères pédagogiques. Donc,  
7           je me dis : nous, notre préoccupation, ce n'est pas  
8           juste d'avoir des places, c'est d'avoir des places  
9           où la complémentarité... Puis là, vous avez même  
10          évoqué : « Dans nos discussions, ça pourrait  
11          être... il pourrait avoir l'autre volet.  
12          Nous-mêmes, on pourrait... »

13        R. Oui.

14        Q. **[53]** « ... demander de l'aide. » Ça fait que là,  
15          moi...

16        R. Oui.

17        Q. **[54]** Autre rendez-vous, on vous attend, c'est :  
18          comment allez-vous consolider, concrètement, cette  
19          capacité de faire de ce protocole-là un protocole  
20          agissant? Alors, vous avez trois beaux rendez-vous,  
21          tant qu'à moi. Vous pouvez me rassurer tout de  
22          suite, mais on va voir ça dans le budget, on va  
23          voir ça dans vos énoncés, éventuellement. Merci.

24        R. Oui. Bien, écoutez, sur la question de  
25          l'amélioration de l'utilisation des protocoles

1           entre le réseau des services de garde et le réseau  
2           de la santé, on est actuellement en réflexion pour  
3           une mise à jour de ce dossier-là, et il y a des  
4           pistes très intéressantes, là, qui ont été  
5           évoquées, notamment lors d'une rencontre de travail  
6           des deux réseaux, en décembre dernier.

7                        Ce qu'on voit - je veux vous rassurer  
8           là-dessus - à l'échelle du Québec, c'est à  
9           géométrie variable. Il y a des endroits où le taux  
10          d'occupation est plus élevé, où la dynamique de  
11          collaboration est très active, proactive, où les  
12          services viennent avec la référence de l'enfant, et  
13          ça, c'est fantastique quand ça peut se produire.  
14          Quand le CLSC peut non seulement référer l'enfant,  
15          mais l'accompagner avec des services spécialisés  
16          dont il a besoin pendant qu'il est dans le service  
17          de garde, c'est excellent. Ce n'est pas toujours  
18          possible.

19                       Et une des pistes, là, qui est évoquée,  
20          c'est vraiment un travail qui ferait que, dans  
21          chaque CLSC, on aurait une personne pivot qui  
22          serait identifiée qui s'occupe de ce protocole-là,  
23          qui s'occupe du lien avec le réseau des services de  
24          garde. Il y a plein d'endroits au Québec où ça se  
25          fait, et ça fonctionne très, très bien. Donc, c'est

1 une bonne pratique qu'on veut étendre à l'ensemble  
2 du réseau.

3 Et si je peux me permettre de prendre  
4 quelques secondes de votre temps pour peut-être  
5 apporter certaines précisions à l'égard de cette  
6 idée-là du cinq pour cent (5 %) des places qui  
7 seraient réservées dans le réseau et que certains  
8 ont revendiqué, donc, qu'on devrait augmenter. En  
9 fait, actuellement, il n'y a pas cinq pour cent  
10 (5 %) des places du réseau qui sont réservées.  
11 C'est un maximum qui est permis de cinq pour cent  
12 (5 %) par service de garde. Alors, dans un service  
13 qui a soixante (60) places, bien, on peut réserver  
14 trois places dans le cas où il y a une entente  
15 locale entre le CLSC et le service de garde. Donc,  
16 on peut multiplier ces ententes-là, et c'est une  
17 façon, donc, de rendre plus accessible les services  
18 aux populations, mais ce n'est pas un décret du  
19 gouvernement qui va mettre de côté cinq pour cent  
20 (5 %) des places qui vont rester vacantes, là, au  
21 cas où.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. On poursuit avec Michel Rivard.

24 M. MICHEL RIVARD, vice-président :

25 Q. [55] Oui, il reste peu de temps. Les témoins qui

1 vont vous suivre nous signalent dans leur  
2 déclaration que c'est important de - ça va dans le  
3 sens de la présidente, la question qu'elle vous a  
4 posée - c'est important de déterminer les besoins  
5 des parents. Puis jusqu'en deux mille neuf (2009),  
6 il semble qu'il y avait une étude, là, régulière du  
7 ministère de la Famille pour connaître les besoins  
8 des parents, les cibler, c'est quoi les besoins,  
9 puis pour développer, là, des milieux de garde pour  
10 répondre à ces besoins-là, puis ça va répondre aux  
11 besoins des enfants, là, bien sûr. Alors, qu'en  
12 est-il? Est-ce qu'on va reprendre ces études  
13 systématiques? Est-ce qu'on a mis ça de côté ad  
14 vitam aeternam? Qu'en est-il?

15 Mme FRANCE DOMPIERRE :

16 R. Hum... je vous dirais que pour... Je ne sais pas  
17 si... il faudrait peut-être que je vous revienne  
18 dans un deuxième temps pour vous répondre plus  
19 correctement. Les études, on en a plusieurs en  
20 cours. Celle-ci, est-ce qu'on a dans nos cartons de  
21 la revoir à court terme? Il faudrait que je le  
22 vérifie. Mais c'est sûr qu'on travaille, on a  
23 beaucoup d'études sur lesquelles on collabore avec  
24 l'EQDEM, les études longitudinales. Celle sur les  
25 besoins des enfants, effectivement, elle date, il

1           faudrait que je vérifie.

2           Q. **[56]** C'est les besoins des parents?

3           R. Oui, oui, pardon. Oui.

4           Q. **[57]** Mais je comprends que c'est un autre  
5           rendez-vous, effectivement.

6           R. Oui.

7           Q. **[58]** Vous allez... Ça va suivre, merci.

8           Mme DANIELLE DUBÉ :

9           R. Puis en même temps, peut-être préciser que  
10          l'évaluation en temps réel du besoin de services de  
11          garde éducatifs se fait sur... On a les systèmes,  
12          au Ministère, avec la collaboration de La Place 0-5  
13          ans qui peut faire état, donc, à chaque jour de  
14          l'année du nombre de parents qui sont en attente  
15          d'une place, c'est de quel type de place, dans  
16          quelle région, à quel endroit, et caetera. C'est le  
17          type d'information, là, qu'on utilise pour mettre à  
18          jour et pour préparer les appels de projets pour la  
19          création des nouvelles places.

20          Q. **[59]** Merci.

21          LA PRÉSIDENTE :

22          Merci, mesdames, pour votre témoignage, puis vous  
23          pouvez faire suivre à la Commission la demande du  
24          vice-président, Michel Rivard, sur les besoins des  
25          parents, si vous l'avez. Merci beaucoup. Bonne fin

1 de journée. Alors, dix (10) minutes, le temps  
2 d'installer nos prochains témoins. Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Alors, nous poursuivons en recevant mesdames  
8 Geneviève Bélisle et Hélène Gosselin,  
9 respectivement directrice générale et présidente de  
10 l'Association québécoise des CPE. Bienvenue,  
11 Mesdames.

12 Et durant votre témoignage, on devrait  
13 traiter de la collaboration entre les CPE, le  
14 réseau de la Santé et des Services sociaux et du  
15 rôle des services éducatifs dans la prévention des  
16 parcours en protection de la jeunesse.

17 Alors, nous avons soixante (60) minutes  
18 ensemble, quinze (15) minutes de présentation.  
19 Ensuite, échanges avec les commissaires. Ça va?

20 Avant de vous laisser la parole, je vais  
21 demander au greffier de vous assermenter, s'il vous  
22 plaît.

23

24

25

1 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CPE

2

3 **GENEVIÈVE BÉLISLE,**

4 **HÉLÈNE GOSSELIN,**

5 (Sous serment)

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. La parole est à vous.

9 Mme HÉLÈNE GOSSELIN :

10 Merci. Alors, bonjour Madame la Présidente,  
11 Messieurs les vice-présidents, Mesdames, Messieurs,  
12 les commissaires. Merci de nous accueillir ce  
13 matin.

14 Alors, l'Association québécoise des centres  
15 de la petite enfance exerce un leadership dans la  
16 représentation, le rayonnement et l'accompagnement  
17 du réseau éducatif de CPEBC de qualité pour les  
18 enfants de zéro à cinq ans.

19 À titre d'expert en petite enfance, l'AQCPE  
20 vise à concrétiser le projet de société d'offrir à  
21 tous les enfants, de zéro à cinq ans, un accès  
22 universel à des services éducatifs de qualité en  
23 CPE et en bureaux coordonnateurs de la garde en  
24 milieu familial, en collaboration avec les  
25 familles.

1                   L'AQCPE représente plus de deux tiers des  
2 CPE et des bureaux coordonnateurs, et compte des  
3 membres dans l'ensemble des régions du Québec.

4 Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

5                   Donc, comme vous le savez, c'est dans les premières  
6 années de vie qu'un humain se construit à vitesse  
7 grand V. En plein coeur de cette ébullition  
8 effrénée, la stabilité joue un rôle majeur pour la  
9 suite.

10                  Sans surprise, pour un tout petit, sa  
11 famille, ses parents, c'est son repère, son refuge.  
12 Sauf que parfois, la famille vit une période de  
13 grands tumultes.

14                  C'est à ce moment-là que le tout-petit a le  
15 plus besoin de s'accrocher à quelque chose qui le  
16 rassure, à des adultes bienveillants qu'il connaît  
17 et en qui il a confiance.

18                  Pour les jeunes enfants, son CPEBC, c'est  
19 un repère sécuritaire, c'est familial, chaleureux,  
20 et c'est un moment où il passe plusieurs heures  
21 pendant la semaine.

22                  Quand la tempête emporte son monde et que  
23 son univers est fragilisé, le tout-petit retrouve  
24 son éducatrice, sa professionnelle, attentive,  
25 chaleureuse, qui continue à veiller sur lui, qui

1 conserve, avec lui, ce lien d'attachement, cette  
2 confiance bâtie au fil du temps.

3 Cette confiance qui lui permet de continuer  
4 à vivre son enfance dans une certaine normalité,  
5 c'est un point d'ancrage essentiel lors d'une  
6 période de chaos.

7 C'est, d'ailleurs, bien en amont du  
8 tumulte, que le CPE joue le rôle de premier plan,  
9 le rôle de prévention. À l'heure où les entreprises  
10 investissent des milliards de dollars dans le  
11 « big data » pour savoir, en temps réel, quelle  
12 marque de shampoing nous achetons, à quelle heure  
13 et à quel endroit, avec quels modes de paiement,  
14 les équipes des CPE, elles, sont en mode  
15 « real data » auprès des enfants et des familles.

16 Ils sont à l'affût des moindres  
17 changements. Les professionnels de la petite  
18 enfance sont formés pour voir, dans les gestes  
19 anodins du quotidien, dans la parole échappée, dans  
20 le signe qu'il y a quelque chose d'inhabituel  
21 derrière ce comportement. À l'affût des moindres  
22 changements grâce à une position unique et  
23 privilégiée, non seulement avec le tout-petit, mais  
24 aussi avec ses parents.

25 Tous les jours, les parents, ils tissent

1 des liens, en particulier avec l'éducatrice de leur  
2 enfant. Ils sont reçus matin et soir, écoutés et  
3 accompagnés. Ils y obtiennent des références et des  
4 ressources.

5 À l'heure des grands bouleversements et  
6 parce que dans cette jeune vie, la fenêtre d'action  
7 est brève et cruciale, il serait insensé de ne pas  
8 miser sur la relation solide entre l'enfant et ce  
9 milieu de vie, afin d'amoindrir le choc et de  
10 faciliter la suite, les CPEBC, comme point  
11 d'ancrage de l'enfant, sa famille et les  
12 intervenants.

13 Entre le projet de départ qui avait été  
14 inscrit dans la politique familiale, en quatre-  
15 vingt-dix-huit (1998) et la situation actuelle,  
16 l'évolution du réseau a suivi une courbe sinueuse.  
17 Plusieurs chercheurs se sont penchés sur l'effet  
18 protecteur des services éducatifs à la petite  
19 enfance.

20 On va prendre le temps de vous exposer,  
21 avec la présentation, l'état actuel du réseau. On  
22 est nourri d'avoir lancé la Commission sur  
23 l'éducation à la petite enfance. À l'AQCPE, on a  
24 lancé aussi, deux activités de co-pétitions,  
25 dernièrement, pour essayer de voir là, avec l'idée

1 de monsieur Lebon, comment on pouvait essayer de  
2 mieux collaborer.

3 Et on voudrait, avant de vous présenter nos  
4 recommandations, vous donner, un peu, un état de  
5 situation d'un réseau qui est extrêmement complexe  
6 dans son accès et pour lequel on a, je crois, des  
7 propositions intéressantes pour la suite des  
8 choses.

9 Alors, je passe la parole à madame Gosselin  
10 qui va vous faire la présentation.

11 Mme HÉLÈNE GOSSELIN :

12 Alors, au niveau des enfants d'âge préscolaire, au  
13 Québec, il y a quatre cent trente-six mille sept  
14 cent cinquante (436 750) enfants de zéro à quatre  
15 ans. Là-dessus, il y a cent quatre mille, trois  
16 cent quarante et un (104 341) enfants d'âge  
17 préscolaire qui ne fréquentent aucun service  
18 éducatif, et quarante-deux mille (42 000) enfants  
19 qui se trouvent sur la liste d'attente, La Place  
20 0-5.

21 Sur les enfants qui vivent de l'aide  
22 sociale, on estime qu'il y en a vingt-six mille  
23 huit cent (26 800), et là-dessus onze mille  
24 (11 000) enfants fréquentent un CPE. Conséquemment,  
25 il y a quinze mille (15 000) enfants qu'il reste à

1 rejoindre.

2 Au niveau de la répartition des places en  
3 service de garde éducatif à l'enfance, ce qu'on  
4 peut voir, c'est qu'il y a quatre-vingt-seize mille  
5 (96 000) enfants, un petit peu plus, qui sont en  
6 CPE.

7 En milieu familial, on retrouve quatre-  
8 vingt-onze mille six cent quatre (91 604) enfants.  
9 Il y a quarante-sept mille deux cent vingt et un  
10 (47 221) enfants en garde subventionnée et en garde  
11 non subventionnée, plus de soixante-dix mille  
12 (70 000) enfants.

13 On peut voir que c'est un réseau, le réseau  
14 des services de garde éducatifs à l'enfance. J'en  
15 vois qui plissent les yeux parce que c'est  
16 excessivement complexe, c'est large. Il se fait de  
17 tout, pour ne pas dire, parfois, un peu du  
18 n'importe quoi.

19 Donc, au niveau du déficit des places de  
20 l'accessibilité au réseau, en deux mille dix-neuf  
21 (2019), cinquante et un (51) territoires sur cent  
22 soixante et un (161) sont en déficit de places,  
23 soit trente-deux pour cent (32 %).

24 En deux mille vingt-deux (2022), trente-  
25 quatre (34) territoires seront toujours en déficit

1 de places, vingt et un pour cent (21 %) des  
2 territoires.

3 Et il y a un déséquilibre. Dans différentes  
4 régions, les modèles privés, c'est-à-dire la garde  
5 privée subventionnée et non subventionnée sont sur-  
6 représentés, ce qui fait un déséquilibre entre  
7 l'offre au détriment du souhait des parents.

8 Alors, il y a vingt-trois mille sept cent  
9 soixante-dix-huit (23 778) places supplémentaires  
10 dans les modèles privés, à Montréal. Six mille  
11 trois cent treize (6313), dans la région de Laval  
12 et presque six mille (6000) en Montérégie.

13 Ça s'explique par le fait que les non  
14 subventionnés, évidemment, vont aller là où il y a  
15 d'énormes bassins d'enfants et on en retrouve moins  
16 dans les régions ressources.

17 Au niveau de l'accessibilité, toujours, la  
18 préférence des parents, selon un sondage Léger qui  
19 a été fait en janvier deux mille dix-neuf (2019).  
20 Alors, cinquante-trois pour cent (53 %) des parents  
21 aimeraient, préféreraient la garde en CPE. Et  
22 ensuite quatorze pour cent (14 %) pour la  
23 maternelle quatre ans, puis après ça, les  
24 pourcentages sont beaucoup plus faibles, dans les  
25 autres modes de garde.

1 Les impacts d'investir en petite enfance.  
2 Alors, c'est clair, les recherches le démontrent  
3 que les périodes sensibles pour le développement du  
4 cerveau sont en bas de cinq ans. Alors, entre zéro  
5 et quatre ans, c'est là qu'il y a le plus important  
6 développement qui s'opère pour le cerveau des  
7 jeunes enfants.

8 Et, aussi, les études sur la qualité, dont  
9 Heckman. Ici, c'est la cour de Heckman. C'est que  
10 plus on investit tôt, en petite enfance, plus il y  
11 a un rendement plus tard parce que les enfants,  
12 évidemment, c'est là qu'on maximise le  
13 développement du plein potentiel du cerveau, qu'il  
14 y a un impact sur le cerveau.

15 Donc, au niveau de la qualité des services  
16 de garde, selon l'étude Grandir en qualité, on voit  
17 la référence au bas. Alors, on a évalué la qualité  
18 des services de garde et ce schéma-là nous démontre  
19 clairement qu'au niveau des services qui sont de  
20 bonne qualité, le pourcentage est nettement plus  
21 élevé en CPE qu'au niveau de la garde  
22 subventionnée, des garderies subventionnées ou non  
23 subventionnées.

24 Alors, à la hauteur de quarante-cinq pour  
25 cent (45 %) des services, en CPE, qui étaient de

1           qualité bonne ou excellente par rapport à des  
2           pourcentages en garderie subventionnée de dix point  
3           sept pour cent (10,7 %) et de dix point trois pour  
4           cent (10,3 %) pour les non subventionnées.

5                     On voit que c'est quasiment un rapport  
6           inverse au niveau de la qualité des services, selon  
7           l'enquête Grandir en qualité.

8                     Alors, pourquoi investir dans des places de  
9           qualité? Alors, c'est important de savoir que la  
10          recherche a établi que pour influencer positivement  
11          le développement global d'un enfant, entre autres  
12          celui des enfants issus de milieux défavorisés.

13                    La qualité d'un service de garde éducatif  
14          doit être de niveau bon à excellent, sinon il y a  
15          des risques pour le développement des enfants.

16                    Alors, parce qu'il s'agit d'une stratégie  
17          démontrée, efficace, pour améliorer le  
18          développement des jeunes enfants et réduire les  
19          inégalités de santé dans la population, la  
20          Direction régionale de santé publique de Montréal  
21          souhaite collaborer avec ses différents partenaires  
22          pour améliorer significativement l'accès aux CPE  
23          pour les enfants de milieux défavorisés.

24                    Les analyses indiquent que ce sont dans les  
25          territoires où l'indice de défavorisation

1 matérielle est le plus élevé, et ceux où résident  
2 la plus grande proportion d'enfants vulnérables,  
3 que l'accès aux CPE est le plus faible, alors, que  
4 ces enfants sont ceux qui bénéficieraient le plus  
5 de la fréquentation d'un CPE.

6 Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

7 Alors, comme vous le voyez, on vous a parlé du  
8 rôle, la stabilité du rôle protecteur des centres  
9 de la petite enfance. On vient de vous démontrer,  
10 rapidement, certains constats sur les  
11 environnements de qualité, les environnements  
12 favorables.

13 Maintenant, qu'est-ce qu'on peut faire? Il  
14 y a plusieurs éléments de recommandations,  
15 aujourd'hui. On va en prioriser quelques uns parce  
16 que le temps est court.

17 La première chose, c'est toute la question  
18 de l'accès. On considère, de notre côté, qu'il faut  
19 revoir sur La Place 0-5, la manière qu'on priorise  
20 ou qu'on permet à nos familles plus vulnérables,  
21 d'avoir accès à La Place 0-5, dans le cadre...

22 J'ai fait partie du comité du ministre de  
23 la Famille « Agir pour que tous les petits se  
24 développent à leur plein potentiel ». On a parlé de  
25 l'idée d'avoir des agents pivots, d'avoir des gens

1 sur le terrain qui peuvent aller chercher nos  
2 familles qui sont isolées, puis qui peuvent les  
3 aider à obtenir un service parce que là, pour  
4 l'instant, il n'y a pas d'humain qui vient avec ça.  
5 C'est une plate-forme Internet et c'est très  
6 difficile.

7 L'autre chose, c'est au niveau du  
8 protocole. J'étais très heureuse, tout à l'heure,  
9 d'avoir enfin le chiffre sur le nombre de places  
10 protocoles au Québec parce que malheureusement,  
11 nous, on connaît la situation pour nos membres. On  
12 n'avait pas d'état de situation global.

13 Nous, on croit qu'il pourrait y avoir une  
14 augmentation de ce pourcentage-là. Surtout, et on  
15 l'a entendu tout à l'heure, il y a certains  
16 territoires où il semble y avoir plus de besoins.  
17 Et on voudrait qu'un CPE, qui est dans un  
18 territoire où il y a des besoins, puisse accueillir  
19 un pourcentage plus élevé que ce qui est permis  
20 actuellement.

21 Et juste au mois de janvier, Hélène me  
22 partageait qu'elle a dû répondre deux fois  
23 négativement à une demande qui lui a été faite. Une  
24 de la direction de la protection de la jeunesse,  
25 l'autre une demande qui arrivait d'un programme

1 SIPPE. Elle a été obligé de refuser parce qu'elle  
2 n'avait plus de place, mais si c'était possible,  
3 elle l'aurait fait avec grand bonheur.

4 L'autre chose sur la question de l'accès,  
5 c'est toute la coordination aussi. Je pense que  
6 tout à l'heure, le Ministère en a fait une  
7 recommandation. On appuie cette recommandation-là.

8 Trop souvent, ce qu'on va voir, c'est qu'au  
9 réseau de la santé... Il y a eu une grande  
10 fragilisation de notre réseau de santé et de  
11 services sociaux. Et ce qu'on va voir, c'est que  
12 c'est difficile de coordonner, au sein du réseau de  
13 santé, l'utilisation de ces places-là.

14 Souvent, c'est le programme SIPPE qui va  
15 avoir le leadership pour affecter les places. Et on  
16 se demande s'il ne devrait pas y avoir, dans les  
17 places protocoles, des places réservées  
18 spécifiquement pour la Direction de la protection  
19 de la jeunesse.

20 Sur la question de l'accès aussi, il y a un  
21 autre élément qu'on veut porter à votre attention,  
22 c'est que lorsqu'un enfant est placé dans une  
23 famille d'accueil, la famille d'accueil ne peut pas  
24 conserver la place.

25 Alors, premièrement, pour inciter une

1 famille d'accueil à s'engager, c'est un enjeu. Et,  
2 deuxièmement, pour notre tout-petit qui vient de  
3 perdre là, peut-être, le contact avec son parent  
4 qui était dans une situation difficile où souvent  
5 le volet affectif est concerné, bien là, notre  
6 tout-petit va aussi perdre son service éducatif de  
7 qualité, son CPE. Et ça, on voudrait que ça soit  
8 revu, donc au niveau des places.

9 Et l'autre chose, c'est que... bon, vous  
10 avez posé une question, tout à l'heure, Monsieur  
11 Rivard au ministère de la Famille. Nous, on  
12 considère qu'il faut reprendre l'enquête sur les  
13 besoins et préférences des familles parce qu'on a,  
14 actuellement, oui, des données sur La Place 0-5,  
15 mais les parents peuvent maintenir leurs noms sur  
16 La Place 0-5 s'ils n'ont pas obtenu le service de  
17 leur choix.

18 Et, ce qu'on a, par nous, les sondages  
19 qu'on fait, c'est que les parents souhaitent des  
20 places en CPE. Et on ne comprend pas que depuis des  
21 années, on a arrêté de développer des places en  
22 CPE.

23 Collaboration. Je vois qu'il ne reste que  
24 deux minutes. Donc, j'y vais rapidement. Sur la  
25 question de la collaboration, il faut qu'on

1 s'améliore. On est content de voir qu'il y a une  
2 entente qui est en train de s'élaborer. On trouve  
3 que c'est long, mais aurait souhaité, nous, avoir  
4 une entente tripartite, ministère de l'Éducation,  
5 ministère de la Santé et le ministère de la  
6 Famille.

7 Et l'autre chose qu'il va falloir se doter,  
8 c'est d'un cadre commun de références parce que  
9 chaque professionnel a son champ d'expertise. À  
10 l'AQCPE, on a repris sous notre aile le programme  
11 AIDES qui vous a été présenté par Claire  
12 Chamberland. On trouvait ça inacceptable que ce  
13 programme-là tombe entre deux craques, permettez-  
14 moi l'expression, et c'est l'AQCPE qui a repris le  
15 relais et on s'attend à ce que... Afin qu'on soit  
16 capable de bien lire les besoins des enfants,  
17 collectivement, qu'on ait une vision commune et un  
18 cadre de références commun pour mettre ensemble nos  
19 perspectives.

20 Et, finalement, je terminerai sur la  
21 question des ressources spécialisées. Comme l'a dit  
22 monsieur Lebon, tout à l'heure, on a perdu  
23 beaucoup, nous, de gens en soutien pédagogique,  
24 dans les dernières années. C'est au-delà de mille  
25 (1000) personnes.

1                   On reçoit des subventions. Malheureusement,  
2                   tout à l'heure, on vous a dit qu'il y avait des  
3                   subventions, c'est pour les enfants à besoins  
4                   particuliers qui sont sous l'égide d'enfants  
5                   handicapés.

6                   On voudrait que le concept de vulnérabilité  
7                   soit intégré, du point de vu du ministère de la  
8                   Famille, et qu'il y ait une concertation avec les  
9                   différents réseaux. On ne comprend pas pourquoi le  
10                  réseau de la santé a des psychoéducateurs, des  
11                  orthopédagogues, des orthophonistes. Que le réseau  
12                  de l'éducation en a. Que le réseau des CPE est  
13                  obligé de se développer des ressources  
14                  spécialisées. On devrait, sur un même territoire,  
15                  optimiser les ressources spécialisées et elles  
16                  devraient suivre l'enfant.

17                  Alors, je vous remercie. Je sais que le  
18                  temps était court. On a essayé de vous dire  
19                  beaucoup de choses en peu de temps et on va être  
20                  disponibles pour vos questions.

21                  LA PRÉSIDENTE :

22                  Vous aurez le temps d'en ajouter durant la période  
23                  d'échanges. Alors, on débute cette période  
24                  d'échanges avec Gilles Fortin.

25

1 M. GILLES FORTIN, commissaire :

2 Q. **[60]** Bonjour, Mesdames. Il me fait plaisir de vous  
3 accueillir. Je pense que vous nous avez bien fait  
4 valoir l'importance, la pertinence des CPE dans  
5 l'environnement québécois pour les petits enfants.  
6 Qu'ils soient en milieux défavorisés ou pas.

7 Est-ce que vous avez des données précises  
8 sur les enfants qui fréquentent actuellement les  
9 CPE? Vous nous avez parlé au global.

10 Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[61]** Vous nous avez parlé du pourcentage de  
13 défavorisation, de vulnérabilité, mais est-ce que  
14 vous connaissez, à l'intérieur de vos services,  
15 comment ça se distribue? Est-ce que vous avez des  
16 données là-dessus?

17 R. On a des données du point de vue de nos membres.  
18 Sinon, ce qui nous vient du ministère de la  
19 Famille, c'est souvent par le biais,  
20 malheureusement, des crédits budgétaires.

21 Alors, on dépenserait autour de vingt  
22 millions (20 M\$) pour les milieux défavorisés, puis  
23 peut-être quatre-vingt millions (80 M\$) pour nous  
24 enfants en besoins particuliers. Enfants en besoins  
25 particuliers, donc enfants considérés handicapés,

1        mais spécifiquement, on ne détient pas de données  
2        plus précises parce que du point de vue des CPE, on  
3        a des enfants vulnérables qui ne sont pas des  
4        enfants qui nécessitent tout de suite un diagnostic  
5        et une connotation d'enfants handicapés.

6                Tous nos tout-petits, quand un enfant  
7        arrive sur une place protocole, il n'y a pas  
8        d'argent qui vient avec ça, il n'y a pas d'aide  
9        spécialisée, ce n'est pas un enfant handicapé. On  
10       ne comprend pas pourquoi cet enfant-là, on ne le  
11       considère pas comme vulnérable.

12                Donc, je vous dirais que la perception  
13       qu'on a, nous, de notre clientèle parce qu'on  
14       voit... Les éducatrices nous le témoignent. On voit  
15       les éducatrices qui ont de plus en plus d'enfants  
16       qui ont des besoins au niveau affectif. Des  
17       comportements souvent agressifs et tout ça.

18                Il n'y a pas de reconnaissance, du point de  
19       vue du ministère de la Famille, de ces besoins-là  
20       et on ne suit pas, non plus, les enfants d'un point  
21       de vue individuel.

22                Nous, on a parlé de l'idée, à un moment  
23       donné, qu'il y ait un numéro unique de l'enfant  
24       parce qu'actuellement, le réseau du ministère de la  
25       Famille, on utilise un IRCC qui est sur le

1           certificat de naissance. Le réseau de santé utilise  
2           le numéro d'assurance sociale et le réseau de  
3           l'éducation, le code permanent.

4                        Et loin de là, l'idée de suivre Jérémie et  
5           de partager pleins d'information sur Jérémie, mais  
6           on pense que si on avait un numéro et que des  
7           chercheurs qui, dans des bases de données  
8           sécurisées, pouvaient nous donner des trajectoires  
9           de développement et qu'on pouvait se donner des  
10          définitions communes, l'ensemble des trois  
11          ministères, bien, là on aurait une réponse à votre  
12          question.

13                       Et le rapport du Ministre qu'il a reçu le  
14          vingt-trois (23) janvier démontre qu'on ne le sait  
15          pas, la situation, en réel. Et je pense que la  
16          société québécoise est rendue à une autre étape et  
17          devrait se doter de meilleurs outils de suivi.

18          Q. **[62]** Je pense que cette question d'identification  
19          et de suivi de trajectoire à travers un numéro  
20          unique...

21          R. Hum, hum.

22          Q. **[63]** ... ou un code d'identification, ça nous a été  
23          souligné...

24          R. Oui.

25          Q. **[64]** ... par plusieurs chercheurs, jusqu'à

1 maintenant. Parlons d'outils. Si je comprends bien,  
2 aussi, vous n'avez pas d'outils spécifiques,  
3 actuellement.

4 Dans le milieu de l'éducation, on a un  
5 bulletin puis on a des normes d'évaluation. On peut  
6 en discuter, c'est valable ou pas, mais si je  
7 comprends bien, chez vous, vous n'avez pas un outil  
8 qui vous permet de suivre.

9 On ne peut pas faire le bulletin d'un  
10 enfant qui fréquente depuis quatre ans un CPE, au  
11 moment où il arrive à l'école? Vous n'avez pas  
12 d'outils comme ça.

13 Mme HÉLÈNE GOSSELIN :

14 R. Comme le dit le ministère de la Famille, on est à  
15 l'étape 1. Donc, dans la dernière version de la  
16 Loi, tout le monde, maintenant, a l'obligation  
17 d'avoir un dossier éducatif, mais ce n'est pas un  
18 dossier éducatif unique.

19 Donc, ce n'est pas tout le monde qui a le  
20 même outil. Et on n'a pas le même outil, et l'outil  
21 appartient aux parents, ce qui est bien. Mais on  
22 n'a pas, non plus, une concertation avec le réseau  
23 de la santé puis le réseau de l'éducation, pour  
24 faire l'arrimage aussi de ces suivis-là.

25 Donc, nous, on est très loin de l'idée de

1 l'évaluation. On pense qu'en petite enfance, ce qui  
2 est important, c'est l'observation en continu et le  
3 processus de développement. Et on croit qu'il  
4 faudrait développer un outil, les trois ministères  
5 ensemble, pour être capable d'avoir tout le monde,  
6 le même outil pour parler le même langage.

7           Donc, un cadre de références commun et un  
8 outil commun qui nous permet d'avoir une meilleure  
9 lecture et qui va aussi aider les parents; parce  
10 que là, les parents, ils reçoivent chacun des  
11 outils différents d'un milieu à l'autre, donc ça a  
12 aussi une saveur d'une forme de référence commune.  
13 Hein? Si on avait un outil commun...

14 Q. **[65]** Hum, hum.

15 R. ... les parents, aussi, auraient des références  
16 communes. Et là, on n'a pas ça.

17 Q. **[66]** Je vais revenir à la question des enfants  
18 vulnérables là. Quelles stratégies là... qu'est-ce  
19 qu'on pourrait faire pour aller chercher, de façon  
20 plus spécifiquement, ces enfants-là?

21           On peut développer le nombre de places dans  
22 des secteurs vulnérables. Ça ne veut pas dire qu'on  
23 va chercher les enfants vulnérables.

24           Alors, j'aimerais ça que vous nous parliez  
25 de ça, puis j'aimerais que vous nous expliquiez...

1 Une autre chose, aussi, quand vous gardez... Quand  
2 vous avez parlé, tantôt, de garder la place pour  
3 une famille d'accueil...

4 R. Hum, hum.

5 Q. [67] ... la place protocole. J'aimerais ça que vous  
6 nous expliquiez ça. Et des idées de stratégies pour  
7 aller chercher les enfants vulnérables.

8 Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

9 R. Bien, on sait que nos familles vulnérables vivent  
10 beaucoup d'isolement et que c'est un enjeu commun.  
11 Actuellement, on a le protocole qui permet  
12 d'amener, par le réseau de santé et de services  
13 sociaux, des enfants vers les CPE.

14 Mais ce qu'on dit depuis longtemps, c'est  
15 qu'il devrait y avoir aussi des partenaires qui  
16 auraient le droit de nous référer des enfants. Un  
17 organisme communautaire famille devrait pouvoir  
18 prendre le téléphone et appeler Hélène et  
19 dire : « J'ai une famille dans le besoin, peux-tu  
20 me donner un coup de main? » Un centre de pédiatrie  
21 sociale. Un centre de périnatalité. Il faudrait  
22 qu'un médecin...

23 Moi, j'ai déjà entendu le docteur Carmant  
24 qui a dit : « J'aimerais ça pouvoir prescrire un  
25 CPE à une famille. » Donc, quand on est dans le

1       rôle de prévention, notre famille, elle n'est pas  
2       encore en situation, peut-être là, de compromission  
3       au niveau du développement de son enfant, mais on  
4       sent là qu'il y a une crise, peut-être,  
5       psychosociale, qu'il y a de la détresse.

6                Puis, là, le filet de protection, il n'est  
7       pas là. Il va falloir que j'aie dans le réseau de  
8       santé. Il va falloir que je passe l'étape  
9       d'accueil. C'est très lourd. Donc, il faut être  
10      agile puis il faut qu'il... que les portes d'entrée  
11      se multiplient pour nos familles vulnérables, selon  
12      nous.

13               La question que vous avez posée sur la  
14      question des familles d'accueil, c'est  
15      qu'actuellement, il y a quelques cas d'exception.  
16      Je pense qu'Hélène serait la meilleure personne  
17      pour vous répondre là-dessus.

18      Mme HÉLÈNE GOSSELIN :

19      R. O.K. Alors, dans le cas des enfants vulnérables  
20      qu'on accueille, il peut arriver, en cours de  
21      route, qu'il y ait un placement en famille  
22      d'accueil. Et, nous, notre CPE participe au  
23      protocole du CISSS là, on a un protocole d'entente.

24      Q. [68] Hum, hum.

25      R. Et à ce moment-là, on l'a déjà vécu, dès que

1 l'enfant est placé en famille d'accueil, il perd sa  
2 place réservée parce qu'il n'y a comme plus de  
3 besoins du parent. Et, là il perd sa place aussi  
4 dans le service de garde là, si...

5 Q. **[69]** Ça, c'est quand il quitte le milieu familial  
6 pour aller vers la famille d'accueil?

7 R. Exact. Tout à fait.

8 Q. **[70]** O.K.

9 R. Oui, oui, oui. Alors, ce genre de situation-là peut  
10 arriver automatiquement. Puis, là, par le fait  
11 même, il vient d'être déplacé de sa famille, si en  
12 plus il perd son service de garde. Et la relation,  
13 la sécurité affective puis l'attachement qu'il a pu  
14 développer avec son éducatrice, bien, cet enfant-  
15 là, je pense qu'on n'est pas en train de le servir,  
16 non plus. On n'est pas en train de l'aider si on  
17 fait vivre ça à l'enfant. Oui.

18 Q. **[71]** O.K. Je comprends mieux.

19 R. Oui.

20 Q. **[72]** Maintenant, quand vous disiez tantôt  
21 là : « J'aimerais prescrire un service... un CPE. »  
22 Mais, au fond, n'importe qui peut s'inscrire?

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[73]** Peut demander, mais il y a des listes  
25 d'attente. C'est ça, vous, vous parlez donc de

1 pouvoir prioriser?

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[74]** O.K. Il y a une autre chose sur lesquelles,  
4 dont on nous a parlées hier, relativement à  
5 l'inscription CPE. On nous a dit... Il y a  
6 quelqu'un qui nous a dit : « Vous savez, en milieux  
7 défavorisés, les gens viennent puis ils sont un peu  
8 méfiants. Ils voient les enfants dans la cour, ils  
9 viennent jaser un peu avec nous. On les apprivoise  
10 un peu, puis finalement on établit une certaine  
11 relation et les gens seraient prêts à nous envoyer  
12 leurs enfants, mais là, il faut aller... C'est  
13 compliqué là...

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[75]** ... il faut avoir un ordinateur, ta ta ta.  
16 Alors, c'est plus simple d'aller vers le non... pas  
17 le non conventionné, mais le non subventionné...

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[76]** ... où là, l'accès... On parle à madame puis,  
20 bon, ça se règle. Comment on pourrait corriger  
21 cette chose-là?

22 R. Bien...

23 Q. **[77]** D'abord, est-ce que c'est votre impression,  
24 aussi?

25

1 Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

2 R. Oui. C'est la lecture qu'on a. C'est que c'est  
3 compliqué. C'est compliqué quand... il y a beaucoup  
4 d'attente. Les CPE, c'est le milieu qui est le plus  
5 choisi. Le taux d'occupation est à quatre-vingt-  
6 dix-huit point neuf pour cent (98,9 %). Donc, vous  
7 voyez là, il n'y a pas de marge de manoeuvre. Et,  
8 oui, c'est vrai que souvent, ils vont aller chez  
9 des gens qui sont non régis. Malheureusement, et je  
10 n'ai rien, il y a de très bons milieux régis.

11 Q. **[78]** Oui.

12 R. Il y a des très bonnes garderies non  
13 subventionnées, mais quand on regarde largement la  
14 qualité. C'est que la qualité n'est pas au rendez-  
15 vous. Et pour notre petit qui est vulnérable, il a  
16 besoin d'un milieu stimulant.

17 Donc, il faut vraiment revoir cette  
18 question-là, comment on peut respecter le fait que  
19 les parents se sont inscrits? Mais comment on peut  
20 avoir une préoccupation? Vous savez, l'égalité des  
21 chances, c'est de permettre à tout le monde...

22 Il ne faut pas que nos systèmes renforcent  
23 les inégalités. Et, là, actuellement, peut-être  
24 qu'on s'est donné un système qui, malheureusement,  
25 renforce les inégalités sur la question de l'accès.

1 M. GILLES FORTIN, commissaire :

2 Merci beaucoup.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. On va poursuivre avec Lise Lavallée.

5 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

6 Q. [79] Tout à l'heure, vous avez dit : « La Place 0-5  
7 ans, mais il faut avoir un ordinateur pour pouvoir  
8 s'inscrire. » Les familles vulnérables, leurs  
9 priorités ce n'est pas nécessairement d'avoir ces  
10 équipements-là. Donc, elles ont un problème si  
11 elles veulent avoir accès à vos services. Elles ne  
12 peuvent pas y aller directement, il faut qu'elles  
13 passent par ça, puis elles ne peuvent pas y aller  
14 par ça parce qu'elles n'ont pas d'ordinateur. Donc,  
15 ça ne fonctionne pas.

16 Donc, vous, vous dites : « Mais il faut  
17 changer les façons de faire. Il faut qu'on  
18 fonctionne avec des réseaux déjà établis, des  
19 centres de pédiatrie sociale, des organismes  
20 communautaires qui vont pouvoir nous acheminer ces  
21 familles-là. » Donc, vous demandez un peu plus de  
22 souplesse là, au ministère de la Famille pour  
23 dire : « Bien, tout ne peut pas toujours passer par  
24 cette Place 0-5 ans là. »

25

1 Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

2 R. Bien... puis je pense qu'on pourrait voir avec La  
3 Place 0-5. Puis c'est prévu. On a des sessions de  
4 travail avec eux. Je pense que... Je n'évacue pas  
5 le concept du guichet unique, et on a toujours été  
6 derrière l'idée d'avoir un guichet unique parce que  
7 je pense que ça coordonne les choses mais comment,  
8 pour nos familles vulnérables, on est capable  
9 d'avoir un humain. Le chemin arrivera peut-être le  
10 même. Peut-être qu'il ira sur La Place 0-5, il y  
11 aura une manière de le prioriser, on pourrait  
12 réfléchir à ça, mais comment on va amener un humain  
13 dans cette démarche-là.

14 Puis comment aussi, quand on parle de  
15 barrières d'accès, c'est que quand on est sur La  
16 Place 0-5, à tous les trois mois, on reçoit un  
17 courriel pour réactiver notre place. Et ça, quand  
18 on est une famille qui est en détresse, réactiver  
19 notre place à tous les trois mois, souvent quand on  
20 n'a même pas accouché parce que souvent, vous  
21 savez, maintenant, les mères, ce qu'elles font,  
22 c'est qu'elles s'inscrivent quand elles viennent de  
23 recevoir le test de grossesse, alors pour une  
24 famille qui est en détresse, vous... on... vous  
25 hochez tous de la tête, là, on conçoit que ce sont

1 des barrières d'accès.

2 Donc, comment, dans le bien commun, on va  
3 aussi trouver une manière d'avoir un humain puis  
4 des flexibilités? C'est ça la question qu'il faut  
5 se poser.

6 Q. [80] Dans... à votre connaissance, les éducatrices  
7 en service de garde, est-ce que, selon vous, on...  
8 elles ont un bon degré d'aisance avec les  
9 signalements ou le processus de... entourant et  
10 impliquant la DPJ?

11 Mme HÉLÈNE GOSSELIN :

12 R. O.K. Bien, les éducatrices ont premièrement  
13 une formation de base, hein, au niveau collégial.  
14 C'est sûr qu'au niveau de... du signalement ou  
15 de tout ce qui entoure les protocoles avec...  
16 les protocoles de réservation de places ou  
17 les prot... l'entente multisectorielle, ça a  
18 beaucoup changé au fil des ans.

19 Quand ça a été mis en place, il y a  
20 plusieurs années, tantôt on disait deux mille neuf  
21 (2009), je pense, à ce moment-là il y avait des  
22 formations qui se donnaient, des rencontres  
23 d'informations puis des formations, et puis  
24 il n'y en a plus depuis... mon Dieu! depuis que  
25 je me souviens, ça fait plusieurs années que...

1 qu'il n'y a plus ce... Donc, pour les plus  
2 anciennes éducatrices qui ont beaucoup d'expérience  
3 puis qui ont eu affaire beaucoup avec cette  
4 clientèle-là, et qui ont eu à en faire, c'est  
5 peut-être plus facile, mais pour toutes les jeunes  
6 cohortes, les jeunes qui sortent des... des  
7 dernières cohortes, des... des dernières années,  
8 aucune, ni dans leur formation initiale ni dans le  
9 début de leur pratique, aucune facilité de ce côté-  
10 là. Elles ont besoin de beaucoup d'appui, d'être  
11 épaulées, elles ont besoin de soutien aussi pour  
12 intervenir, dépendamment des... des difficultés,  
13 de... des problématiques vécues par les enfants.

14 Q. **[81]** Donc, parce qu'on a... c'est un sujet qui  
15 a été discuté beaucoup de la formation avec les  
16 intervenantes et tout ça, au niveau de la formation  
17 des éducatrices, est-ce que vous pensez qu'il  
18 faudrait qu'il... qu'on ajoute un certain volet,  
19 étant donné qu'ils sont... ils peuvent côtoyer  
20 des... des enfants vulnérables puis comment on agit  
21 avec ces enfants-là?

22 Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

23 R. De la formation initiale, de la formation continue,  
24 et comme l'a dit... puis tout à l'heure je l'ai  
25 noté, là, c'est vrai que ça fait partie de la

1        responsabilité des trois ministères, là, le  
2        ministère de la Famille disait qu'il y avait de la  
3        formation, mais malheureusement les ministères se  
4        sont beaucoup moins déplacés dans les dernières  
5        années aussi, parce qu'il y a eu des compressions  
6        budgétaires, et je pense qu'il faut le dire.

7                Donc, tout ce travail-là, là, d'interstice,  
8        on a priorisé les activités des ministères,  
9        mais tout ce qui étaient nos petits lieux  
10       qu'on attachait les choses, on a perdu  
11       beaucoup là-dedans à se rencontrer, se parler,  
12       voir les besoins de notre communauté, donc oui,  
13       formation initiale continue. Et après ça,  
14       le partenariat sur le terrain. Quand je connais  
15       les intervenants de la DPJ, les intervenants  
16       de la communauté, les organismes communautaires,  
17       c'est plus facile de référer aussi les familles  
18       vers les services.

19    Q. **[82]** Et de quelle façon le processus entre  
20       les services de garde et la DPJ pourrait être  
21       amélioré?

22       Mme HÉLÈNE GOSSELIN :

23    R. Oui. De... Il y a... Ça, ça dé... c'est très  
24       variable aussi selon les régions, comment  
25       ça se vit le partenariat avec les intervenants,

1       mais il y a encore beaucoup de travail en silo.  
2       Et dépendamment des régions, et je dirais même  
3       des intervenants, parfois on a peu ou absolument  
4       pas d'informations sur l'enfant qui nous est  
5       référé, pas seulement sur sa famille mais sur lui,  
6       sur son parcours de développement, dans quel milieu  
7       il était, sous le... sous le principe de  
8       la confidentialité.

9               Alors, comme on est des intervenants  
10       professionnels aussi en... en CPE, moi je pense  
11       qu'à tout le moins il faudrait qu'il y ait  
12       des rencontres transparentes sur... sur l'enfant et  
13       son milieu pour qu'on soit mieux en mesure de  
14       l'accompagner, cet enfant-là, dans son  
15       développement puis dans les difficultés qu'il a pu  
16       vivre aussi, qu'on soit plus en mesure de...

17               Mais je dis ça, mais sous toute réserve,  
18       parce que le dernier enfant qu'on a accueilli  
19       chez nous l'automne dernier pour la première  
20       fois, on a eu une complète collaboration avec  
21       l'intervenante, ça a été fantastique. Alors, à ce  
22       moment-là, dans ce temps-là, on est plus capable  
23       de faire notre travail, ça va beaucoup mieux,  
24       c'est beaucoup plus facile. Oui.

25       Q. [83] Donc, tout le concept, parce que j'entendais

1 votre... dans le document, le concept de la  
2 confidentialité qui revient quand même constamment,  
3 vous avez vécu le cas où ça a été facile, on a  
4 pu... on avait peut-être une définition différente  
5 de cette confidentialité-là par rapport à d'autre.

6 R. Oui.

7 Q. **[84]** Donc, vous avez été capable d'avoir certaines  
8 informations, alors que pour... pour d'autres,  
9 le concept de confidentialité, il y a quelque chose  
10 d'étanche, là, on peut... on ne veut pas donner  
11 d'informations. Puis j'imagine que ça complexifie  
12 le travail des... des intervenants en garderie.

13 Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

14 R. Oui, puis on n'était... le réseau n'était pas mis  
15 sur pied quand il y a eu la dernière version de  
16 la Loi sur la protection de la jeunesse. Il y a  
17 peut-être quelque chose à revoir de manière aussi,  
18 là, au niveau de nos politiques publiques.

19 Mais on comprend et on respecte l'idée de la  
20 confidentialité, mais là je crois que la question  
21 qu'il faut se poser, c'est : où est le risque le  
22 plus grand et est-ce qu'on est capable de mitiger  
23 le risque le plus faible?

24 Donc, le risque le plus grand, c'est de  
25 ne pas bien intervenir auprès d'un enfant qui ne

1 va pas bien. Et le risque le plus faible, c'est  
2 d'avoir des intervenants qui n'ont pas des bonnes  
3 pratiques. Et je pense qu'on pourrait encadrer  
4 aux plans éthique et professionnel la... toute  
5 la question de la confidentialité.

6 Q. [85] Et il me semble, dans votre document, vous  
7 parlez de modifier l'article 4. J'aimerais ça que  
8 vous en parliez.

9 R. Bien, on... c'est tout sur la... il y a vraiment  
10 un cadre réglementaire et législatif, comme on vous  
11 dit, qui est... qui date, malheureusement, beaucoup  
12 trop sur toute la question des ententes multi,  
13 sur toute la question de la place du réseau des  
14 CPE, et on pense que ça prendrait vraiment  
15 une réflexion plus large sur quelle est la place  
16 réelle du réseau, comment on voit ce... son  
17 efficacité.

18 Et sur l'entente multi, par le passé,  
19 on a vécu, Hélène et moi, dans la mise en oeuvre  
20 de la... de l'entente multisectorielle, on se  
21 rencontrait régulièrement. Il y avait plus  
22 de rencontres en amont, le mécanisme était plus  
23 efficace. Là, ce qu'on entend de nos membres,  
24 c'est que le mécanisme est variable d'une région  
25 à l'autre et il y a... on a perdu, on a perdu

1 du temps de rencontre, on a perdu du temps de  
2 concertation puis de cohérence.

3 Ça ait que, oui, l'article 4, mais  
4 on parlait aussi plus largement d'autres articles  
5 dans la Loi. Je pense qu'il faut vraiment qu'on  
6 fasse une... une réflexion en profondeur.

7 Q. [86] Oui, mais où je voulais en venir, c'est  
8 l'article 4 où on... la redéfinition, l'importance  
9 du maintien du lien biologique que... dont vous  
10 voyez peut-être un changement de la... de la  
11 définition ou...

12 R. Bien, chez certains de nos membres, pas...  
13 pas le... je ne pense pas qu'on... comment  
14 je dirais ça? Le réseau des CPE ne veut pas  
15 s'immiscer dans la conception du maintien de  
16 l'enfant avec sa famille et tout ça, mais c'est  
17 comment le CPE, lui, peut jouer un rôle pour être  
18 dans la conception du maintien. Vraiment, c'est...  
19 quand je vous dis qu'on n'était pas là dans  
20 le temps, bien, c'est de voir vraiment comment,  
21 dans tous ces éléments-là, parce que je le sais que  
22 c'est des choses que vous remettez en question,  
23 puis quand on a posé la question en... en prévision  
24 de notre présentation, on a fait deux sondages avec  
25 nos membres puis on a rencontré les regroupements

1 régionaux de CPE, puis les gens nous ont dit :  
2 bien, la Commission se pose cette question-là,  
3 peut-être que nous on pourrait jouer aussi un rôle  
4 dans cette conception-là plus large de la question  
5 de la stabilité.

6 Q. [87] Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. On va poursuivre avec Danielle Tremblay.

9 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

10 Q. [88] Bonjour, Mesdames. Je vais prendre la balle au  
11 bond et continuer sur le même thème. Comment vous  
12 le voyez votre rôle? Parce que, parfois, ce qu'on  
13 constate, c'est que les enfants sont hébergés en  
14 famille d'accueil et là, toute la machine part,  
15 les durées maximales, et caetera. Mais comment vous  
16 voyez que vous pourriez jouer un rôle peut-être  
17 dans le maintien d'un enfant dans des conditions de  
18 vulnérabilité mais pour assurer, là, la gestion  
19 du risque? J'aimerais que vous développiez  
20 davantage.

21 Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

22 R. Bien, quand on parle de mieux collaborer,  
23 souvent, nous, on va... puis... puis Hélène, tu...  
24 tu me coupes... Souvent, ce qu'on va voir dans  
25 le réseau, c'est que le... le CPE va s'inquiéter

1 de la situation de l'enfant, on va appeler à la DPJ  
2 pour faire un signalement. Des fois ce n'est pas  
3 retenu puis c'est... c'est tout à fait correct,  
4 les... on ne remet pas en question l'évaluation.

5 Mais comment on serait capable de  
6 développer un mécanisme ou peut-être la DPJ n'a  
7 rien au niveau de la loi pour retenir le  
8 signalement, mais comment on peut donner...  
9 Il y a une situation où il y a des intervenants  
10 professionnels qui disent : nous, on a des  
11 questions puis on pense que cette famille-là  
12 a besoin d'aide. Comment on pourrait activer  
13 un mécanisme pour être capable d'amener l'aide  
14 à cette famille-là?

15 Nous, de notre côté, comme on vous disait,  
16 des ressources pour accompagner les familles,  
17 des ressources pédagogiques pour aider  
18 l'éducatrice, on a tout perdu ça. Actuellement,  
19 il reste une direction générale, des fois une  
20 direction adjointe puis des éducatrice sur  
21 le plancher. Fait que tout ce tissu-là...  
22 Parce que ça, ça va vouloir dire aider la famille  
23 début, fin de journée, peut-être faire des  
24 rencontres, aller avec elle peut-être à des  
25 rencontres avec des partenaires, donc quand

1 on parle du... du rôle plus plus, c'est déjà  
2 en amont quand on s'inquiète, puis je pense qu'on  
3 est souvent fondé de l'inquiétude, peut-être pas au  
4 niveau légal, du point de vue de la Protection de  
5 la jeunesse, comment on peut activer des mesures?  
6 Et une fois que c'est retenu, bien, comment  
7 rapidement...

8 Dans la préparation de notre présentation  
9 aujourd'hui, il y a des membres qui nous ont  
10 partagé des exemples très variés. Mais exemple,  
11 un téléphone : garde les enfants, si les parents  
12 viennent, tu ne laisses pas partir les enfants avec  
13 les parents puis on arrive dans vingt (20) minutes.  
14 C'est une personne qui arrive pour prendre l'en...  
15 chercher les enfants, on ne sait pas c'est qui puis  
16 on n'a plus de nouvelles pendant deux semaines.

17 Ça fait que là il... pour nous, il y a un  
18 bris de stabilité, là. Puis... puis peut-être que  
19 l'enfant, ce n'est pas le bon moment qu'il vienne  
20 au service de garde, mais... Mais on aimerait ça  
21 être informé, on aimerait ça voir s'il y a quelque  
22 chose qu'on peut faire, peut-être. Ça fait que...  
23 Puis là on est dans le néant. Puis là, un moment  
24 donné, c'est quelqu'un qui arrive puis qui est  
25 complètement étranger puis...

1                   Ça fait que c'est... c'est ça qu'on se dit,  
2                   il y a sûrement moyen d'être plus efficace dans  
3                   la relation de stabilité, le réseau peut faire  
4                   plus, mais pour ça, il faut qu'il y ait du maillage  
5                   puis il faut qu'il y a de la... du partage  
6                   d'informations.

7                   Mme HÉLÈNE GOSSELIN :

8                   R. De la collaboration.

9                   Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

10                  R. De la collaboration.

11                  Q. **[89]** Un des éléments... Vous avez d'entrée de jeu  
12                  très bien ill... démontré ou témoigné, bon,  
13                  de l'importance pour un tout petit de ses parents,  
14                  de sa famille, et comment CPE, Bureau  
15                  coordonnateur, les... bon, sont un point d'ancrage  
16                  aussi pour les enfants face à des familles  
17                  qui peuvent traverser des périodes difficiles.  
18                  Vous nous avez aussi bien témoigné des effets...  
19                  de l'effet protecteur d'un service de garde  
20                  de qualité.

21                  Puis là, ce que je constate, bon, cent  
22                  quatre (104)... cent quatre mille trois cent  
23                  quarante et un (104 341) enfants qui ne fréquentent  
24                  pas un service de garde, on s'entend qu'ils ne sont  
25                  pas tous vulnérables, là, mais bon, mais quarante-

1 deux mille (42 000) enfants en attente. Puis par...  
2 parallèlement à ça, vous nous dites qu'il y a des  
3 déficits de places, là, puis particulièrement  
4 criants, là, sur certains territoires. Comment vous  
5 voyez qu'on peut davantage mieux répondre aux  
6 besoins des enfants et des familles, puis  
7 particulièrement les... les enfants vulnérables,  
8 là, en lien avec votre... votre recommandation de  
9 comment on peut mieux travailler ensemble en amont,  
10 et une fois que le signalement est retenu, dans  
11 l'intervention en Protection de la jeunesse?

12 R. Bien, il faudrait s'occuper des territoires où il y  
13 a déséquilibre, nos territoires défavorisés...

14 Q. [90] Mais comment vous les... les...

15 R. Oui?

16 Q. [91] Parce que tantôt, le ministère, sont venus  
17 nous dire : bon, le ministre a annoncé quinze mille  
18 (15 000) places. Puis j'ai questionné, bon, comment  
19 ces places-là sont attribuées puis ça émergeait  
20 beaucoup des projets présentés. Mais dans ces...  
21 ces... l'attribution des places, comment on tient  
22 compte de ces facteurs-là de vulnérabilité?

23 Mme HÉLÈNE GOSSELIN :

24 R. On... on est sous serment, les places qu'on  
25 développe actuellement, il y en a onze mille

1 (11 000) que c'est des projets qui datent de  
2 deux mille onze (2011) et deux mille treize (2013),  
3 qui n'ont pas été réalisés parce qu'il y a eu des  
4 frais au développement, donc, ça, ces projets-là  
5 sont déjà attribués, et c'est des besoins déjà  
6 criants. Et dans les perspectives qu'on vous  
7 a données, c'est des... ILS sont comptés là-dedans,  
8 fait que ça, on... Oui, le ministre a annoncé  
9 un appel de projet d'année passée de deux mille  
10 cinq cents (2500) pour lequel on attend toujours  
11 l'attribution des places. Donc, pour nous,  
12 le quinze mille (15 000), c'est...

13 Q. **[92]** Donc, entre le besoin qui émerge du milieu,  
14 mais quand ça date de...

15 R. Deux mille onze (2011).

16 Q. **[93]** ... sept, huit ans, bien là est-ce que...  
17 Mais ce milieu-là a toujours les mêmes besoins,  
18 là, c'est ce que je comprends.

19 R. Bien... Oui, mais... Puis je pense que dans...  
20 c'est souvent dans des territoires déficitaires,  
21 puis comme je vous ai dit tout à l'heure, il y a  
22 des besoins de places, donc je ne suis pas  
23 inquiète, ces projets-là vont avoir des familles.  
24 Mais là, si on veut avoir une stratégie, votre  
25 question, c'est une stratégie pour nos milieux

1 vulnérables, là ce qu'on sait, c'est que dans  
2 nos territoires vulnérables, on est déjà en  
3 déséquilibre de places parce qu'il n'y a pas eu  
4 d'appels de projets ciblés depuis plusieurs années.  
5 Quand il y a eu des appels de projets ciblés en  
6 deux mille onze (2011) et deux mille treize (2013),  
7 on a demandé aux CPE de fournir cinquante pour cent  
8 (50 %) de la somme, une OSBL, hein? On a limité  
9 le développement des places en CPE.

10 Dans les premières années du développement  
11 du réseau, on mettait en service environ six mille  
12 (6000) places par année. Dans les dernières années,  
13 on a mis à peu près mille (1000) places en service.  
14 Cette année, on pense en avoir mis en service sept  
15 cent cinquante-deux (752) places. Ça fait que c'est  
16 toute cette question-là de où sont les besoins,  
17 qu'est-ce que les parents préfèrent, et après ça,  
18 c'est quoi les règles qu'on se donne pour avoir des  
19 appels d'offres... appels de projets puis agiles,  
20 les développer rapidement.

21 Et... Et moi je sens une volonté du  
22 ministre de la Famille d'aller de l'avant,  
23 mais il faut lever les barrières, pardonnez-moi,  
24 financières, il faut aider le CPE à développer  
25 cette corporation-là et aller rapidement développer

1 l'offre de service pour les familles. Ça fait qu'on  
2 sait où sont les besoins. Là, il faut qu'on...  
3 on fasse des appels de projets, qu'on finance  
4 le développement des CPE, et le réseau va répondre  
5 présent.

6 Q. [94] Hier on a reçu la Fédération qui disait...  
7 qui... qui nous disait : il faudrait que  
8 le réseau... Parce qu'ils nous ont parlé, là,  
9 des places non régies, non subventionnées,  
10 et en dis... en remettant grandement en question  
11 la qualité de ce places-là et en nous... en  
12 émettant un recommandation que le réseau devienne  
13 régi, subventionné de façon universelle pour  
14 assurer la qualité et la sécurité des services.  
15 Qu'est-ce que... qu'est-ce que vous en dites?

16 R. Bien, c'est sûr que nous, hein, tout à l'heure,  
17 on vous a présenté la mission de l'AQCPE,  
18 notre mission, ce qui nous a créé, le réseau  
19 des CPE, c'est que chaque enfant ait accès à une  
20 place universelle de qualité. C'est ce qui nous  
21 motive et qui fait qu'à tous les jours, on se lève  
22 et que Hélène, depuis trente-cinq (35) ans, défend  
23 ce réseau-là, entre autres comme présidente de  
24 l'AQCPE.

25 Vraiment, je pense qu'il faut avoir

1 un réseau cohérent et pour lequel on a des  
2 attentes, hein. C'est... Il faut avoir des attentes  
3 pour nos milieux. Et actuellement, il y a des gens  
4 qui reçoivent du crédit d'impôt, des gens  
5 subventionnés, des gens régis, des gens non régis.  
6 Hélène vous a montré tout à l'heure le... Et même  
7 pour les parents, de savoir où ils vont...

8 Q. **[95]** Un buffet chinois.

9 R. C'est... c'est complexe, donc on s'est doté  
10 d'un réseau public d'éducation, pourquoi on ne  
11 se dote pas d'un réseau, hein, subventionné par  
12 l'État, organisé, régi? Et c'était le projet de  
13 départ en quatre-vingt-dix-sept - quatre-vingt-dix-  
14 huit (97-98) qu'on a laissé tomber,  
15 malheureusement.

16 Q. **[96]** Et... Et comment faire pour pas...

17 Bon, admettons, là, je vais vous reposer la même  
18 question que je leur ai posée hier. Demain matin,  
19 tous les réseaux non régis deviennent régis,  
20 là, bon. Comment faire pour ne pas redévelopper  
21 un réseau parallèle de gens qui n'auraient pas  
22 été reconnus selon les critères, mais qui veulent  
23 quand même garder des enfants?

24 R. Bien, ils... La position qu'on a à l'AQCPE,  
25 c'est qu'il y a des gens qui souhaiteraient dans

1 la famille pouvoir offrir un service, dans le fond,  
2 bon, si grand-papa, grand-maman ou la cousine ou  
3 la « matante » veut garder des enfants, nous,  
4 on a toujours dit : les gens qui veulent garder  
5 leurs enfants à la maison, qui ont un réseau...  
6 une famille élargie qui veut s'en occuper,  
7 pour nous ce n'est pas un problème.

8 C'est quand il y a un montant qui arrive  
9 de l'État. Actuellement, on dépense sept cent huit  
10 millions (708 M) par année en crédit d'impôt puis  
11 pour lequel on donne de l'argent au parent.  
12 Là le parent est mal pris parce qu'il doit se  
13 trouver un service parce que ça n'a pas été  
14 vraiment organisé dans le développement, et quand  
15 il réussit à obtenir un service, on n'a pas  
16 nécessairement d'attentes pour la personne, hein,  
17 qui reçoit une somme de l'État d'avoir une...  
18 un niveau de qualité acceptable pour aider  
19 le développement de nos tout-petits.

20 Donc, on pense qu'il faut revoir la Loi,  
21 et il faut dans la Loi encadrer cette vision-là  
22 qu'on a de... du réseau et de la manière de gérer.  
23 Au départ, on avait la Loi sur les Centres de la  
24 petite enfance et les autres services de garde en  
25 quatre-vingt-dix-sept (97). Et malheureusement,

1           cette loi-là a été mise de côté et il y a une autre  
2           vision qui est arrivée où on a vu que, dans le  
3           fond, bien, la... les services de garde, c'était la  
4           responsabilité de la famille et qu'on ne s'en  
5           occupait pas comme société, malheureusement.

6           Q. **[97]** Je vous remercie beaucoup.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Merci. On poursuit avec André Lebon.

9           ANDRÉ LEBON, vice-président :

10          Q. **[98]** Bonjour. Je vais revenir sur l'élément  
11          qualité. Vous avez fait une équation qui dit :  
12          ça prend des milieux de qualité, et je salue,  
13          et on a obtenu que dorénavant il y a une évaluation  
14          qui soit faite systématique et non volontaire cette  
15          fois-ci. Je veux juste... Dans l'attente de  
16          la Commission sur l'éducation à la petite enfance  
17          et avant que ces évaluations-là existent, et elles  
18          existent maintenant, mais que ça soit rattaché  
19          en fonction de ce qui était constaté à une sorte  
20          de formation continue ou obligation du milieu  
21          devant son portrait de situation d'ajuster des  
22          choses. Ça ce n'est pas si automatique que ça  
23          actuellement. Je sais qu'il y a des discussions.

24                        Pouvez-vous nous situer, j'aurais dû  
25          poser la question au ministère, je suis désolé,

1           pouvez-vous nous situer actuellement sur le...  
2           le taux de chance qu'on ait un arrimage entre  
3           le portrait et une sorte d'obligation de s'ajuster?  
4    R. On... on est au début de cette expérience-là puis  
5           je pense qu'on... on souligne beaucoup aujourd'hui  
6           les enjeux, mais il y a des belles réussites aussi  
7           et c'en est une, et la Commission sur l'éducation  
8           à la petite enfance a participé à... à mettre ça  
9           de l'avant.

10                    Pour l'instant, ce qui est prévu, c'est  
11           que lorsque les gens n'atteignent pas les standards  
12           minimaux, il y a un plan qui doit être déposé  
13           au ministère, et là-dedans il y a des mesures,  
14           donc le CPE, la... le CPE, la garderie va devoir  
15           prendre des mesures. Pour l'instant, on en est là.

16                    Il y a un comité scientifique, il y a des  
17           comités consultatifs qui se penchent, donc il y a  
18           des phases de développement, et je vous dirais  
19           que on... on analyse un peu l'avancée de tout ça.  
20           Mais sincèrement, je pense que ça va somme toute  
21           assez bien dans la bonne voie.

22                    L'enjeu qu'on va avoir par ailleurs,  
23           c'est une fois que les gens qui ont fait un plan  
24           d'accompagnement ou de redressement n'atteignent  
25           pas les standards, qu'est-ce qui va arriver. Et ça,

1 on n'a pas encore de réponse, malheureusement.  
2 Et l'autre chose, c'est qu'on a une partie du  
3 réseau qui n'est pas sous l'égide de l'évaluation  
4 de la qualité, entre autres nos prestataires non  
5 régis. Donc, on a un soin ou une attention pour  
6 des milieux éducatifs, mais pas pour l'ensemble  
7 des enfants, parce qu'il y a des enf... des milieux  
8 qui ne sont pas régis par cette évaluation de  
9 la qualité.

10 Les premiers constats qu'on a pour  
11 le moment, je vais être prudente parce que  
12 je ne sais pas si c'est de l'information qui peut  
13 être partagée, mais ce qu'on voit, c'est que les  
14 CPE passent bien la trame puis qu'il y a des  
15 garderies non subventionnées dans les premières  
16 évaluations qui passent plus difficilement la trame  
17 des standards minimaux. Donc, c'est une question  
18 qu'il va falloir suivre de manière assez... assez  
19 proximale.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [99] Merci. Moi j'avais une question sur la  
22 confidentialité. Il n'y a à peu près pas  
23 une semaine ou une journée qu'on n'entend  
24 pas parler des problèmes de confidentialité,  
25 ce n'est pas pour rien que le gouvernement l'a mis

1 clairement dans le décret qui a créé la Commission.

2           Sauf que depuis le début aussi, on comprend  
3 que c'est un changement de culture ou sinon  
4 le changement, chaque personne interprète la notion  
5 de confidentialité, vous l'avez vous-même exprimé  
6 en disant que il y a une intervenante qui vous  
7 a donné le minimum d'informations concernant  
8 l'enfant, et tout le monde est pour l'intérêt  
9 de l'enfant. Mais des fois on ne donne pas  
10 l'information puis débrouillez-vous avec  
11 cet enfant dont l'intérêt est très important.  
12 C'était mon commentaire.

13           Là où je veux vous entendre et bien  
14 comprendre ce que vous dites, vous dites que :  
15 « Depuis l'application de la loi 10, les ressources  
16 de la DPJ ne suivent plus les tout-petits en CPE. »  
17 Pouvez-vous expliquer pour qu'on comprenne le avant  
18 et le après vraiment de ce problème-là, s'il vous  
19 plaît?

20 Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

21 R. Donc, avant, ce qu'on constatait régulièrement,  
22 exemple, s'il y avait un enfant qui était sur  
23 une place protocole avec la DPJ, par exemple,  
24 il y avait des ressources qui venaient avec  
25 l'enfant déjà pour favoriser l'accueil. Si l'enfant

1           avait besoin, au niveau d'un retard de langage,  
2           si l'enfant avait des problèmes au niveau affectif,  
3           il y avait des... des ressources du réseau de santé  
4           qui venaient aider le CPE dans son intervention.  
5           Souvent, ce qu'on constatait aussi, c'est qu'il  
6           y avait des rencontres qui pouvaient se faire avec  
7           la famille, parce que le CPE, c'est un milieu  
8           de vie.

9                           Malheureusement, avec l'arrivée de  
10           la Loi 10, ce qu'on a constaté puis ce que les gens  
11           nous disent, c'est que le temps de présence dans  
12           les milieux de vie de nos intervenants spécialisés,  
13           c'est vraiment fragilisé. Dernièrement, là, j'ai eu  
14           un cas en Outaouais où il y avait une orthophoniste  
15           qui allait régulièrement, le service a été  
16           interrompu. Il y avait des gens qui recevaient  
17           de l'aide... de l'aide directement pour accompagner  
18           les familles, cette aide-là a été dans une autre  
19           région, interrompue.

20                           Donc, ce qu'on a constaté, nous, dans les  
21           dernières années, c'est que ces ressources-là qui  
22           venaient pour notre enfant qui était en détresse  
23           ou cette famille qui était en détresse ne suivent  
24           plus.

25   Q. [100] Je comprends, mais vous avez... les places

1 protocoles, ça veut dire que vous avez un protocole  
2 avec le CISSS ou le CIUSSS.

3 R. Oui. Et il y a des...

4 Q. **[101]** Et dans ce protocole, il y a ces ressources  
5 spécialisées.

6 R. Normalement. Il y a des CPE qui ont été jusqu'à  
7 dire : bien, je ne renouvellerai pas mon protocole,  
8 parce que je n'ai pas d'aide.

9 Q. **[102]** Je comprends. Je comprends. C'est un dur  
10 dilemme. Merci. On passe avec Lesley Hill.

11 Mme LESLEY HILL, commissaire :

12 Q. **[103]** Bonjour. Moi c'était une petite phrase que  
13 j'ai lue dans votre mémoire que je trouve a besoin  
14 d'être peut-être explicitée. Vous dites que  
15 « le principal agent protecteur, qui est la  
16 Commission des droits de la personne et de  
17 la jeunesse, n'a pas le mordant », puis c'est  
18 vraiment... je lis textuellement, « n'a pas  
19 le mordant qu'il lui faut pour assumer son rôle ».  
20 Pouvez-vous en parler un peu plus?

21 Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

22 R. Oui, notre... bien, notre avocate maître Lefebvre  
23 serait la mieux placée, c'est que... Il y a tout  
24 le... Puis... Puis je pense que ça réfère peut-être  
25 même au commentaire que madame Laurent vient

1 de faire. Souvent, on va regarder l'offre ou  
2 l'accompagnement à nos enfants beaucoup par  
3 le biais de la famille et de la protection de  
4 la famille, de la protection de la confidentialité  
5 de la famille, et on perd rapidement le point  
6 de vue des enfants.

7 Et on se pose beaucoup de questions quand  
8 ça va moins bien ou quand il y a des milieux qui  
9 sont moins bienveillants : qui... qui joue ce rôle  
10 dans la société québécoise de s'inquiéter et de  
11 se préoccuper des enfants? Puis je ne suis pas  
12 l'experte, comme je vous dis, mais quand on regarde  
13 le pouvoir de la Commission, on pense que les  
14 pouvoirs pourraient être renforcés pour permettre  
15 l'intervention puis pouvoir avoir un... un peu  
16 presque comme le Vérificateur général du Québec,  
17 quand le Vérificateur général du Québec dépose  
18 un état de situation, il y a comme une obligation  
19 d'action. Et en tout cas à la compréhension qu'on  
20 en... on en a, la Commission des droits n'a pas  
21 ce... ce pouvoir-là, comme le Vérificateur qui  
22 dépose son rapport et qu'il y a une obligation  
23 de l'État de faire le suivi.

24 Donc, c'est une préoccupation qu'on a,  
25 parce qu'on constate beaucoup, puis même

1 je l'entendais dans plusieurs témoignages,  
2 on perd rapidement le focus de l'enfant et  
3 on perd la famille.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 On va poursuivre avec Hélène David.

6 HÉLÈNE DAVID, commissaire :

7 Q. **[104]** Merci. Merci. Je pense qu'on ne changera pas  
8 tellement le... le sujet en même temps, là, mais  
9 dans les... dans le système scolaire, il y a  
10 ce qu'on appelle les indices de défavorisation.  
11 Alors, ça a soulevé des tollés d'ailleurs avec  
12 des histoires de codes postaux, de gentrification  
13 de certains quartiers qui... qui n'éliminaient  
14 pas les plus défavorisés du quartier, mais qui  
15 faisaient des grosses tours, qui faisaient, bon,  
16 que les gens étaient plus riches en moyenne.

17 Vous n'avez pas ça, je pense, du tout  
18 dans la question des services de garde, des CPE.  
19 Il n'y a pas d'indice de défavorisation qui ferait  
20 en sorte que peut-être, dans les quartiers dits  
21 plus défavorisés, vous pourriez avoir, un, plus de  
22 places protocoles, deux, plus de... d'aide, comme  
23 il y a dans les écoles de milieux avec indice de  
24 défavorisation, il y a des services qui suivent.

25 Si j'ai bien compris, le CPE peut décider

1 qu'il ne veut pas de places protocoles parce que  
2 c'est des enfants peut-être qui exigent plus de...  
3 de services et que les services ont été coupés,  
4 d'une part, puis d'autre part, vous dites : il  
5 faudrait augmenter le nombre de places protocoles  
6 probablement dans des zones de défavorisation, si  
7 tant est qu'on pouvait avoir accès à ces zones-là  
8 via le système d'éducation, on parle de dossier  
9 unique pour l'enfant, mais il pourrait y avoir un  
10 dossier unique pour... pour les... les institutions  
11 aussi puis les réseaux.

12 Alors, je trouve que ça, je n'avais pas  
13 du tout réalisé qu'un CPE peut dire : je n'en veux  
14 pas de places protocoles, c'est bien trop de  
15 trouble, non seulement c'est trop de trouble mais  
16 en plus je n'ai pas les services qui viennent avec.

17 Alors, comment... qu'est-ce qu'on pourrait  
18 faire, nous? Moi je vois... je mets des  
19 recommandations partout dans la marge, là,  
20 de ce qu'il faut faire. Mais qu'est-ce que vous,  
21 vous en pensez de cette question d'indice de  
22 défavorisation?

23 Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

24 R. Déjà sur la question que vous venez de... d'amener  
25 sur le fait que les gens... Ce que je vous dis,

1 c'est que les gens sont frileux actuellement dans  
2 la révision du protocole parce que les ressources  
3 ne viennent pas, ÇA fait que moi, ce que je vous  
4 dis, c'est que les gens sont prêts à en faire plus.  
5 Quand on a sondé nos membres, ils sont prêts  
6 à en faire plus, mais ils disent : il faut que  
7 cet enfant-là reçoive l'aide nécessaire.

8 Sur la question de la défavorisation,  
9 la définition pour le ministère de la Famille de  
10 ce que c'est la défavorisation, c'est comme il vous  
11 a été dit tout à l'heure, c'est l'aide de dernier  
12 recours, l'aide sociale. Donc, c'est les enfants  
13 qui vont recevoir cette contribution parentale-là  
14 qui va être gratuite, c'est sûr qu'on considère  
15 être défavorisés et quelques territoires.

16 De notre côté, à l'AQCPE, on a beaucoup  
17 de difficulté d'avoir de l'information sur qui  
18 reçoit quelle subvention. Et nous, ce qu'on dit,  
19 c'est qu'il faudrait revoir la question de la  
20 défavorisation, parce que dans le réseau scolaire  
21 et dans le réseau de la santé et de services  
22 sociaux, la définition de ce que c'est être  
23 défavorisé, aux plans matériel et social, ce n'est  
24 pas la définition qu'il y a au ministère de  
25 la Famille.

1                   Donc, je pense qu'il faudrait revoir  
2                   la définition et voir après ça quels sont le  
3                   meilleur... les meilleurs outils. Il y a des cartes  
4                   qui existent au ministère de la Santé avec l'indice  
5                   Pampalon, il y a les codes postaux pour le réseau  
6                   scolaire. C'est sûr qu'il peut y avoir place à  
7                   amélioration. Et là, peut-être qu'on réussirait...  
8                   On a demandé dernièrement au ministre Girard, dans  
9                   le cadre des consultations prébudgétaires, de  
10                  revoir, de faire un chantier sur l'ensemble des  
11                  allocations qui sont données aux services de garde  
12                  éducatifs pour revoir comment on pourrait les  
13                  optimiser, les bonifier et assurer une plus grande  
14                  flexibilité.

15                 Mme HÉLÈNE GOSSELIN :

16                 R. Je... Est-ce que je peux rajouter quelque chose?

17                 Q. **[105]** Je vous en prie.

18                 R. J'aimerais dire aussi que moi, le service que  
19                 j'opère est dans un milieu très favorisé et  
20                 ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de clientèle  
21                 vulnérable non plus dans les secteurs favorisés  
22                 de notre société.

23                 LA PRÉSIDENTE :

24                 Oui, vous faites bien de le préciser, c'est vrai.

25                 Alors, le temps que nous avons ensemble est

1           écoulé. Merci infiniment pour votre témoignage,  
2           merci de votre contribution à la Commission.  
3           Je vous souhaite une bonne fin de journée. Dix (10)  
4           minutes de pause, le temps d'installer nos  
5           prochains témoins. Merci encore, Mesdames.

6           Mme GENEVIÈVE BÉLISLE :

7           Merci.

8           SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9           REPRISE DE L'AUDIENCE

10

11           \_\_\_\_\_

11           LA PRÉSIDENTE :

12           Alors, Madame Louise Lortie, vous êtes vice-  
13           présidente de la Fédération des commissions  
14           scolaire du Québec, bienvenue, Madame. Vous êtes  
15           accompagnée de madame Édith Samson, qui est  
16           présidente de la Commission scolaire Kamouraska-  
17           Rivière-du-Loup, bienvenue. Et madame Johanne  
18           Chenard, qui est une directrice générale à la  
19           retraite, bienvenue, Madame.

20           Mme JOHANNE CHENARD :

21           Merci.

22           LA PRÉSIDENTE :

23           Alors durant votre témoignage, on va aborder les  
24           enjeux entourant la scolarisation des jeunes qui  
25           sont suivis en Protection de la jeunesse et aussi

1 la collaboration entre le milieu scolaire et les  
2 services sociaux. Ça vous va? Alors on a soixante  
3 minutes (60 min) ensemble, quinze minutes (15 min)  
4 de présentation et ensuite échanges avec les  
5 commissaires. Avant de vous laisser la parole, je  
6 vais demander au greffier de vous assermenter s'il  
7 vous plaît.

8

9 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC  
10 (FCSQ)

11

12 **LOUISE LORTIE,**

13 **ÉDITH SAMSON,**

14 **JOHANNE CHENARD,**

15 (Sous serment)

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Voilà, Mesdames, la parole est à vous.

19 Mme LOUISE LORTIE :

20 Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les

21 Commissaires, tout d'abord je veux excuser

22 l'absence du président de la Fédération des

23 commissions scolaires du Québec, Alain Fortier.

24 Vous comprendrez que le contexte politique actuel

25 le retient à Québec.

1                   Bonjour et merci de nous recevoir  
2  
3                   aujourd'hui pour discuter du rôle de l'école  
4                   publique, des commissions scolaires et des membres  
5                   du personnel scolaire en lien avec les services de  
6                   la protection de la jeunesse. La Fédération des  
7                   commissions scolaires du Québec représente la  
8                   quasi-totalité des commissions scolaires  
9                   francophones présentes partout au Québec dans  
10                  toutes les régions. Après avoir consulté nos  
11                  membres, il nous apparaît essentiel de vous  
12                  présenter deux enjeux importants de notre point de  
13                  vue : la concertation et la prévention.

13                  D'abord, rappelons-le, l'école est une  
14                  endroit où un enfant passe beaucoup de temps. Les  
15                  enseignants, les professionnels, le personnel de  
16                  soutien et la direction d'une école travaillent  
17                  tous à développer un lien de confiance fort entre  
18                  l'élève et l'école puis entre la famille et  
19                  l'école. Pour tous les enfants et leurs parents, la  
20                  question de confiance envers le milieu scolaire est  
21                  d'une importance capitale. Ne pouvons-nous pas  
22                  travailler ensemble pour utiliser ce lien de  
23                  confiance et le répercuter sur les services sociaux  
24                  ou ceux de la Protection de la jeunesse? Ou à  
25                  l'inverse, l'intervenante ou l'intervenant de la

1 DPJ ne pourrait-il pas être une clef de voûte pour  
2 renforcer le lien avec l'école?

3 Nous travaillons toutes et tous pour le  
4 bien-être de l'enfant. Soyons des collaborateurs  
5 dans une perspective de complémentarité des rôles.  
6 La vision et la stratégie doivent donc être à la  
7 fois commune et complémentaire. Les difficultés et  
8 les situations vécues dans les écoles sont  
9 multiples. Près d'un million (1 M) d'élèves  
10 fréquentent une école publique. Pour vingt (20 %) à  
11 vingt-cinq pour cent (25 %) de ces élèves, l'école  
12 déploie des services de soutien et d'accompagnement  
13 spécialisés.

14 Les écoles et les commissions scolaires ont  
15 développé une solide expertise en matière  
16 d'intervention auprès de ces élèves. La créativité  
17 de notre personnel est impressionnante. Tout est  
18 mis en oeuvre pour offrir une offre diversifiée  
19 afin de répondre aux besoins et aux capacités des  
20 enfants. Les enjeux de concertation et de  
21 communication touchent principalement deux  
22 situations : le signalement et les interventions de  
23 la DPJ.

24 Prenons un exemple fictif. Un directeur  
25 d'école fait un signalement à la DPJ. Dans notre

1 exemple, le signalement n'est pas retenu. La  
2 Direction de la protection de la jeunesse peut  
3 alors, si elle estime que l'enfant ou la famille a  
4 besoin d'aide, les diriger vers les ressources les  
5 plus aptes à répondre à leurs besoins. Ici, le  
6 respect de la confidentialité ne permet pas  
7 d'informer l'école de la suite des choses afin  
8 qu'elle puisse prévoir ses actions les plus  
9 porteuses. Cela peut arriver également à la DPJ  
10 d'information privilégiées et utiles provenant de  
11 l'école ou de la commission scolaire. Nous  
12 comprenons les enjeux liée à cette confidentialité,  
13 soyez sûrs de ça. Nous comprenons les parents de  
14 vouloir rester discret. Personne, au sein du réseau  
15 scolaire, ne veut contrevenir à la dignité et au  
16 respect que nous devons avoir envers les élèves et  
17 leur famille.

18 Il nous apparaît incontournable cependant  
19 de revoir ensemble cette notion de confidentialité.  
20 Quels sont ses avantages, mais aussi ses  
21 inconvénients. Si elle nous empêche de bien  
22 travailler, comment peut-on la redéfinir? De plus,  
23 nous croyons qu'il serait très important de mettre  
24 en place un processus de concertation afin que  
25 l'école puisse non seulement contribuer à l'analyse

1 de la situation, mais aussi participer à la  
2 stratégie, à la détermination, pardon, de la  
3 stratégie d'intervention.

4           Lorsqu'un signalement est fait par le  
5 milieu scolaire, les parents parviennent souvent à  
6 déduire la source dudit signalement, ce qui brise  
7 le lien de confiance, apporte son lot  
8 d'interactions conflictuelles, rendant très  
9 difficile le rétablissement de ce lien de  
10 confiance. La plupart du temps, les résultats des  
11 enquêtes sur un signalement fait par un intervenant  
12 scolaire ne sont pas communiqués aux écoles et aux  
13 commissions scolaires. Elles peuvent l'être à la  
14 personne faisant le signalement.

15           Nous souhaitons que l'école et la  
16 commission scolaire soient davantage considérés  
17 comme un partenaire privilégié et qu'elles soient  
18 mises dans le coup. Non seulement pour soutenir  
19 adéquatement l'élève, mais pour préserver les  
20 relations futures avec les parents et faciliter  
21 ainsi les interactions avec le personnel.

22           Nous sommes d'avis que dans certaines  
23 situations une stratégie d'intervention commune  
24 pourrait mieux servir l'enfant. Le milieu scolaire  
25 ne souhaite pas être mis au courant de tous les

1 détails d'une situation, mais un partage de  
2 quelques informations serait dans l'intérêt de  
3 l'élève.

4 La situation commande que les partenaires,  
5 dans le respect de leur obligation respective,  
6 travaillent en collaboration pour planifier et  
7 mettre en oeuvre les interventions nécessaires pour  
8 l'enfant et sa famille.

9 La situation des récentes années dans le  
10 milieu de la santé et des services sociaux,  
11 notamment la transformation des centres de santé et  
12 de services sociaux en centres intégrés, les CISSS  
13 et les CIUSSS, a complexifié les liens entre le  
14 réseau scolaire et celui de la santé et des  
15 services sociaux. D'ailleurs, les ententes de  
16 complémentarité entre les deux... les deux réseaux,  
17 santé et éducation, n'ont pas été mises à jour dans  
18 toutes les régions depuis cette transformation de  
19 structure. Il semble y avoir une accélération des  
20 processus, mais cela doit être réalisé.

21 La clarification des rôles respectifs des  
22 intervenants de chacun des réseaux est primordiale.  
23 Nous proposons, pour ce faire, de travailler à la  
24 formation, afin de bien faire connaître la DPJ aux  
25 gens du réseau scolaire. Quels sont les paramètres

1 de ses actions, ses façons de faire, ses objectifs?  
2 Ainsi, l'école sera mieux outillée pour agir en  
3 complémentarité avec la DPJ.

4 De nombreux efforts sont déployés par  
5 l'ensemble des acteurs préoccupés par la protection  
6 de la jeunesse. Chacun conduit sa stratégie  
7 d'intervention en fonction de sa mission et de son  
8 champ d'action. Nous considérons donc que des  
9 efforts additionnels doivent être consentis pour  
10 sensibiliser et mobiliser tous les intervenants  
11 oeuvrant auprès des jeunes, y compris le personnel  
12 scolaire, en les outillant pour mieux déceler et  
13 agir sur la maltraitance.

14 Dans cette perspective, la Fédération est  
15 prête à travailler avec les instances de la DPJ  
16 pour esquisser un dispositif plus intégrateur des  
17 activités de formation, de sensibilisation et  
18 d'intervention auprès des jeunes. Sur le terrain,  
19 plusieurs membres du personnel des écoles  
20 travaillent en étroite collaboration avec les  
21 organismes communautaires et les services sociaux.  
22 Lorsqu'une famille ou un enfant doit être référé à  
23 des services que l'école ne peut fournir, les liens  
24 se font. Il reste toutefois des défis dans les  
25 délais d'accès aux services.

1                   Lorsqu'un enfant et sa famille peuvent  
2 recevoir le bon service au bon moment, conjugué au  
3 soutien professionnel reçu à l'école, nous pouvons  
4 éviter l'escalade. Nous pouvons éviter que la  
5 situation se complexifie ou se détériore. Il faut  
6 avoir un cadre structurant de communication, un  
7 endroit où les services sociaux, la DPJ et la  
8 commission scolaire puissent s'asseoir et  
9 travailler en collaboration pour la prévention.  
10 Cette collaboration nous apparaît comme une  
11 condition gagnante et permettrait sûrement d'éviter  
12 un signalement.

13                   Pour l'illustrer, j'aimerais aborder la  
14 question des mécanismes d'évitement utilisés par  
15 des familles vivant des difficultés. L'absentéisme  
16 ou la non-fréquentation scolaire sont souvent des  
17 symptômes. Une famille peut changer d'école,  
18 déménager, pencher vers la scolarisation à la  
19 maison, par exemple. Lorsque l'école constate un  
20 grand nombre d'absences, un plan d'intervention  
21 élaboré avec l'élève et ses parents est mis en  
22 place. L'école estime avoir tout en main pour faire  
23 un signalement. Malheureusement, pour un élève du  
24 secondaire, le signalement est la plupart du temps  
25 non retenu.

1                    Une nouvelle façon de faire pourrait  
2 permettre d'améliorer l'accessibilité à des  
3 services pour cet élève et sa famille et ainsi  
4 éviter la détérioration de la situation. Des  
5 projets-pilotes en ce sens commencent à se mettre  
6 en place. Nous ne pouvons que nous en réjouir et  
7 offrir notre grande collaboration.

8                    Je terminerai en signalant les délais  
9 irraisonnables et la difficulté d'obtenir des plans  
10 de service individualisés et intersectoriels. Un  
11 tel plan est un outil privilégié pour établir les  
12 moyens à mettre en place, redéfinir les besoins de  
13 l'enfant, assurer la cohérence des interventions et  
14 la continuité des services. Certains élèves avec  
15 des situations complexes, fréquentant un milieu  
16 scolaire très spécialisé, peuvent avoir des  
17 comportements mettant en danger la sécurité des  
18 autres enfants ou même du personnel scolaire.  
19 L'école, pourtant un milieu très spécialisé, arrive  
20 parfois au bout de ses ressources et ne peut plus  
21 scolariser les enfants ou l'enfant qui a des  
22 besoins qui doivent être répondus par le réseau de  
23 la santé et des services sociaux. Il faut donc tout  
24 mettre oeuvre pour accélérer les délais et mieux  
25 intervenir.



1 enfants en est une collective. L'importance de  
2 mettre tout en oeuvre pour les aider à s'épanouir  
3 doit faire partie de nos priorités. Merci. Au  
4 plaisir d'échanger avec vous.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci pour votre présentation. On va débiter la  
7 période d'échanges avec Hélène David.

8 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

9 Q. **[106]** Merci beaucoup. Merci d'être là en cette  
10 journée un peu spéciale quand même. La question va  
11 être assez philosophique, mais assez générale. Est-  
12 ce que vous avez l'impression que l'enfant est  
13 vraiment au centre des décisions dans toutes les  
14 interactions que vous pouvez voir, que c'est le  
15 bien-être de l'enfant qui est au centre des  
16 décisions, que tout s'articule autour de ça? Si  
17 oui, peut-être, sinon comment l'école, comment les  
18 écoles peuvent améliorer cette situation, si  
19 l'enfant n'est plus au Québec au centre des  
20 préoccupations ou des interventions?

21 R. Très sincèrement, Madame David, l'enfant est  
22 toujours au centre de nos préoccupations et c'est  
23 pour ça qu'on est ici malgré le contexte. Parce que  
24 l'enfant doit passer en premier. Je suis persuadée,  
25 autant au niveau des services sociaux et de la

1 santé, que pour le monde de l'éducation, que  
2 l'enfant est au centre. Parfois c'est les  
3 mécanismes qui sont autour qui font en sorte qu'il  
4 y a des dédales un petit peu administratifs ou en  
5 tout cas des mauvaises perceptions entre les  
6 intervenants, qui fait qu'on peut croire que  
7 l'enfant n'est pas au centre des préoccupations.  
8 Mais je suis persuadée, j'ai aucune... aucun bémol  
9 à dire que... non, l'enfant est toujours au centre.  
10 Je ne sais pas si mes collègues, gênez-vous pas,  
11 mais oui.

12 Q. **[107]** Mais quand vous dites que, par exemple, il  
13 faudrait absolument - c'est une recommandation que  
14 j'ai notée - services sociaux, DPJ, commissions  
15 scolaires, écoles doivent travailler ensemble.

16 R. Oui.

17 Q. **[108]** Problème de confidentialité, entre autres.

18 R. Oui.

19 Q. **[109]** Pas être au courant qu'un enfant vit telle ou  
20 telle chose. On se demande à ce moment-là si on  
21 n'oublie pas un peu l'intérêt de l'enfant au milieu  
22 de tout ça?

23 R. Peut-être, peut-être. Les dédales... t'sais, je me  
24 dis foncièrement, l'enseignant, tout le personnel  
25 est là pour l'enfant puis travaille tout le temps

1 pour lui. Par contre, il y a des dédales  
2 administratifs, et on le disait dans notre  
3 allocution, qui fait en sorte qu'il y a des délais,  
4 puis parfois on peut penser que l'enfant n'est pas  
5 au coeur des décisions. Et c'est pour ça qu'on  
6 offre notre collaboration à travailler. Et puis  
7 oui, il y a la confidentialité, puis j'apprécie que  
8 vous amenez ce côté-là. Parfois, il y a plusieurs  
9 perceptions. Les gens de la DPJ nous disent : ah,  
10 le monde scolaire, ils veulent tout savoir. Puis le  
11 monde scolaire disent : bien la DPJ ne veut rien  
12 nous dire. Puis pourtant, si on travaillait  
13 ensemble en respectant... puis il faut le trouver  
14 le moyen de respecter la confidentialité, on se  
15 doit d'être respectueux là-dessus par rapport aux  
16 enfants puis aux familles qui ont des craintes par  
17 rapport à cette confidentialité-là. Mais si on  
18 trouve le mécanisme pour le faire, je suis  
19 persuadée qu'on peut mieux servir les biens de  
20 l'enfant.

21 Mme ÉDITH SAMSON :

22 R. Je dirais dans... dans toute la mouvance qu'on a  
23 connue - madame Laurent en connaît une grande  
24 particularité dans le réseau de la santé, santé et  
25 services sociaux où j'en ai été, parce que je suis

1 infirmière de formation, en enfance, famille,  
2 jeunesse, moins neuf mois, cinq ans, je suis  
3 maintenant à la retraite - dans toute cette  
4 mouvance-là, mais également et je... en tout cas  
5 dans ce qu'on va vivre, on parle du contexte, dans  
6 toute cette mouvance-là, parfois c'est les adultes  
7 qui ont de grands changements et que l'interaction  
8 entre les... entre les adultes eux-mêmes, que ce  
9 soit du réseau de la santé et des services sociaux  
10 et de l'éducation, ne connaissent pas  
11 nécessairement tous les rôles, tous les arrimages.

12 C'est pour ça que dans nos écrits on a  
13 parlé de prévention, mais de prévention par rapport  
14 à l'information, par rapport à connaître l'autre,  
15 l'autre dans son rôle, l'autre dans ses obligations  
16 légales aussi, je dirais, d'où la confidentialité.  
17 Mais dans tout cet arrimage-là qui fait que quel  
18 que soit le partenaire associé à cet enfant-là, on  
19 aura compris qu'on est dans la même vision, sur le  
20 même chemin. Et je dirais toujours mon exemple de  
21 trampoline. L'éducation est comme ça et tous les  
22 autres services sont comme ça et plus on est tissé  
23 serrés, plus les enfants peuvent rebondir et aller  
24 toujours plus loin dans leur vie, mais il faut que  
25 ce soit solide. Donc, il faut que les individus pas

1       juste se connaissent personnellement, mais  
2       connaissent tout ce qui est autour pour bien  
3       arrimer, j'oserais dire, l'engrenage, mais que ce  
4       soit positif pour amener l'enfant toujours plus  
5       loin, qu'il soit à la petite enfance, qu'il rentre  
6       dans le réseau scolaire, soit au niveau  
7       préscolaire, primaire, secondaire et même en  
8       formation professionnelle parce qu'on a des  
9       mineurs.

10      Q. **[110]** Mais vous parliez justement des lois qui sont  
11      des fois un peu compliquées puis peut-être  
12      contradictaires. Vous avez une loi sur  
13      l'instruction publique, puis il y a un article  
14      justement 209, qui dit que les services éducatifs  
15      doivent être offerts le plus près possible du lieu  
16      de résidence. C'est un bel exemple de... de peut-  
17      être difficile complémentarité avec d'autres lois,  
18      qui retirent l'enfant du milieu familial. Et donc  
19      peut-être l'envoient dans le quartier d'à côté ou  
20      je ne sais trop. Et là, vous devez être aux prises  
21      à ce moment-là avec : bien est-ce que l'intérêt de  
22      l'enfant c'est de rester dans la même école? Parce  
23      qu'au moins ça fait ça de stabilité. Ou bien on  
24      l'envoie en famille d'accueil ou quelque chose  
25      d'autre et il quitte non seulement sa famille, mais

1 l'école en plus. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

2 Mme JOHANNE CHENARD :

3 R. Vous permettez?

4 Q. **[111]** Bien oui.

5 R. Je vais revenir à votre première question, si vous  
6 voulez bien, pour compléter un petit peu ce qui a  
7 été dit. Il peut apparaître parfois, quand on est à  
8 l'extérieur de toutes ces grosses organisations-là  
9 puis qu'on est dans la population, que l'enfant  
10 n'est pas au coeur des situations, parce que les  
11 organisations sont d'une grande complexité. Vous  
12 savez, on est présentement dans les milieux  
13 scolaires dans des approches collaboratives. On  
14 forme tout notre monde dans des approches  
15 collaboratives, on croit aux approches  
16 collaborative, on amène les enfants à partager des  
17 choses, mais nos organisations sont encore beaucoup  
18 en silo.

19 Alors, nous, ce qu'on prétend ou ce qu'on  
20 pense qu'il devrait y avoir, c'est des mécanismes  
21 d'accès simples et clairs, d'une grande simplicité  
22 et clairs, à qui l'école pourrait se référer quand  
23 elle a un besoin... un besoin clinique ou un besoin  
24 de référer un enfant à de la réadaptation ou en  
25 pédopsychiatrie ou en tout cas, on peut les nommer

1 longtemps, là, il faut qu'il y ait des liens tenus,  
2 des liens fluides, des liens faciles et des  
3 intervenants de chaque côté, pour chacune de ces  
4 organisations-là. On parle des services sociaux, on  
5 va parler des services de la DPJ et de l'école. Il  
6 faut que ces choses-là soient fluides et qu'on  
7 arrive à se parler et à aussi... ce qui fait défaut  
8 présentement c'est qu'on est des organisations en  
9 grande solitude.

10 Demander à un enseignant dans une école  
11 s'il connaît bien comment avoir accès au  
12 signalement ou s'il connaît bien c'est quoi que la  
13 DPJ fait ou s'il connaît bien c'est quoi les  
14 services sociaux de sa communauté, je ne pense pas  
15 que beaucoup vont être capables de vous répondre.  
16 Ça, c'est symptomatique du travail qu'il faut faire  
17 pour éviter de travailler en silo et éviter que la  
18 perception de la population soit celle que vous  
19 nommez.

20 Q. **[112]** Je vais passer à ma... mon autre question  
21 parce que, moi, elle est importante pour moi cette  
22 question-là, vous comprendrez pourquoi. J'ai...  
23 quand je faisais mon cours de psychologie puis  
24 pendant des années et des années où j'étais  
25 professeure au département à l'Université de

1 Montréal, il y avait un département de psychologie  
2 scolaire extrêmement performant. Charles Caouette,  
3 ça vous dit peut-être quelque chose, avec sa femme,  
4 etc., Huguette Bégin et d'autres. Et la psychologie  
5 scolaire, là, c'était important. Les étudiants y  
6 allaient en grand nombre, c'était une maîtrise à ce  
7 moment-là, puis après ça ils étaient engagés dans  
8 les écoles.

9 Et là maintenant ce qu'on entend de plein  
10 de monde qui viennent, c'est que non seulement il  
11 n'y a plus de psychologues dans les écoles, plus  
12 d'infirmières, plus de ci, plus de ça. Moi, je  
13 reviens à la psychologie parce que je trouve que  
14 c'est une perte considérable d'expertise, mais ils  
15 ne font que de l'évaluation, quand vous avez la  
16 chance d'en voir un qui se promène dans cinq-six  
17 écoles. Moi, j'aimerais que vous m'en parliez un  
18 petit peu de ça.

19 Mme LOUISE LORTIE :

20 R. Oui, je vais débiter. C'est pas parce qu'on n'en  
21 veut pas des psychologues, hein, parce qu'on ouvre  
22 des postes et c'est vraiment que le réseau de  
23 l'éducation n'est pas nécessairement toujours  
24 choisi par rapport à la santé ou encore même au  
25 domaine privé, là. C'est vraiment ça, mais c'est...

1 on est... je peux vous parler, là, dans toutes les  
2 commissions scolaires il y a des postes d'ouverts  
3 en psychologie qui ne seront pas comblés. Pas parce  
4 qu'on n'en veut pas, je veux que vous compreniez  
5 ça, parce que c'est important.

6 Mme ÉDITH SAMSON :

7 R. Excusez-moi. À titre d'exemple, la Commission  
8 scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup, ça nous a  
9 pris, de mémoire, là, deux ans pour combler un  
10 poste.

11 Q. **[113]** Ça, c'est un autre problème, c'est la  
12 diminution drastique du nombre d'admis à l'Ordre  
13 des psychologues à cause des... du doctorat  
14 obligatoire mais quand même, même avant ça, là, il  
15 semble qu'il y avait beaucoup moins de psychologues  
16 dans les écoles?

17 Mme JOHANNE CHENARD :

18 R. Il y en avait... bon, si vous parlez de la  
19 formation spécifiquement pour un psychologue en  
20 milieu scolaire, moi, je me souviens très bien  
21 d'avoir fait des représentations à l'Université  
22 Laval là-dessus là, on parle d'il y a beaucoup  
23 d'années là. Bon. Pour des raisons qu'on... que  
24 moi, je n'expliquerai pas parce que je ne les  
25 connais pas, mais effectivement, on n'a plus la

1 spécialité psychologue en milieu scolaire qui  
2 existait avant.

3 Par contre, il faudrait quand même dire  
4 qu'il y a eu beaucoup d'investissements dans les  
5 écoles là, je vois madame Lortie puis moi, je l'ai  
6 vécu aussi, voir arriver quand même des sommes  
7 assez massives d'argent pour engager des  
8 professionnels depuis les deux ou trois dernières  
9 années. Il y a eu vraiment un réinvestissement puis  
10 on en est très content autant pour le personnel de  
11 soutien que pour le personnel professionnel mais il  
12 y a, effectivement, une pénurie de personnel  
13 présentement là qui peut être difficile là dans...  
14 et c'est partout.

15 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. On va poursuivre avec Lesley Hill.

19 Mme LESLEY HILL, commissaire :

20 Q. **[114]** Bonjour. Je suis vraiment perplexe depuis le  
21 début de la semaine, parce qu'on a tous les acteurs  
22 de l'éducation qui passent et on entend parler des  
23 difficultés d'arrimage de façon très importante  
24 puis je regarde toutes les ententes de  
25 complémentarité puis les discussions puis les

1 tables puis les comités qui ont été mis en place et  
2 c'est comme ici, ça n'arrive pas à aboutir dans une  
3 action concrète sur le terrain puis je ne peux pas  
4 m'empêcher puis c'est une anecdote, mais j'étais  
5 travailleuse sociale, scolaire, primaire, en CLSC  
6 pendant presque toute ma vie professionnelle,  
7 j'étais dans les écoles, mon bureau était là, je  
8 connaissais toutes mes directions d'école, je  
9 faisais des tournées, tous les profs, puis je me  
10 demande, avant la DPJ là où sont les services de  
11 proximité puis s'ils ne sont pas là, comment on  
12 instaure une collaboration pour qu'avant de  
13 signaler le monde là, on puisse essayer de leur  
14 offrir quelque chose en amont?

15 Mme JOHANNE CHENARD :

16 R. Je suis contente de vous entendre dire ça puis ça  
17 va traduire mon âge parce que moi aussi, j'étais  
18 direction d'école où il y avait une travailleuse  
19 sociale à mon école dans un milieu dit vulnérable  
20 ou défavorisé, on a vécu ça et ça, ça permettait,  
21 si vous permettez, là, je vais faire un petit  
22 aparté là-dessus, ça permettait que si tu avais une  
23 maman dans ton bureau, parce que c'est souvent les  
24 mamans, que tu essayais d'apprivoiser, comme  
25 direction d'école, pour comprendre sa situation

1       puis que ta travailleuse sociale était à deux pas  
2       de ta porte de bureau, bien de lui dire : « Madame,  
3       voulez-vous voir Suzanne? Voulez-vous, on va vous  
4       organiser tout de suite sur place » et là, les  
5       liens se faisaient et la travailleuse sociale  
6       devenait la personne qui accompagnait cette  
7       famille-là.

8               Ce qui s'est passé, c'est qu'il y a... je  
9       vais revenir sur les ententes de complémentarité  
10      qui sont là quand même, qui ont fait du bon boulot,  
11      on ne peut pas dénigrer ce qui s'est fait dans les  
12      ententes de complémentarité entre les deux réseaux,  
13      il y a des belles choses qui se sont faites, il y a  
14      encore des choses au niveau régional qui se font.  
15      Où c'est difficile? C'est que ça atterrit dans les  
16      comités locaux, hein, il y a trois paliers là-  
17      dedans. O.K. Ça atterrit difficilement dans les  
18      comités locaux et les comités locaux dans la  
19      plupart des régions mais c'est... vous savez, nos  
20      régions sont à géométrie variable là, hein, dans la  
21      plupart des régions, ont été mis sur pause durant  
22      tout le temps où tout le monde s'est réorganisé là,  
23      depuis les deux ou trois dernières années là, mais  
24      le comité local de l'entente MELLS-MSSS là, est  
25      un... est un endroit privilégié pour parler de

1 l'accès aux services, de donner de la formation aux  
2 gens du milieu scolaire, que le milieu scolaire  
3 aille donner de l'information aux gens des services  
4 sociaux et de la DPJ et c'est là que, c'est notre  
5 ancrage qui malgré toutes ces années de l'entente,  
6 ça reste encore à géométrie variable dans les  
7 régions.

8           Alors, c'est sûr qu'il y a eu des coupures  
9 énormes dans l'accès à la première ligne au niveau  
10 des services sociaux, on le sait, hein, ça a été  
11 coupé les travailleurs sociaux dans les écoles, les  
12 infirmières dans les écoles, elles sont là mais on  
13 ne les voit pas parce qu'elles sont... elles sont  
14 avec de la vaccination, elles sont avec toutes  
15 sortes d'autres choses puis c'est... c'est bien  
16 correct là, c'est... il faut qu'il y en ait de ça,  
17 hein, il faut qu'il y en ait de ça mais il y a eu  
18 des coupures pour toute sortes de raisons dans  
19 l'accès à la première ligne pour les familles qui  
20 sont dans la communauté et pour l'école qui a  
21 difficilement accès. On peut parler d'accès puis on  
22 peut parler aussi de la diffusion de ces  
23 programmes-là, hein. Comment une famille dans une  
24 communauté donnée sait qu'elle peut s'adresser où,  
25 quand cette famille-là est déjà vulnérable, a déjà

1 des conditions familiales un peu difficiles, si  
2 elle n'est pas accompagnée, je vous dirais,  
3 personnellement, bien, elle n'ira pas, elle n'ira  
4 pas.

5 Q. **[115]** Donc, les gens ne savent pas que les services  
6 existent?

7 R. Non, et là, et là, on entre dans notre grand degré  
8 où il y a des signalements qui sont faits, parce  
9 que malheureusement, on n'a pas... on n'a pas  
10 travaillé ensemble à essayer de mettre en place ce  
11 qu'il fallait auprès de cette famille-là et de cet  
12 enfant-là en prévention du signalement.

13 Q. **[116]** O.K. J'ai deux autres petites questions, donc  
14 on va essayer d'être performant, c'est le mot de  
15 l'heure, hein. Est-ce que vous irez vers des  
16 rencontres communes obligatoires parce que là, on  
17 entend parler de PSII puis des formations, puis ma  
18 plus grande crainte, c'est qu'on soit tellement  
19 centré sur comment bien remplir le formulaire avec  
20 des objectifs SMART qu'il n'y a plus personne qui  
21 va vouloir s'asseoir ensemble. Donc, est-ce qu'on  
22 devrait aller vers quelque chose de plus  
23 systématique puis là, je parle d'enfants qui sont  
24 suivis en vertu de la LPJ avec tout ce que ça veut  
25 dire comme enjeux au niveau de la confidentialité

1           puis des affaires à démêler?

2           Mme JOHANNE CHENARD :

3           R. Vous permettez, Madame Lortie...

4           Mme LOUISE LORTIE :

5           Oui, oui.

6           Mme JOHANNE CHENARD :

7           R. Donc, bonjour, moi je réitérerais que les PSII,  
8           c'est Plan de services individualisé et  
9           intersectoriel sont d'une grande efficacité, quand  
10          on réussit à les avoir dans les bons délais. Ce  
11          n'est pas le PSII qui fait faute, c'est le délai  
12          pour y avoir accès, tout comme les PSII, c'est...  
13          il y a beaucoup d'intervenants autour de ces  
14          tables-là mais c'est l'endroit où on trouve des  
15          solutions quand les situations sont d'une grande  
16          complexité où il y a des enfants dans les  
17          situations extrêmement complexes mais c'est des  
18          délais pour les mettre en place qui,  
19          malheureusement, fait en sorte que si on n'a pas  
20          accès à un PSII, si l'école demande un PSII et que  
21          l'école, malheureusement, n'y a pas accès pour  
22          toutes sortes de raisons ou que les délais sont  
23          plus grands, mais qu'est-ce qui se passe? L'enfant  
24          se détériore et la famille se détériore. Il faut...  
25          il faut optimiser tous ces... tous ces processus-là

1           qui sont déjà là mais qu'il faut les optimiser dans  
2           leurs mécanismes pour que ça fonctionne de façon  
3           plus fluide.

4       Q. **[117]** Je vais amener ailleurs mais aussi je  
5           pourrais vous parler de ça longtemps, de ce sujet,  
6           les données, quand on a rencontré le ministère de  
7           l'Éducation, honnêtement, c'est assez surprenant de  
8           voir qu'on n'est pas capable de produire grand-  
9           chose en termes de données, surtout sur la réussite  
10          scolaire d'enfants, en fait, les enfants les plus  
11          vulnérables, ceux suivis en vertu de la LPJ, on  
12          évoque, bien sûr, la peur de stigmatiser les  
13          enfants mais quand on a une étude comme Martin  
14          Goyette puis c'est comme si la lumière fut là, une  
15          chance que Martin Goyette a fait cette recherche-  
16          là, parce qu'on aurait mis d'autres comme données  
17          pour nous dire combien c'est catastrophique pour  
18          ces enfants-là mais on voit qu'ils sont plutôt  
19          stigmatisés par notre non-connaissance de leur  
20          situation puis notre non-adaptation à leurs  
21          besoins, donc dans le fond, ma question c'est  
22          autour de : qu'est-ce que vous pensez doit être mis  
23          en place pour suivre les trajectoires des jeunes  
24          pour informer nos pratiques à partir de données  
25          pour changer les choses pour ces jeunes-là puis

1 peut-être sous-question : est-ce que vous seriez  
2 partant d'un identifiant unique entre les dossiers,  
3 pas un dossier unique mais un identifiant unique  
4 pour être capable de faire de la recherche sur les  
5 trajectoires des enfants?

6 Mme LOUISE LORTIE :

7 R. J'ai envie de dire non, tout de suite, mais je vais  
8 rester, expliquer mon non aux personnes, vous  
9 comprenez que madame Chenard est notre spécialiste  
10 là puis, bon, Édith aussi a vraiment une belle  
11 expertise mais peut-être que vous pouvez renchérir  
12 sur mon non.

13 Mme JOHANNE CHÉNARD :

14 R. Vous savez raison, hein, de fait, il n'y a pas de  
15 façon, le ministère a dû vous le dire là, il n'y a  
16 pas de façon inscrit dans les systèmes, si vous  
17 voulez, des systèmes de déclarations clientèles où  
18 il y aurait un code qui dirait que cet enfant-là  
19 provient de la DPJ ou est sous la protection de la  
20 jeunesse puis qu'on pourrait, vous mentionnez à  
21 titre de recherche, de recherche action, par  
22 exemple là, suivre des cohortes d'enfants puis voir  
23 si leurs résultats scolaires sont... s'améliorent  
24 et tout ça, il n'y a pas ça, il n'y a pas ça.  
25 Maintenant, est-ce que... est-ce que si c'est à des

1 fins de recherche, est-ce que c'est quelque chose  
2 qu'on peut regarder mais les milieux scolaires ne  
3 sont pas... essaient de garder les choses, je vous  
4 dirais, sont systémiques, tu sais, pour ne pas  
5 tailler l'enfant, c'est... c'est plus difficile là,  
6 on rentre dans des eaux où on est mal à l'aise avec  
7 ça, là.

8 Mme EDITH SAMSON :

9 R. C'était justement tout le volet, je dirais,  
10 d'étiquetage parce que parfois, un enfant va peut-  
11 être se retrouver à la DPJ pour un moment, pour une  
12 simple période de temps par rapport à une situation  
13 familiale « X » et qui ne perdurera pas dans le  
14 temps si on lui met un code, un acte de souvenance,  
15 est-ce que ça va perdurer dans le temps et cet  
16 enfant-là va avoir été étiqueté comme ayant fait un  
17 passage, trouvons d'autre chose, des termes, en  
18 termes de solution pour s'assurer que ces enfants-  
19 là sont bien supportés tout au long de leur  
20 parcours, leur parcours scolaire mais je dirais  
21 aussi du parcours communautaire parce que l'enfant,  
22 oui, est à l'école pendant « X » heures, certains  
23 cinq, six heures (5 - 6 h) d'autres beaucoup plus  
24 mais il y a une vie après l'école aussi et souvent  
25 la dynamique de la déclaration de la DPJ est par

1 rapport au volet externe à l'école mais l'école est  
2 là, comme je disais tantôt, pour supporter cet  
3 enfant-là, aller toujours plus loin mais de mettre  
4 une étiquette, est-ce que c'est la meilleure  
5 solution? Mais travaillons puis on revient et je  
6 pense que je le dirai jamais assez parce que c'est  
7 ma croyance puis c'est l'information,  
8 l'information, la formation et sachant aussi que le  
9 personnel change tant dans le réseau de la santé et  
10 j'en ai connu qui, souvent, des postes, dire  
11 quelqu'un est là six mois, tu t'attends qu'il soit  
12 là pour un plan d'intervention, « non, ce n'est pas  
13 moi, ma collègue est rendue à telle place », et  
14 cetera, et on a des jeunes enseignants, du jeune  
15 personnel qui rentre dans nos écoles, donc ont  
16 besoin de cette perspective-là de formation,  
17 d'information, il faut la répéter continuellement  
18 parce que les enfants passent mais les adultes  
19 restent mais parfois pas toujours dans la même  
20 fonction mais la continuité, on doit l'avoir au  
21 sein, je dirais, nos deux réseaux, j'allais dire  
22 nos trois parce qu'un bout de temps, la DPJ était  
23 un réseau externe, j'avais trois mais on est  
24 maintenant dans deux réseaux, donc la fluidité pour  
25 un meilleur...

1 Mme LOUISE LORTIE :

2 R. J'ajouterai là, vraiment rapidement, vous savez,  
3 peut-être pour les gens qui sont moins habitués  
4 avec le domaine de l'éducation, on suit nos élèves,  
5 hein, on les suit, on connaît leur réussite, on  
6 régularise leur... nos pratiques par rapport à nos  
7 élèves parce qu'on les suit puis on voit ceux qui  
8 ont plus de difficulté puis notre but à chacun des  
9 intervenants dans le milieu scolaire, c'est de les  
10 faire réussir, sauf qu'ils ne sont pas associés  
11 comme, on fait attention à cet enfant-là parce  
12 qu'il est handicapé, parce qu'il est ci, il est ça  
13 mais vraiment parce qu'on veut l'amener à sa  
14 réussite et ça, on suit, quand on dit « non », on  
15 suit nos élèves, là, de plus en plus parce que les  
16 méthodes... les moyens technologiques nous le  
17 permettent aussi.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci...

20 Mme ÉDITH SAMSON :

21 R. Ceux qu'on a besoin de suivre aussi parfois qui  
22 quittent l'école momentanément ou sur une plus  
23 longue période pour être scolarisé de façon  
24 différente et c'est ceux-là aussi qu'il faut  
25 s'assurer qu'ils aient, je dirais, une pérennité

1 d'informations sur comment ça va pour eux en termes  
2 de scolarisation et en termes de réussite  
3 également.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. On va poursuivre avec Lise Lavallée.

6 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

7 Q. **[118]** Je ferai du pouce sur l'intervention de ma  
8 collègue, madame Hill. Comment on fait, ça a été  
9 nommé souvent en audience le fait que, exemple, un  
10 médecin va faire... va faire un...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Diagnostic?

13 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

14 Pardon?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Une recommandation?

17 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

18 Q. **[119]** Non, va dénoncer à la DPJ un cas, un  
19 signalement, excusez, je cherchais le mot, un  
20 signalement, il n'y a pas de suivi. L'enseignante  
21 va faire un signalement, pas de suivi, différents  
22 intervenants vont faire des signalements, pas de  
23 suivi, puis il y a une information qui se perd alors  
24 que peut-être qu'il y a un problème avec cet  
25 enfant-là, les informations ne circulent pas puis,

1 on est toujours dans le... notre but, c'est de  
2 toujours avoir l'enfant au centre de nos  
3 préoccupations.

4 Comment on pourrait régler ça pour faire en  
5 sorte que puis cette information soit accessible à  
6 toutes les personnes qui peuvent intervenir dans la  
7 vie de l'enfant pour s'assurer que les actions se  
8 posent adéquatement puis c'est ça, puis pour le  
9 protéger aussi, donc puis ce n'est pas juste dans  
10 le milieu scolaire mais c'est beaucoup de...  
11 beaucoup de gens qui sont venus nous parler de  
12 cette problématique-là et puis, exemple dans les  
13 écoles, un enfant, un moment donné, du jour au  
14 lendemain, n'est plus là, on ne sait pas pourquoi  
15 puis l'enseignante dit : « Je fais quoi là, est-ce  
16 que je m'inquiète parce que... », qu'est-ce qu'on  
17 fait, qu'est-ce que vous proposez?

18 Mme JOHANNE CHENARD :

19 R. Bien, le risque que vous dites là; on est souvent  
20 dans des situations comme ça puis on trouve ça  
21 difficile. Maintenant, il y a tout l'aspect de la  
22 confidentialité qui ressort dans ce que vous dites.  
23 Donc, il faut trouver, il y a sûrement moyen de  
24 trouver, si on s'assoit, une brèche quelque part  
25 qui permet d'avoir un minimum d'informations qui

1 nous permet tout le monde d'aller dans le même sens  
2 pour les interventions là. Moi, je pense, par  
3 exemple, à un agent pivot, hein, qui serait en lien  
4 avec les réseaux sociaux et la DPJ et en lien avec,  
5 mettons, trois ou quatre écoles, il serait l'agent  
6 pivot à qui on peut entrer en contact rapidement ou  
7 lui, entrer en contact avec nous rapidement pour  
8 savoir, ce que vous venez de nous exposer là. Il y  
9 a des solutions comme ça qui sont... qui sont peut-  
10 être mis en place à certains endroits, mais là, je  
11 dis ça sans savoir, qui sont peut-être mis en place  
12 à certains endroits mais c'est des avenues qu'il  
13 faut peut-être considérer là.

14 Mme ÉDITH SAMSON :

15 R. Parce que rendre accessible une grande partie  
16 d'informations...

17 Q. **[120]** Oui.

18 R. ... concernant un signalement, concernant il est  
19 suivi par qui, et puis par, et cetera, est-ce que  
20 c'est rendre service à l'enfant? Est-ce que c'est  
21 lui donner un plus mais d'identifier des personnes  
22 qui doivent être au courant, qu'il y a une  
23 dynamique d'ensemble de services ou encore qu'on  
24 vient de lever un drapeau là pour une situation  
25 particulière et comme on disait dans notre document

1 que là, oup! L'école soit informée parce que même  
2 si le signalement ne vient pas de l'école, le  
3 signalement puis Dieu sait qu'il y a eu beaucoup de  
4 sensibilisation auprès de la population pour dire :  
5 « Si vous voyez des choses dans la rue, dans  
6 votre... dans votre environnement, vous pouvez  
7 faire un signalement, c'est important » mais quand  
8 le signalement vient de l'externe, l'école n'est  
9 pas avisée nécessairement mais cet enfant-là vit  
10 quelque chose dans sa vie personnelle, qui a un  
11 impact sur sa présence en classe, sur comment il va  
12 le matin, et cetera, mais il ne faut pas que  
13 l'ensemble du personnel de l'école soit au courant  
14 mais des personnes comme ça puis d'avoir un pivot  
15 ou un intervenant, quelqu'un qui fait le lien entre  
16 les différents services, que ce soit le service de  
17 santé, services santé, services sociaux et la  
18 personne qui s'occupe de lui, personnellement, à la  
19 DPJ. Donc, c'est cet arrimage-là qu'on doit avoir  
20 pour rendre service à l'élève mais d'avoir et  
21 toujours dans le respect de la confidentialité.

22 Q. **[121]** Avez-vous l'impression parfois que la  
23 confidentialité a comme plusieurs définitions et  
24 que lorsqu'on a à coeur l'intérêt de l'enfant, il  
25 faudrait peut-être assouplir cette définition-là.

1 Tout à l'heure, on a eu des gens de l'AQCPE, une  
2 dame disait que dans son... sa garderie, elle avait  
3 eu un enfant mais qu'il y a une intervenante qui  
4 lui a confié des choses pour qu'elle soit capable  
5 d'intervenir correctement avec l'enfant. Donc,  
6 elle, sa définition de confidentialité lui  
7 permettait, pour l'intérêt de l'enfant, de donner  
8 ces informations-là. D'autres, pour des raisons de  
9 confidentialité, il y a comme un mur étanche alors  
10 qu'on dessert peut-être mal l'intérêt de l'enfant,  
11 avez-vous l'impression qu'il y a comme... on  
12 devrait peut-être redéfinir ou recadrer cette  
13 définition-là qui est un problème pour certains, un  
14 irritant là?

15 Mme JOHANNE CHENARD :

16 R. Tout à fait, vous avez exactement dit les mots là,  
17 vous avez exactement les bons mots. La  
18 confidentialité a beaucoup de visages, a des  
19 différents visages mais il y a sûrement moyen de  
20 lui en trouver un commun dont tout le monde, hein,  
21 c'est ce qu'il faut essayer de faire parce que  
22 c'est dans l'intérêt de l'élève puis une école qui  
23 soupçonne des choses, qui pense que l'enfant a des  
24 services puis il ne le sait pas, bien, l'école,  
25 elle là, qui a travaillé fort avec cet enfant-là

1        puis ses parents là puis qui... qui a signalé ou  
2        qui a demandé à la maman d'aller... de  
3        l'accompagner dans les services sociaux, elle ne le  
4        sait pas si les services sont en place. Alors,  
5        l'école se sent énormément seule parce que ce n'est  
6        pas juste un partenaire qui peut faire en sorte que  
7        l'élève grandisse et évolue puis se développe de  
8        façon maximale, c'est un ensemble de personnes  
9        autour de cet enfant-là.

10                Alors, c'est sûr que l'école peut se sentir  
11        très isolée et seule parfois quand elle n'a pas  
12        l'impression que, oups! Il y a quelqu'un qui est  
13        venu en aide là, on va travailler ensemble puis on  
14        va amener cet enfant-là le plus loin qu'on peut.

15        Mme ÉDITH SAMSON :

16        R. D'où la fluidité de l'information...

17        Mme JOHANNE CHENARD :

18        R. D'où la fluidité de l'information et des mécanismes  
19        très simples, trouver la solution parce que quand  
20        on parlait d'un dossier unique de l'enfant, je  
21        comprends que puis c'est... tout n'a pas à être mis  
22        là-dedans mais est-ce qu'il y a un minimum  
23        d'informations qui aiderait grandement les  
24        différents intervenants qui interviennent auprès de  
25        ces enfants-là, que ce soit l'école, que ce soit

1 les médecins, que ce soit les policiers, que ce  
2 soit différents intervenants.

3 Q. [122] Est-ce que pour vous, vous dites mais peut-  
4 être?

5 Mme ÉDITH SAMSON :

6 R. Il faut le baliser que les droits de l'enfant puis  
7 les droits de la personne puis, hein, c'est des  
8 choses fragiles, sensibles...

9 Mme JOHANNE CHENARD :

10 R. Même confidentialité doit rester un élément  
11 majeur...

12 Mme ÉDITH SAMSON :

13 R. Oui.

14 Mme JOHANNE CHENARD :

15 R. ... mais qui doit servir. Donc, il y a des  
16 informations qui doivent être transmises, d'autres  
17 vont rester en toute... en toute confidentialité.  
18 Donc, c'est là, comment on arrime tout ça pour être  
19 vraiment au service de l'enfant, de sa famille,  
20 dans cette dynamique-là.

21 Il ne faut pas s'empêcher mais il y a... il  
22 y a de l'accès qui peut être donné par les  
23 documents de, on vous, dans telle lignée, on vous  
24 donne des informations, et cetera, mais on n'a pas  
25 besoin parfois de tout savoir mais on a besoin de

1       savoir ce qui nous aide à avancer l'enfant dans tel  
2       contexte, que ce soit l'école qui se retrouve dans  
3       un, je dirais, du parascolaire mais externe, et  
4       cetera, donc un intervenant « X » qui va travailler  
5       avec l'enfant, est-ce qu'il y a des éléments? Oui,  
6       puis en termes de continuité, c'est important.

7       Q. **[123]** Je voudrais, je vais poser une question mais  
8       peut-être qu'un autre... un autre de mes collègues  
9       voudra avoir cette réponse-là, on pourra continuer  
10      c'est : comment renforcer votre rôle de première  
11      ligne parce que vous êtes là auprès de l'enfant  
12      longtemps, de primaire puis même maintenant,  
13      maternelle quatre ans, maternelle cinq ans, donc  
14      comment on peut renforcer votre rôle de première  
15      ligne mais vous n'aurez peut-être pas le temps  
16      de...

17      LA PRÉSIDENTE :

18      Alors, si vous avez une réponse assez rapide,  
19      allez-y, puis ensuite je passerai la parole à André  
20      Lebon.

21      Mme LOUISE LORTIE :

22      R. Oui. Mais, je pense qu'il faut reconnaître, il faut  
23      faire connaître ce qu'on fait. Souvent, les réseaux  
24      sont... sont séparés, vont travailler chacun de  
25      leur façon puis autant notre personnel doit

1 connaître qu'est-ce que je fais et ce qui se fait à  
2 la DPJ, autant les gens de la DPJ doivent connaître  
3 ce qu se fait dans les écoles, il se fait des  
4 choses merveilleuses avec le monde communautaire  
5 qui entoure l'école et ça, c'est vraiment de la  
6 méconnaissance, je vous dirais là, il faut  
7 travailler là-dessus.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. André Lebon.

10 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

11 Q. **[124]** Je vais partir de vos témoignages puis je  
12 vais vous faire une petite lecture de votre  
13 témoignage. Vous avez dit : « La réforme a  
14 complexifié les liens », hein, la réforme de la  
15 santé. Vous avez dit : « Les ententes de  
16 complémentarité n'ont pas été renouvelées partout,  
17 c'est à vitesse variable. » Vous avez dit : « Ça...  
18 un autre indicateur, c'est qu'il y a des délais  
19 déraisonnables pour obtenir des PSII » puis là, je  
20 prends la Commission, mais on a eu la CSDM, on a  
21 eu... on a eu... on a eu plein de gens qui sont  
22 venus nous parler de ça. Votre conclusion, c'est :  
23 « Ça atteint difficilement » excepté que vous avez  
24 dit : « il y a le national, il y a le régional puis  
25 ça atteint difficilement les services locaux », là,

1 on semble avoir un clivage où si à trente-cinq  
2 mille pieds (35 000 pi), ça ne se parle pas, les  
3 orientations ne descendent pas, elles sont  
4 incohérentes, ce sont des silos. Et malgré tout,  
5 quand elles descendent, des fois, elles ne  
6 s'appliquent pas, alors qu'on nous dit, « au plan  
7 local là, il y a tellement de belles initiatives  
8 qui se font. Écoutez là, moi, on a eu tous les  
9 grands mandarins de l'État là, on a eu tous les  
10 ministères, on a toute... tout le monde parle comme  
11 vous. Le ministère de l'Éducation est venu nous  
12 dire : « On est à l'époque de l'école inclusive,  
13 dorénavant, c'est l'école qui doit s'adapter aux  
14 besoins de l'enfant », par contre, le mécanisme  
15 d'affectation des primes continue d'aller sur les  
16 diagnostics mais en tout cas, bref, il reste  
17 quelques... quelques non-sens...

18 Mme JOHANNE CHÉNARD :

19 R. Plus maintenant.

20 Q. **[125]** Plus maintenant, Madame, bonne nouvelle, on  
21 ira... on se rapproche. Alors moi, ma question  
22 c'est : comment on fait pour vaincre cette  
23 fatalité-là de l'écart entre le trente-cinq mille  
24 pieds (35 000 pi) puis le local, ça va prendre des  
25 mécanismes de coordination, ça va prendre des

1 pivots, ça va prendre des gens qui ont des pouvoirs  
2 d'arbitrage parce que dans l'intersectoriel, si on  
3 veut mettre à terre les silos, il va peut-être  
4 falloir que, même quand on décide qu'on se parle  
5 entre nous, un moment donné, il y a quelqu'un qui  
6 faut qui gère l'application de ça, que ça se  
7 transforme en chose appliquée, ça fait que moi,  
8 j'ai trouvé notre introduction de notre rapport, on  
9 va faire un montage de tous les grands mandarins de  
10 l'État qui sont venus nous dire la même chose, ils  
11 s'entendent tous sur les objectifs puis là, nous,  
12 on va essayer d'être créatifs pour créer ces  
13 « achieveurs-là » qui vont faire que toutes ces  
14 belles énoncés-là, bien, les bottines vont suivre  
15 les babinnes. Ça fait que je ne sais pas, vous avez  
16 peut-être une idée mais vous nous avez parlé de  
17 mouvance puis vous allez être dans une mouvance, on  
18 va-tu revivre ça *a contrario* là? Ça fait cinq ans  
19 que vous attendez que le monde, qu'on reconnaisse  
20 les visages en santé, services sociaux puis demain  
21 matin, ça va être l'inverse, on va essayer de  
22 reconnaître des visages dans le ministère de  
23 l'Éducation, préoccupé?

24 Mme JOHANNE CHENARD :

25 R. On partage votre préoccupation.

1 Mme JOHANNE CHENARD :

2 R. Oui. Et vous comprendrez que ce n'est pas nous qui  
3 avons demandé des modifications dans le réseau de  
4 l'éducation.

5 Mme ÉDITH SAMSON :

6 R. Mais vous savez, il faut qu'il y ait, comment je  
7 vais vous dire ça? Les dirigeants de ces grandes  
8 organisations-là, qu'ils mettent ça en priorité,  
9 qu'ils assignent des gens à ce que l'entente de  
10 complémentarité, elle descende au niveau local avec  
11 des redditions de comptes. Est-ce que ça, ça a été  
12 fait? On a décidé ça au niveau régional, on s'est  
13 tous parlé là, vous étiez tous autour de la table  
14 puis c'est les objectifs qu'on a visés dans notre  
15 région.

16 Maintenant, au niveau local, qu'est-ce qui  
17 s'est passé? Avez-vous eu des rencontres? Puis si  
18 un objectif du niveau régional était, je ne sais  
19 pas moi, améliorer nos connaissances de mécanismes  
20 d'accès, ça a-tu été fait? Ça a-tu vraiment fait?

21 Q. **[126]** Est-ce que ça répond aux « achieveurs »?

22 R. C'est ça. Alors, il faut... il va falloir que ce ne  
23 soit pas juste des mots, que ce ne soit pas juste  
24 des grandes orientations mais que ce soit des  
25 obligations un moment donné si on veut que les

1 choses avancent.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Vous serez citée, Madame Chénard. Voilà!

4 Mme ÉDITH SAMSON :

5 R. J'ajouterais, à travers ça, si vous permettez,  
6 Madame Laurent, que comme je disais tantôt, les  
7 enfants passent, les adultes passent également,  
8 mais le service doit rester et dans cette mouvance-  
9 là, je l'ai vécu dans le réseau de la santé, c'est  
10 ma crainte pour le réseau de l'éducation mais comme  
11 vous l'avez déclaré au début de notre rencontre,  
12 c'est qu'il faut, mon doux! Je deviens émotive,  
13 c'est qu'il faudra toujours mettre l'élève au coeur  
14 des décisions et jamais perdre que c'est une  
15 responsabilité commune, c'est un engagement et à  
16 titre de présidente de la Commission scolaire,  
17 c'était que je suis représentante de la population  
18 au sein d'une organisation et je suis redevable à  
19 la population par rapport à ce qui se passe et de  
20 perdre cette dynamique-là mais au-delà de ça, dans  
21 toute cette mouvance-là encore, j'espère qu'on ne  
22 perdra jamais l'élève au coeur de notre décision et  
23 l'enfant au coeur des décisions des santé, services  
24 sociaux et de tous les autres ministères qui  
25 gravitent autour de nos enfants.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [127] Dans le temps qu'il nous reste, je reviens  
3 sur la confidentialité. Depuis le début de la  
4 Commission puis je vais continuer encore, je n'ai  
5 pas compris. Il y a du monde qui disent : « Le  
6 problème, c'est la loi », d'autres disent : « Le  
7 problème, ce n'est pas la loi », d'autres disent :  
8 « Avec la loi actuelle, le monde pourrait se parler  
9 puis donner un minimum d'information puis ça irait  
10 bien pour l'enfant, partout. »

11 Il y a quelque chose qui me revient, par  
12 exemple. Dans, lors d'une pause dans un des forums,  
13 il y a une travailleuse sociale, ça me revient, qui  
14 dit : « Le problème, peut-être que l'école, les  
15 enseignantes et enseignants, directions d'école,  
16 devraient trouver une façon de nous rassurer parce  
17 que nous avons une... » puis là, je dis, « nous »,  
18 la travailleuse sociale qui me parle, « ... nous  
19 avons une obligation professionnelle que, mon Ordre  
20 pourrait me taper dessus parce que j'ai dit à  
21 l'enseignante telle affaire, qui, elle n'a pas  
22 d'ordre professionnel. »

23 Bon. On n'est pas là-dedans là, on ne fera  
24 pas la chicane d'ordres professionnels pendant  
25 vingt (20) ans, les enfants n'ont pas le temps

1 d'attendre, sauf que ce que je vous demande :  
2 trouver une façon que l'information soit, qu'on  
3 soit capable de l'encadrer puis que ce soit  
4 diffusé, une obligation de donner l'information  
5 tout en rassurant les détentrices et détenteurs de  
6 cette information, en l'occurrence, par exemple une  
7 travailleuse sociale parce que, entre autres, puis  
8 ce qui m'a fait allumer en plus, c'est que vous  
9 dites que : « La Fédération devrait... considère  
10 que l'école... », je ne sais pas quel humain, à qui  
11 vous pensez quand vous dites que l'école devrait,  
12 par un mécanisme à déterminer, pouvoir contribuer à  
13 l'analyse de la situation d'un élève et participer  
14 à la détermination de la stratégie d'intervention  
15 et je vous suis très bien mais il faut trouver une  
16 façon de rassurer l'autre bord pour que ça finisse  
17 par arriver plus vite que dans dix (10) ans là,  
18 alors c'est pour ça que je vais appel à vous?

19 Mme ÉDITH SAMSON :

20 R. J'ajouterai que si on y va que par les ordres  
21 professionnels dans le milieu de l'éducation, nos  
22 techniciennes en service de garde, nos éducatrices,  
23 donc c'est le besoin de cette information-là à qui  
24 il est divulgué et pourquoi. Dans tel service, on  
25 va avoir besoin d'être informé par rapport à tel

1 élément et puis il y a moyen pour y avoir  
2 travailler, parce que j'étais aux balbutiements des  
3 ententes dans le temps qu'on entendait MESS-MEC  
4 (sic) au niveau national et j'avais le plaisir  
5 d'être infirmière et de représenter le réseau de  
6 l'éducation également et c'était tout dans comment  
7 on procède pour garder...

8 Q. **[128]** Mais il n'y a pas en ce moment, je m'excuse,  
9 il n'y a pas en ce moment un outil...

10 Mme JOHANNE CHENARD :

11 R. Oui.

12 Q. **[129]** ... qui permet de formaliser...

13 Mme JOHANNE CHENARD :

14 Oui, il y en a.

15 Q. **[130]** ... le type d'information, et cetera et...

16 Mme JOHANNE CHENARD :

17 R. Il y en a justement, c'est ça qui est...

18 Q. **[131]** ... pourquoi il n'est pas utilisé d'abord,  
19 pourquoi tout le monde se plaint de : l'autre me  
20 parle pas, puis...

21 R. Il y a un outil que vous pouvez aller voir sur le  
22 site Internet de l'entente de complémentarité MELS-  
23 MESS qui s'appelle le Formulaire pour concilier  
24 l'accès à l'informa... concilier... concilier la...  
25 de quoi on parle? On parle de la...

1 Q. **[132]** Confident...

2 R. ... merci, concilier la confidentialité et le  
3 partage d'informations...

4 Q. **[133]** Entre les réseaux.

5 R. Ce formulaire-là...

6 Q. **[134]** Oui.

7 R. ... il est très, très bien fait, O.K. Moi, je vais  
8 vous dire, je prétends une chose, d'accord? Je vais  
9 vous dire ça comme ça, là. Moi, je pense que la  
10 façon de faire les choses là, dans la loi, ça dit  
11 que si le parent donne son consentement pour  
12 divulguer de l'information...

13 Q. **[135]** Oui.

14 R. ... on peut le faire.

15 Q. **[136]** Oui ça, oui on est d'accord.

16 R. Bon. Est-ce que ça serait pas là, hein, le devoir  
17 ou l'obligation d'un intervenant de sensibiliser un  
18 parent à l'importance de signer un formulaire comme  
19 ça pour permettre à l'école et de, voyez-vous, là,  
20 c'est une façon de travailler là, d'amener  
21 quelqu'un qui est en vulnérabilité, à l'amener à  
22 dire ou, en tout cas, à lui faire prendre  
23 conscience que c'est important qu'on travaille avec  
24 l'école puis pour travailler avec l'école, j'aurais  
25 besoin que vous me dites qu'est-ce que je peux

1 partager.

2 Q. [137] O.K. Je comprends. Je comprends, mais le  
3 parent qui ne veut pas, on est encore mal pris puis  
4 c'est l'enfant au coeur puis là...

5 R. Tout à fait.

6 Q. [138] ... je pense à des qui nous ont dit : « Bien,  
7 le dossier, il n'appartient pas aux parents, c'est  
8 la vie de l'enfant puis il appartient à l'enfant »  
9 puis si on parle de l'intérêt de l'enfant, on  
10 repart là-dedans.

11 Malheureusement, c'est tout le temps qu'on avait  
12 ensemble, ce temps-là est écoulé. Merci infiniment  
13 pour votre contribution à la Commission, je sais  
14 pour certaines, en tout cas, je ne le sais pas pour  
15 les trois, vous arrivez toutes de Rivière-du-Loup,  
16 on va vous souhaitez de repartir rapidement dans  
17 cette belle température.

18 Mme JOHANNE CHENARD :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci infiniment. Alors, ajournement jusqu'à  
22 quatorze heures (14 h). Merci.

23 Mme LOUISE LORTIE :

24 Juste avant...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Mme LOUISE LORTIE :

4 ... on m'a vraiment bien dit de vous dire que je  
5 demandais le dépôt officiel du mémoire que nous  
6 avons...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ah! C'est fait, absolument.

9 Mme LOUISE LORTIE :

10 ... qu'on a déjà fait parvenir, Madame la  
11 Présidente.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est fait.

14 Mme LOUISE LORTIE :

15 Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci à vous.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, bienvenue à vous. Donc, nous recevons pour  
23 débiter l'après-midi monsieur Nicolas Prévost, qui  
24 est président de la Fédération québécoise des  
25 directions d'établissement d'enseignement.

1 M. NICOLAS PRÉVOST :

2 Bonjour.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et vous êtes accompagné de madame Hélène Bossé, qui  
5 est vice-présidente, et de madame Linda Pagé,  
6 présidente de l'Association des directions  
7 d'établissement de l'Estrie.

8 Mme LINDA PAGÉ :

9 Bonjour.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Et se joignent à vous madame Hélène Bourdages, qui  
12 est présidente de l'Association montréalaise des  
13 directions d'établissement scolaire, ainsi que  
14 madame Julie-Dominique Thibault, directrice de  
15 l'école Charles-Bruneau, et madame Christine  
16 Villiard, directrice de l'école John F.-Kennedy.  
17 Bienvenue à vous, toutes et tous. Alors durant  
18 votre témoignage, on devrait traiter du rôle des  
19 écoles en amont des services de protection de la  
20 jeunesse, ainsi que de la collaboration entre le  
21 réseau scolaire et les services sociaux. Donc,  
22 comme vous êtes nombreux, on vous a accordé quatre-  
23 vingt-dix minutes (90 min) ensemble. On vous a  
24 accordé un petit vingt et un-vingt-deux minutes  
25 (21-22 min) de présentation, chacune des

1 associations. Et ensuite ce sera une discussion  
2 avec... avec les commissaires. D'accord. Donc, je  
3 sais qu'il y avait eu un petit imbroglio sur le  
4 temps de présentation, donc on vous a donné  
5 quelques minutes de plus pour vous ajuster.

6 M. NICOLAS PRÉVOST :

7 Merci beaucoup.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ça va? Alors avant de vous laisser la parole pour  
10 votre présentation, je vais demander au greffier de  
11 vous assermenter s'il vous plaît.

12

13 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTIONS

14 D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

15

16 **NICOLAS PRÉVOST,**

17 **HÉLÈNE BOSSÉ,**

18 **LINDA PAGÉ,**

19 **HÉLÈNE BOURDAGES,**

20 **JULIE-DOMINIQUE THIBAUT,**

21 **CHRISTINE VILLIARD,**

22 (Sous serment)

23

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, voilà, la parole est à vous pour un petit

1 peu plus que vingt (20) minutes.

2 M. NICOLAS PRÉVOST :

3 Alors merci beaucoup. Tout d'abord, Madame la  
4 Présidente, Monsieur les Vice-Présidents,  
5 Messieurs, Mesdames les Commissaires, merci  
6 beaucoup de nous recevoir aujourd'hui à la  
7 Commission spéciale sur le droit des enfants et la  
8 Protection de la jeunesse. Effectivement, je me  
9 présente, Nicolas Prévost, président de la  
10 Fédération québécoise des directions  
11 d'établissement d'enseignement, qui regroupe vingt  
12 (20) associations régionales et plus de deux mille  
13 (2 000) directions adjointes, directions au  
14 primaire, au centre de formation des adultes et de  
15 la formation professionnelle à travers le Québec.

16 Comme vous l'avez mentionné d'entrée de  
17 jeu, nous allons présenter ça sur six thématiques  
18 aujourd'hui. On a synthétisé nos textes, donc les  
19 six thématiques sont : la reconnaissance de  
20 l'expertise de l'école; confidentialité et  
21 collaboration; le agir tôt; la coordination et la  
22 communication, la responsabilité parentale et la  
23 réalité montréalaise Batshaw; et la multiethnicité.

24 Nous sommes très heureux de pouvoir  
25 contribuer à vos travaux et de vous apporter, nous

1 le souhaitons, des pistes de solution concrètes  
2 pour le bien-être de nos élèves, nos enfants. Nous  
3 souhaitons travailler avec les différents acteurs  
4 du réseau de la santé associés à la Protection de  
5 la jeunesse afin de trouver ensemble des pistes de  
6 solution.

7 Comme nous nous sentons particulièrement  
8 interpellés concernant la réflexion des services  
9 offerts aux enfants et que, quotidiennement, au  
10 moins un de nos établissements scolaire est appelé  
11 à signaler une situation à la Protection de la  
12 jeunesse, nous nous devons de souligner  
13 l'importance du rôle des directions et de leur  
14 équipe-école, autant dans le soutien et  
15 l'accompagnement des enfants que dans le souci  
16 d'une communication transparente et optimale entre  
17 les deux instances que sont les écoles et la DPJ.

18 Cependant, force est d'admettre que trop  
19 souvent les signalements, peu importe le motif,  
20 faits par des directions ou des intervenants  
21 scolaires, ne semblent pas toujours pris au sérieux  
22 ou demeurent sans réponse.

23 Les équipes-écoles, ainsi que la direction,  
24 sont très bien placés pour agir. Ils connaissent  
25 parfaitement les enfants et leur environnement, ils

1 les côtoient de nombreuses heures quotidiennement.  
2 Il est important de prendre en compte leur  
3 expertise et leur connaissance des enfants pour  
4 effectuer un suivi avec la Protection de la  
5 jeunesse.

6 Par leur fréquentation au service de garde  
7 le matin ou en fin de journée, en classe, aux  
8 diverses activités parascolaires ou scolaires, les  
9 différents intervenants scolaires, de par leur lien  
10 de proximité, sont à même d'être très au courant de  
11 ce qui se passe à la maison et sont témoins  
12 visuellement des repas, de l'hygiène corporelle ou  
13 de l'habillement inadéquats ou adéquats des jeunes  
14 et moins jeunes qui fréquentent l'école.

15 Il y a un fossé important qui existe entre  
16 l'école et la DPJ et cela, à plusieurs points de  
17 vue. Nous aurions tout avantage à mieux se  
18 connaître pour vraiment comprendre l'importance que  
19 les directions peuvent jouer non seulement dans le  
20 signalement, mais surtout pour le suivi et la mise  
21 en place des moyens, après discussion avec les  
22 divers intervenants de la DPJ et les équipes-  
23 écoles.

24 Nos rôles sont complémentaires. Les  
25 intervenants de l'école peuvent jouer un rôle

1 important dans la prise d'informations au quotidien  
2 et nos professionnels peuvent s'assurer d'un suivi  
3 plus particulier de la part de certains de leurs  
4 intervenants. Je pense notamment à nos  
5 techniciennes en éducation spécialisée et à nos  
6 psychoéducateurs. Et parfois, si possible, à nos  
7 psychologues qui, malheureusement, sont plus  
8 souvent appelés à évaluer qu'à faire des suivis  
9 auprès de nos élèves.

10 Dans des cas plus complexes, l'école a  
11 besoin de l'expertise des intervenants du milieu de  
12 la santé, soit directement, ou avec un service-  
13 conseil et des mesures à mettre en place.  
14 Cependant, je reviens sur l'aspect de la  
15 communication et la reconnaissance de l'expertise  
16 du milieu scolaire et du milieu de la santé.

17 Maintenant, il serait essentiel aussi de  
18 clarifier la notion de négligence afin que tout le  
19 monde en ait la même compréhension. Les directions  
20 ont constaté, après avoir fait un signalement à la  
21 DPJ, celui-ci a été refusé sans que les raisons ne  
22 leur ait été invoquées.

23 Nous pensons qu'il doit y avoir des  
24 clarifications concernant ce terme, car il me  
25 semble que les deux parties n'en ont pas la même

1 compréhension. Les directions ont besoin  
2 d'explications claires sur les critères  
3 d'admissibilité ou non des signalements. Je passe  
4 la parole à madame Bourdages.

5 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

6 Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les  
7 Commissaires. Tout comme l'a mentionné mon  
8 collègue. Merci de nous recevoir, merci de nous  
9 recevoir en duo aussi, car dans ce dossier comme  
10 dans plusieurs autres, la réalité montréalaise  
11 diffère un peu de ce qui passe ailleurs au Québec.  
12 Ne serait-ce que par la concentration de certains  
13 phénomènes et aussi du fait que plus d'écoles  
14 spécialisées ou à mandat particulier s'y trouvent.  
15 Nous sommes d'ailleurs accompagnés de directions,  
16 qui agissent au quotidien dans ces milieux.

17 D'entrée de jeu, il est tout à fait clair  
18 pour l'ensemble des directions - et nous tenons à  
19 le réaffirmer - que notre rôle ne se limite pas au  
20 territoire physique de l'école. Il s'étend de  
21 l'univers virtuel des réseaux sociaux à ce qui se  
22 passe dans la vie des enfants en dehors des heures  
23 de classe.

24 Pour certains élèves vulnérables, qui sont  
25 dans les murs de l'école parfois plus de quarante

1 (40) heures par semaine, l'école peut s'avérer le  
2 milieu de vie le plus stable et le mieux organisé.  
3 Celui où ils rencontrent des adultes de référence,  
4 qui leur permettent de progresser. À voir l'état de  
5 désorganisation dans lequel certains enfants  
6 reviennent à l'école le lundi matin ou après un  
7 long congé scolaire, il est facile de comprendre à  
8 quel point l'école est un ancrage essentiel. Sans  
9 compter l'angoisse de certains jeunes à la veille  
10 des vacances d'été.

11 Le nombre de signalements faits dans le  
12 milieu scolaire varie de quelques-uns par année à  
13 plusieurs par semaine, voire par jour. Les deux  
14 directrices qui m'accompagnent sont, bien entendu,  
15 des utilisatrices fréquentes des Services de  
16 protection depuis plusieurs années. Tout comme mon  
17 collègue vient d'en faire état, les directions  
18 déplorent ne pas être considérées comme des  
19 partenaires crédibles et privilégiés par les  
20 Services de protection de la jeunesse. Au  
21 contraire, le critère de la confidentialité est  
22 généralement évoqué pour ne pas associer les  
23 directions et le personnel dans les écoles aux  
24 interventions auprès des enfants.

25 De plus, les directions voient leurs

1 demandes traîner en longueur ou ne pas être  
2 traitées, alors que la situation de l'enfant  
3 continue de se dégrader. Par exemple, deux  
4 signalements d'un mauvais traitement infligé par un  
5 jeune à un autre dans l'environnement de l'école ne  
6 reçoivent aucun suivi de la DPJ, mais lorsque la  
7 police signale le même jeune en raison de méfaits  
8 dans le quartier, le dossier est immédiatement  
9 traité.

10 Les directions ne sont que rarement  
11 informées quand des suivis sont donnés suite à leur  
12 signalement. Sans doute pour des raisons légitimes  
13 de confidentialité. Cela fait cependant en sorte de  
14 limiter leur capacité d'intervention. Certaines  
15 doivent faire appel à la police pour que leur  
16 demande soit considérée. C'est d'autant plus  
17 aberrant qu'avec la charge de travail qui est la  
18 nôtre, si une direction d'école appelle pour faire  
19 un signalement, c'est que la situation est grave,  
20 préoccupante. Personne n'a de temps à perdre à  
21 faire des signalements pour rien. Or, souvent on  
22 n'est pas pris au sérieux et c'est vraiment  
23 dommage.

24 Les directions se questionnent également  
25 sur les moyens à leur disposition pour faire bouger

1 les dossiers lorsque, de signalement en  
2 signalement, il ne se passe rien du côté de la DPJ.  
3 Souvent, elle contacte la police, mais est-ce  
4 vraiment la façon optimale de procéder? Une  
5 collaboration mieux établie entre les institutions  
6 scolaires et les organismes qui gèrent les  
7 signalements serait profitable pour tous.

8 Ma collègue Julie-Dominique Thibault,  
9 directrice de l'école spécialisée Charles-Bruneau  
10 de la CSDM vous parlera tantôt de l'organigramme  
11 des services, tel qu'il lui a été présenté par la  
12 DPJ afin qu'elle s'y retrouve. Elle vous racontera  
13 comment concrètement des situations se déploient à  
14 Montréal et à quel point le manque de coordination  
15 peut avoir des impacts terribles sur la vie de  
16 jeunes enfants.

17 Voilà pourquoi nous recommandons que soit  
18 mis en place un partenariat opérationnel entre les  
19 intervenants de la DPJ et les directions  
20 d'établissement scolaire. Ceci pourrait être fait  
21 par territoire, ce qui permettrait, dans le respect  
22 de la confidentialité, d'échanger des informations  
23 stratégiques sur le suivi aux différents dossiers  
24 en amont et en aval des signalements.

25 La concertation pourrait éventuellement

1 s'élargir aux intervenants de la santé et de la  
2 famille et pourrait être plus serrée avec les  
3 écoles spécialisées.

4 Nous considérons aussi qu'un guichet unique  
5 pour les signalements aurait avantage à être mis en  
6 place. Une porte d'entrée avec un numéro de  
7 téléphone simple du type 311, pour centraliser les  
8 cas. En tenir un inventaire serré et diriger les  
9 requêtes dans des délais optimaux vers les  
10 ressources appropriées.

11 Parmi les facteurs de risque à prendre en  
12 considération et pour lesquels les établissements  
13 scolaires possèdent de l'information, il y a la  
14 gestion des absences. Un enfant qui s'absente de  
15 l'école pour une période de plusieurs jours ou qui  
16 cesse de la fréquenter peut très bien passer à  
17 travers les mailles du filet et disparaître des  
18 radars sans qu'aucun signalement ne soit fait. Il  
19 peut arriver que des parents abuseurs, sentant que  
20 l'école est à l'affût, retirent l'enfant de l'école  
21 en déclarant quitter le Québec pour une autre  
22 province, un autre pays, même si ce n'est pas le  
23 cas. À ce moment, on perd sa trace et les  
24 informations ne peuvent être transmises d'une école  
25 à l'autre, le système ne le permet pas.

1 Or, pour signaler un cas d'absence, la  
2 direction doit compléter un formulaire de trois  
3 pages, qu'elle fait parvenir à la DPJ avec peu  
4 d'espoir qu'un suivi soit rapidement donné. Alors  
5 qu'il s'agit, à notre sens, d'un élément  
6 déclencheur déterminant. Un enfant qui cesse de  
7 fréquenter l'école, c'est une lumière rouge sur le  
8 tableau de bord. Et il faut précisément en tenir  
9 compte.

10 C'est pourquoi nous recommandons de mettre  
11 en place un mécanisme permettant de retracer un  
12 enfant qui quitte un établissement scolaire, pour  
13 lequel l'équipe-école a des doutes. Cela peut  
14 notamment se faire en croisant les données de  
15 Charlemagne, qui nous permet d'enregistrer des  
16 enfants dans le milieu scolaire. Avec celle de la  
17 carte d'assurance maladie de l'enfant ou par les  
18 allocations familiales versées au nom de cet  
19 enfant.

20 Il faut également assurer une meilleure  
21 coordination, un suivi des dossiers suspects,  
22 d'enfants qui sont désactivés sans explication par  
23 les parents. Et aussi, abrégé le formulaire de  
24 trois pages pour un signalement, voire permettre le  
25 signalement par téléphone comme dans les autres

1 cas. Il faut faire confiance au personnel des  
2 écoles. Nous vivons avec les enfants au jour le  
3 jour.

4 Pour terminer sur l'importance de la  
5 coordination des différentes ressources devant  
6 intervenir auprès des enfants, nous observons que  
7 seulement à Montréal les demandes de signalement  
8 sont à géométrie variable. D'abord, entre les  
9 quatre territoires et deux équipes spéciales en  
10 place pour le secteur francophone, sous la  
11 juridiction de la DPJ, ce qui doit être amélioré  
12 prioritairement.

13 Mais nous tenons à exprimer à quel point  
14 nous sommes préoccupés par le secteur anglophone,  
15 sous la juridiction de la Fondation des centres  
16 Batshaw. Ma collègue Christine Villiard, directrice  
17 de l'École John F.-Kennedy de la CSMB, vous en  
18 parlera.

19 Je cède maintenant la parole à Hélène Bossé  
20 de la FQDE, qui traitera de l'importance d'agir  
21 tôt, soit dès le préscolaire, et d'assurer le suivi  
22 des enfants tout au long des transitions dans le  
23 parcours scolaire.

24 Mme HÉLÈNE BOSSÉ :

25 Alors bonjour. Ne voulant pas être redondante, je

1       vais... vous allez voir qu'il y a des éléments qui  
2       vont se répéter, parce que les situations, peu  
3       importe l'âge des enfants, sont les mêmes. Alors je  
4       veux cette fois-ci vous interpeller sur deux grands  
5       thèmes : le préscolaire, nos élèves de quatre ans  
6       et cinq ans.

7               Je ne vous apprend rien si je vous dis  
8       qu'il est très important de prendre soin de la  
9       sécurité et de la protection de ces enfants-là. Et  
10      pourtant, on retrouve une très grande vulnérabilité  
11      de ces enfants à cet âge et ils ne sont pas en  
12      mesure, eux, de comprendre que ce qu'ils vivent  
13      dans leur famille n'est pas la normalité.

14             Malgré le fait que le préscolaire n'est pas  
15      obligatoire, le taux de fréquentation dépasse le  
16      quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de fréquentation.  
17      Et pourtant... et nous pensons que le phénomène va  
18      aussi se reproduire avec les maternelles quatre  
19      ans, quand elles seront bien instaurées. Et  
20      pourtant, quand nous... comment pouvons-nous... Je  
21      vais reprendre, je m'excuse. Alors comment pouvons-  
22      nous nous assurer du bien-être d'un enfant du  
23      préscolaire lorsqu'il disparaît du système  
24      scolaire?

25             Et pourtant, quand on fait des signalements

1 pour non-fréquentation d'un élève qui a quitté, qui  
2 disparaît du système scolaire quand il a cinq ans  
3 parce que la maternelle n'est pas obligatoire, le  
4 signalement n'est pas retenu.

5 On se questionne. Il va donc de soi pour  
6 nous qu'on doit définir un partenariat et prendre  
7 au sérieux les signalements pour nos élèves de  
8 quatre ans et cinq ans, même si l'école n'est pas  
9 obligatoire.

10 Le deuxième élément dont je souhaite  
11 attirer votre attention, qui nous cause des  
12 difficultés pour le suivi des élèves, ce sont les  
13 multiples transitions dans la vie d'un enfant au  
14 niveau scolaire. Pour en faire une liste non-  
15 exhaustive, l'élève part du CPE, arrive au  
16 préscolaire, préscolaire, primaire - et quand nos  
17 élèves sont dans des situations familiales  
18 vulnérables, il va vivre des transitions, que ce  
19 soit entre école primaire d'une même ville, entre  
20 école primaire ou secondaire de deux municipalités,  
21 de deux MRC. Et par le fait même, il va changer  
22 de... de service au niveau des centres de la  
23 Protection de la jeunesse.

24 Donc, chacune de ces transitions fragilise  
25 les enfants et les adolescents et les placent en

1 situation de difficulté et de vulnérabilité et  
2 d'éternels recommencements. Questionnons-nous. Est-  
3 ce normal que l'accompagnement d'un enfant semble  
4 se faire à bâtons rompus et qu'il soit victime des  
5 différentes décisions que prend son parent de  
6 déménager et que le fil de suivi qui a été instauré  
7 dans une des écoles en partenariat, se perdent.  
8 Parce que l'enfant a déménagé et qu'on recommence  
9 et que le dossier traîne en longueur.

10 Les situations d'un enfant devraient être  
11 en continuité, sans bris de service de la part de  
12 la Protection de la jeunesse et les dossiers  
13 devraient pouvoir se transférer d'un endroit à  
14 l'autre. Nous souhaitons l'apparition, de par le  
15 Guichet unique dont madame Bourdages vous a parlé,  
16 que l'accès aux informations d'un enfant, peu  
17 importe où il se trouve et peu importe la  
18 transition qui lui soit accessible aux intervenants  
19 qui l'accompagnent.

20 Un dossier informatisé, qui permettrait  
21 l'accès par les intervenants, permettrait cette  
22 continuité-là. On le vit dans le monde de la santé,  
23 peu importe l'hôpital où on va. Ils ont accès à  
24 notre... à notre dossier.

25 Nous croyons aussi qu'un enfant devrait

1 pouvoir être accompagné jusqu'à ce que sa situation  
2 problématique soit réglée. Le chiffre de dix-huit  
3 (18) ans n'est pas un chiffre magique. La  
4 problématique ne se règle pas par la majorité.  
5 Donc, nous recommandons aussi qu'un jeune adulte de  
6 dix-huit (18) puisse être raccompagné dans le monde  
7 des adultes jusqu'à ce qu'il puisse autogérer sa  
8 vie et que sa problématique soit amoindrie, je vais  
9 le dire comment ça. Et je passe la parole à ma  
10 collègue Julie-Dominique Thibault.

11 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

12 Bonjour. Je suis directrice d'école, de l'école  
13 Charbonneau, qui est une école spécialisée à  
14 Montréal. En fait, le tiers de mes élèves, je vais  
15 dire plus du tiers de mes élèves ont un dossier à  
16 la DPJ. Et nous, comme équipe, on fait environ de  
17 trois à quatre appels par semaine, en moyenne. Ça  
18 fait qu'il y a des semaines c'est beaucoup plus.

19 On rencontre énormément de difficultés dans  
20 le canal de communication avec les intervenants. Au  
21 niveau des suivis aussi. Au niveau des visites à  
22 domicile, on de la difficulté à savoir ce qui se  
23 passe au niveau des visites à domicile. On a aussi  
24 beaucoup de difficulté à avoir une bonne  
25 coordination avec eux. Puis on se rend compte qu'il

1 manque beaucoup de coor... en fait de cohérence  
2 avec les intervenants.

3 Je m'explique. En fait, souvent on a des  
4 changements de travailleurs sociaux dans les  
5 dossiers, ça fait que ce que ça fait, bien c'est  
6 que ça fait des brisures. On a des dossiers qui  
7 sont très, très chauds et ce que ça fait c'est  
8 qu'on recule. On revient au point de départ, puis  
9 ça a tout un effet auprès des enfants.

10 Sauf que là, moi, ce qui me fatigue, puis  
11 en fait ce qui fatigue notre équipe, c'est que moi  
12 ça fait onze (11) ans que je suis directrice  
13 d'école en milieu défavorisé, point de service,  
14 école spécialisée avec des élèves qui ont des  
15 grands défis d'adaptation et je suis obligée de  
16 demander des rencontres avec les chefs de service  
17 pour me faire expliquer le fonctionnement de la  
18 DPJ. Avec mes intervenants, qui sont aussi des  
19 psychoéducateurs de longue expérience, on est  
20 obligés d'appeler et d'avoir des rencontres pour se  
21 faire expliquer et se faire donner ça, pour savoir  
22 comment la DPJ fonctionne parce qu'il y a de  
23 l'incohérence. J'ai beaucoup d'exemples à vous  
24 donner, peut-être pendant vos questions ce sera un  
25 plaisir d'y répondre, puis je ne veux pas prendre

1 trop de temps, mais je me pose, on se pose tous la  
2 question : comment ça se fait que je suis obligée  
3 de demander à la DPJ, après tant d'années  
4 d'expérience, de venir s'asseoir à mon bureau et de  
5 nous expliquer le fonctionnement? Parce que dans  
6 des dossiers, ça n'avance pas. Et il y a des  
7 intervenants qui coupent pour des maladies, manque  
8 d'effectifs, peu importe.

9           Bref, j'aimerais juste souligner en fait  
10 qu'on a de la grosse difficulté à avoir des retours  
11 de suivi. Comme ma collègue à ma gauche disait,  
12 bien souvent ce qui se passe c'est que le mot  
13 « confidentialité », parce que j'étais pas au  
14 moment du signalement, si moi je veux avoir plus  
15 d'informations, il n'y en a pas, c'est pas à moi  
16 qu'on va le donner. On va le donner à mon éducateur  
17 ou mon psychoéducateur qui a fait le signalement.  
18 Alors j'ai pris l'habitude maintenant d'être assise  
19 à côté d'eux et de donner mon nom pour pouvoir  
20 avoir un retour en suivi.

21           Au niveau de la collaboration, c'est très  
22 difficile, très difficile. Des fois, on se bute et  
23 j'ai des exemples tout frais, tout chauds, d'un  
24 hier à trois heures (3 h). Ça fait que je pourrai  
25 vous l'expliquer si ça vous... si ça vous dit. Ça

1 fait qu'au niveau de la collaboration, on se pose  
2 des questions parce qu'on est... on est des gens  
3 qui fréquentons les élèves quarante (40) semaines  
4 par année, dont vingt-cinq (25) heures semaine  
5 généralement. Et bien il n'y a pas... on n'est pas  
6 étroitement en collaboration, alors qu'on devrait  
7 avoir cette collaboration-là. Bref, on a beaucoup  
8 de questions comme équipe. Je pourrais vous en  
9 nommer plein, mais il y a des grosses questions sur  
10 le fait que c'est nos futurs enfants, en fait nos  
11 futurs adultes de demain et on en prend plus ou  
12 moins soin comme... on a comme l'impression qu'il y  
13 a un manque, il y a un fossé entre la DPJ et le  
14 monde scolaire. Et ça, ça ne devrait pas exister,  
15 ces choses-là. Bref, je fais juste vous dire que...  
16 bien c'est ça, on travaille pour les élèves. Ça  
17 fait que j'ai beaucoup d'exemples, j'ai beaucoup  
18 d'exemples dans mes feuilles, mais comme je ne veux  
19 pas prendre trop de temps, bien, je vais passer la  
20 parole à ma collègue, Linda Pagé, et on reviendra,  
21 peut-être, avec les exemples, ensuite.

22 Mme LINDA PAGÉ :

23 Bonjour, Madame la Présidente. Alors, l'article 17  
24 de la Loi de l'instruction publique stipule très  
25 clairement que les parents doivent prendre les

1            moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse  
2            son obligation de fréquentation scolaire.

3            Malheureusement, différentes situations  
4            sont observées où les parents ne remplissent pas  
5            cette obligation. Alors, on parle, ici, d'absences  
6            répétées liées au contexte familial. On parle  
7            d'absences liées aux difficultés scolaires et on  
8            parle, également, du dossier de la scolarisation à  
9            la maison parce qu'on note beaucoup d'exemples, de  
10           ce côté.

11           Pour les deux premières situations  
12           d'absences, les équipes-écoles travaillent très  
13           fort à convaincre les parents que la fréquentation  
14           scolaire est essentielle et nécessaire à la  
15           réussite de leur enfant. La situation familiale de  
16           certaines familles, leur contexte de vulnérabilité,  
17           emmène la détresse et la peur chez certains parents  
18           qui décident de faire autrement, évaluent mal leurs  
19           responsabilités.

20           Ce qui ajoute, comme on l'a dit  
21           précédemment, un délai avant une possible  
22           intervention. C'est à ce moment que l'école, on a  
23           besoin des services de la santé et des services  
24           sociaux et de la DPJ pour qu'on puisse faire notre  
25           travail correctement.

1                   Alors, quand on nomme le manque de  
2                   communication, de collaboration et de coordination  
3                   entre les acteurs, c'est directement relié et ça  
4                   agit contre le principe.

5                   L'état de santé mentale de nos jeunes nous  
6                   préoccupe également. Alors, quand on manque de  
7                   suivi, manque de communication, bien, cette santé-  
8                   là vient affecter. Et nous insistons pour qu'on  
9                   soit davantage axés sur un travail concerté pour  
10                  soutenir cette belle jeunesse que nous retrouvons  
11                  dans nos écoles.

12                  L'école n'est pas simplement un endroit où  
13                  on apprend les langues ou les sciences, mais c'est  
14                  aussi le développement global. Alors, nous tenons à  
15                  préciser que ce développement-là, potentiel,  
16                  humain, permet à ces jeunes de réduire les  
17                  inégalités.

18                  Alors, certaines régions du Québec sont  
19                  beaucoup plus propices à des situations  
20                  préoccupantes. Les situations rurales, Montréal, on  
21                  l'a vu, ici. Alors, quand le manque de  
22                  communication et de collaboration fait en sorte que  
23                  ça emmène des enjeux ou des difficultés, bien, nous  
24                  échappons des élèves qui pourraient très bien  
25                  réussir un parcours scolaire avec réussite.

1                   Alors, pour terminer, bien, j'insiste sur  
2                   la collaboration, bien sûr, puis de mentionner que  
3                   le parent est un acteur principal et que nous  
4                   voulons travailler avec les parents puisque c'est  
5                   un partenaire principal.

6                   Alors, je passerai la parole, maintenant, à  
7                   madame Villiard.

8                   Mme CHRISTINE VILLIARD :

9                   Bonjour. Alors, les signalements à la DPJ ont une  
10                  particularité sur l'île de Montréal, c'est-à-dire  
11                  que c'est la langue parlée par les parents qui  
12                  détermine où doit se faire le signalement.

13                  Donc, si le parent est francophone, nous  
14                  devons appeler la DPJ, secteur francophone. Mais si  
15                  le parent est anglophone, nous devons appeler aux  
16                  centres de la jeunesse et de la famille Batshaw.

17                  Cependant, dans la vie de tous les jours,  
18                  le fonctionnement n'est pas le même entre les deux  
19                  modèles. C'est-à-dire, par exemple, les centres  
20                  Batshaw, le centre Batshaw, c'est inscrit que c'est  
21                  vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24),  
22                  sept jour sur sept.

23                  Toutefois, lorsqu'on appelle un vendredi  
24                  après-midi, tout d'abord on est en attente, on  
25                  laisse un message, on nous rappelle. Et quand on

1 nous rappelle, on a vraiment l'impression qu'on  
2 dérange. Donc, on nous mentionne qu'on aurait dû  
3 appeler en avant-midi et non pas à deux heures  
4 (2 h) le vendredi après-midi.

5 Un autre exemple. Lorsque nous appelons,  
6 toujours à Batshaw, pour signaler un cas d'abus  
7 physique sur un enfant ayant des parents pour qui  
8 les coups sont permis dans leur culture, le  
9 signalement n'est pas retenu et on se fait  
10 répondre, par l'intervenante Batshaw, que c'est  
11 culturel et qu'on ne retient pas un signalement  
12 dans un cas comme ça.

13 Cela nous amène à remettre en question  
14 cette séparation entre les deux organismes pour la  
15 gestion des clientèles anglophones et francophones.  
16 Une telle différenciation ne nous semble pas avoir  
17 sa place, surtout dans un dossier comme celui de la  
18 Protection de la jeunesse où, au contraire, il faut  
19 unir nos forces et harmoniser nos interventions.

20 À la page 6 du document de (inaudible),  
21 nous faisons une recommandation, c'est-à-dire de  
22 confier à la DPJ ou à tout autre organisme public,  
23 l'ensemble des dossiers de l'île de Montréal pour  
24 les clientèles francophones, anglophones ou  
25 allophones, en offrant même, dans la langue

1 d'origine du parent, des services. Et, par  
2 ailleurs, valoriser une approche de guichet unique  
3 uniforme et harmonisé.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Finalement, c'est bien que le micro ne marche pas  
6 là; parce que ça prend le temps de respirer par le  
7 nez. Alors, merci pour votre présentation. On va  
8 débiter la période d'échanges avec Jean-Simon  
9 Gosselin.

10 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

11 Q. **[139]** Merci d'être là. On sent que vous aviez des  
12 choses à dire. La Commission les a entendues, au  
13 tout début là... Trêve de plaisanterie, parce que  
14 ce n'est pas drôle ce que vous nous avez dit, c'est  
15 sérieux, puis c'est troublant. Juste au début,  
16 parce que vous êtes nombreux, vous avez des cigles.  
17 Moi, je ne viens pas du monde de l'éducation. La  
18 Fédération québécoise versus l'Association  
19 montréalaise, est-ce que c'est comme...  
20 L'Association, c'est comme une région dans la  
21 Fédération? Mais pas une heure là...

22 M. NICOLAS PRÉVOST :

23 R. Non, non, non.

24 Q. **[140]** ... mais en trois minutes là.

25 R. Rapidement...

1 Q. **[141]** Puis, vous représentez qui? Les directrices?  
2 Les directeurs? Les adjoints? Les cadres...

3 R. Oui.

4 Q. **[142]** ... dans le fond, du milieu scolaire?

5 R. Il existe... Juste pour faire une synthèse rapide.  
6 Il existe trois associations de directions au  
7 Québec : La Fédération québécoise des directions  
8 d'établissement, dont laquelle je suis président,  
9 qui regroupe pratiquement l'ensemble du Québec, une  
10 bonne partie du Québec.

11 C'est deux mille (2 000) directions  
12 adjointes, directions du primaire, secondaire,  
13 formation professionnelle et formation des adultes.  
14 Il y a l'association représentée par madame  
15 Bourdages, sur l'Île de Montréal, l'Association  
16 montréalaise des directions d'établissement.

17 Et il y a aussi une troisième association  
18 qui est l'Association québécoise des directions  
19 d'établissement qui, elle, regroupe plus la  
20 périphérie de la ville de Québec.

21 Q. **[143]** Mais, en fait, qu'il y en ait une, deux ou  
22 trois, vous êtes des représentants des cadres  
23 scolaires? Des directrices, des directeurs...

24 R. Oui. Des directions d'établissement.

25 Q. **[144]** ... des adjoints, dans les écoles?

1 R. Oui, Monsieur.

2 Q. **[145]** Bon. Parfait.

3 Mme LINDA PAGÉ :

4 R. La Fédération, comme nous, on représente que des  
5 gens qui travaillent dans des écoles. Alors,  
6 direction, direction adjointe, gestionnaires  
7 administratifs, on travaille dans les écoles...

8 Q. **[146]** Parfait.

9 R. ... avec les enfants. Nicolas représente, monsieur  
10 Prévost représente deux mille (2 000) directions.  
11 Moi, j'en représente six cent cinquante (650) et  
12 nous travaillons exclusivement sur l'Île de  
13 Montréal, donc avec la multiethnicité, avec la  
14 défavorisation accrue sur l'Île, avec les centres  
15 spécialisés, en bons nombres.

16 Q. **[147]** Merci. Deux ou trois éléments qui  
17 m'intéressent. Le premier, vous en parlez dans l'un  
18 ou l'autre des deux mémoires là. La transition du  
19 primaire vers le secondaire, du secondaire vers le  
20 collégial, en quelques mots là, pas vingt (20)  
21 minutes.

22 Qu'est-ce que vous avez comme moyens pour  
23 accompagner les jeunes, concrètement, dans ces deux  
24 transitions-là? Et la première, la plus importante  
25 pour moi, là, quand on a douze (12) ans, onze (11)

1           ans, treize (13) ans. C'est tout un monde aller à  
2           la polyvalente ou... bon... Je ne sais pas qui  
3           répond là?

4           M. NICOLAS PRÉVOST :

5           R. Oui, Madame Bossé.

6           Mme HÉLÈNE BOSSÉ :

7           R. Ça peut être moi. En fait, dans chacune des  
8           commissions scolaires, il y a des... on appelle ça  
9           des passages primaire-secondaire. Donc, il y a des  
10          actions, en collaboration, entre les équipes du  
11          primaire et les équipes du secondaire.

12                    Chaque école secondaire a ses bassins  
13          d'écoles primaires qui alimentent leur école  
14          secondaire, et il y a des activités de transition  
15          qui sont mis en place. Bon, par exemple, quand moi,  
16          j'étais directrice d'une école secondaire, dès la  
17          cinquième année, on recevait les élèves du primaire  
18          qui venaient faire des journées pour adapter là...  
19          les préparer à la transition vers le secondaire.

20                    Alors, au niveau du scolaire, on les  
21          prépare bien à vivre ces transitions-là. Pour le  
22          collégial, on travaille avec nos conseillers en  
23          orientation et dès la troisième secondaire, on  
24          travaille avec nos jeunes pour les emmener à faire  
25          les bons choix et on va visiter les centres de

1 formation professionnelle, on va aller visiter des  
2 collègues, en fonction de leurs aspirations de  
3 carrières.

4 Q. **[148]** Et ça... je ne vois pas votre nom, à vous là?

5 R. Hélène. Hélène Bossé.

6 Q. **[149]** Mais ce n'est pas grave. Mais est-ce que...

7 C'est parce que ce n'est pas Montréal qui parle là.

8 Vous parlez pour...

9 R. L'ensemble du... Bien, nous, on est...

10 Q. **[150]** Est-ce que c'est déployé, ça, sensiblement,

11 de façon uniforme, au Québec?

12 R. Je vous dirais que oui.

13 Q. **[151]** Parfait. Ça répond à ma question. Les

14 psychologues en milieu scolaire. Je ne pas qui,

15 toujours va répondre là... Qu'est-ce qu'il en est

16 de ça? On entend beaucoup de témoins qui nous

17 disent : « On en a, mais c'est très difficile, mais

18 ceux qu'on a, ça fait... » Admettons, je vais

19 mettre ça en mots simplistes là, ça fait de la

20 cotation et ça ne fait pas beaucoup

21 d'accompagnement et de suivi. Qu'en est-il? Là, je

22 regarde... mais je ne sais pas qui va parler,

23 mais... qu'en est-il?

24 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

25 R. Je vais parler, moi.

1 Q. [152] Bon. Bien, parlez.

2 R. En fait, bon, moi, je suis l'école spécialisée.

3 Q. [153] Bien, oui.

4 R. Donc, bien... des psychologues, j'en ai une là,  
5 mais j'ai trois psychoéducateurs, par exemple, qui  
6 suivent quotidiennement les élèves. Ils sont  
7 responsables des élèves. Alors, je ne suis pas la  
8 seule.

9 Dans d'autres écoles spécialisées, il y a  
10 beaucoup de psychoéducateurs. Et les psychologues,  
11 pour répondre à votre question, sont un petit moins  
12 nombreux, mais on fait affaires, beaucoup, pour  
13 eux, sur des évaluations.

14 Et dans mon cas, à moi, je fais affaires,  
15 aussi, avec tous les pédopsychiatres de la ville de  
16 Montréal, en fait, dans les quatre coins parce que  
17 moi, mes élèves viennent des quatre coins de  
18 Montréal parce que je suis la seule école qui  
19 ramasse les élèves primaires de la Commission  
20 scolaire de Montréal, qui sont en défi  
21 d'adaptation. Ça fait que des psychologues, on en a  
22 peu, mais des psychoéducateurs, on en a. Ça fait  
23 que, t'sais, on a ce côté-là, là.

24 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

25 R. En complément.

1 Q. [154] Oui?

2 R. Vous permettez?

3 Q. [155] Bien, oui.

4 R. On a un problème avec nos professionnels dans le  
5 milieu scolaire. Ils sont, dans le milieu scolaire,  
6 moins bien payés que ce qu'ils peuvent aller  
7 chercher s'ils deviennent une firme privée.

8 Alors, il y a un désamour du milieu  
9 scolaire par rapport au reste du monde parce que  
10 les gens sont moins bien payés, puis c'est un  
11 problème qu'on retrouve souvent.

12 Alors, oui, nos psychologues font plutôt de  
13 l'évaluation que du suivi, et c'est dommage parce  
14 qu'ils pourraient faire beaucoup d'autres choses.

15 M. NICOLAS PRÉVOST :

16 R. Et c'est une problématique qui est québécoise là,  
17 qu'on retrouve à travers les régions, que ça soit  
18 de l'Abitibi à la Gaspésie. Effectivement, on a  
19 beaucoup de personnel professionnel,  
20 particulièrement en psychologie, qui quitte pour le  
21 privé parce qu'on fait affaires...

22 Les établissements, on a, présentement,  
23 assez de budget pour engager du personnel. On n'en  
24 trouve pas. Donc, le budget sert à envoyer des  
25 parents vers le privé. Donc, les gens ont fait le

1 calcul rapidement. Donc, comme on envoyait au  
2 privé, bien, les gens se sont tournés,  
3 effectivement, vers le privé.

4 Mais c'est à géométrie variable parce qu'on  
5 sait que nos professionnels aimeraient bien ça être  
6 capables de faire du suivi en collaboration avec le  
7 système de santé, mais malheureusement, ce n'est  
8 pas le cas là, actuellement.

9 Q. **[156]** Je vais vous poser une dernière question. Je  
10 vais profiter de votre grande expertise là, puis  
11 c'est... Est-ce que des enfants du primaire, vous,  
12 vous êtes au primaire, seraient en mesure de  
13 participer, pour la Commission, à comme des focus  
14 groups pour donner leur opinion sur les droits de  
15 l'enfant? Sur... c'est quoi un... les attentes de  
16 protection? Comprenez-vous l'idée là? Si on  
17 voulait, la Commission, consulter... ou avoir  
18 l'avis des enfants, la parole des enfants. Au  
19 primaire, sont-ils en mesure de contribuer avec une  
20 organisation puis des gens compétents pour faire  
21 ça?

22 Mme LINDA PAGÉ :

23 R. Si vous me permettez. Les enfants du primaire,  
24 c'est plutôt difficile quand le lien n'est pas  
25 établi avec eux, d'entretenir des sujets. Alors,

1 c'est déjà assez difficile, puis madame pourra  
2 certainement le confirmer. Avant d'obtenir, chez un  
3 enfant qui est en détresse, qui vit des situations  
4 vulnérables...

5 Q. [157] Mais je parle des enfants normaux là, pas  
6 juste des enfants dans les écoles spécialisées. Je  
7 parle des enfants qui sont dans le réseau scolaire  
8 là.

9 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

10 R. Oui. En fait, peut-être que ça serait possible,  
11 mais c'est sûr qu'il y a toujours l'approbation des  
12 parents. Les enfants ne peuvent pas être... en  
13 fait, questionnés sans l'accord des parents. Et,  
14 des fois, juste en disant le mot « DPJ », ça fait  
15 peur aux parents parce que c'est plutôt de l'aide  
16 qu'on veut offrir.

17 Mais, bref, c'est certain que ça va  
18 dépendre du milieu que vous allez cibler parce que  
19 si vous ciblez, exemple, un milieu comme le mien,  
20 c'est clair que ça ne sera pas possible parce que  
21 les enfants, comme ma collègue dit, les enfants  
22 n'ont pas de lien.

23 Moi, les miens, ils ont beaucoup de  
24 troubles d'attachement. Ça fait qu'en partant,  
25 nous, on a des liens avec eux, on crée des liens,

1           puis des fois ça nous prend du temps à avoir des  
2           confidences. Alors, quand une tierce personne  
3           rentre pour avoir des confidences, souvent, elle ne  
4           les a pas. Ça fait que... Ça fait que c'est ça.

5       Q. **[158]** Bien, je ne parlais pas de confidences là.

6       R. Bien... non, mais de questionnements... mais  
7           c'est...

8       Q. **[159]** Je ne parlais pas d'aller recevoir des  
9           signalements. D'entendre parler sur les droits des  
10          enfants.

11       R. Oui.

12       Q. **[160]** Qu'est-ce qu'ils en comprennent. Mais vous...

13       R. Dans un milieu...

14       Q. **[161]** Dans le fond, vous m'invoquez un peu la  
15          question de la confidentialité ou de l'autorité  
16          parentale là.

17       R. Bien, c'est l'autorité parentale. Nous même, il y a  
18          des choses qu'on ne peut même pas faire parce qu'on  
19          n'a pas l'autorité parentale là. Ça fait qu'il faut  
20          aller chercher, t'sais. Mes psychoed, là, mes  
21          psychoéducateurs ne peuvent pas suivre un élève si  
22          je n'ai pas le consentement des parents. Ça fait  
23          que... c'est ça.

24       Q. **[162]** Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci. On va poursuivre avec Lise Lavallée.

3 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

4 Q. **[163]** Merci d'être là. C'est enrichissant tout ce  
5 que vous avez à dire. Moi, je reviendrais parce  
6 que... ce que j'ai compris, tout à l'heure, c'est  
7 la difficulté d'être reconnu dans ce que vous  
8 faites, de la part du DPJ.

9           Donc, vous êtes... j'appelle ça un service  
10 de première ligne parce que vous êtes avec les  
11 enfants depuis très tôt dans leur vie jusqu'à la  
12 fin du secondaire. Et le lien que vous devriez  
13 établir, normalement, avec la DPJ est crucial là  
14 parce qu'il y a des informations que vous devez  
15 avoir pour faire les meilleures interventions  
16 possibles.

17           Dans les audiences, antérieurement, on a  
18 parlé du dossier-enfant qui devrait, peut-être,  
19 être mis en place afin que ce dossier-là puisse  
20 être consulté avec quand même diligence, mais par  
21 différents professionnels comme des médecins qui  
22 ont dit : « Si on fait un signalement... » comme  
23 vous « ... on n'a pas de suivi. On ne sait pas ce  
24 qui se passe avec ce jeune-là. » Puis il y a  
25 d'autres personnes qui sont venus dire la même

1 chose.

2 Comment vous voyez ça, vous, cette  
3 possibilité-là, d'instaurer un dossier-enfant? Puis  
4 quelles seraient les balises pour, justement, que  
5 ça soit sécuritaire, mais qui fait en sorte que  
6 tous ceux qui interviennent auprès de ces jeunes-  
7 là, dans le meilleur de leur intérêt, aient les  
8 informations nécessaires pour agir correctement en  
9 vue de les protéger?

10 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

11 R. Euh... pour les enfants nés au Québec, il y a un  
12 numéro de RAMQ là, qui sert. L'enfant sort de  
13 l'hôpital après quelques jours, puis il a un numéro  
14 d'identification qui s'appelle la RAMQ. Ce n'est  
15 pas le cas pour les enfants qui arrivent avec  
16 l'immigration. Donc, là, eux, ils sont identifiés,  
17 aux yeux de l'école, quand ils entrent à la  
18 maternelle quatre ou cinq ans, ou plus tard s'ils  
19 arrivent plus tard dans leur vie, ils ont un numéro  
20 permanent là, un code permanent. Un code permanent  
21 qui va dans Charlemagne et qui les identifie.

22 Il y a peut-être lieu de faire un  
23 croisement entre le code RAMQ, bien que certains  
24 enfants réfugiés n'ont pas tout de suite un numéro  
25 de RAMQ, mais ils ont un code, quelque chose, quand

1 ils sont au Québec.

2 Le cas dont je parlais tout à l'heure là,  
3 dans mon introduction, la maman a désactivé des  
4 enfants, par exemple. Alors, c'est un cas, ici,  
5 mais il y en a d'autres, pour dire : « Je m'en vais  
6 dans mon pays ou je m'en vais à Toronto,  
7 Vancouver », peu importe.

8 Charlemagne désactive, puis on ne les  
9 retrouve pas là. On ne sait pas où est-ce qu'ils  
10 sont. Toronto? Mais dans ce cas-ci, c'est une maman  
11 Roms qui était juste restée dans l'appartement,  
12 elle ne les croyait pas à l'école. Ils sont  
13 réapparus un an plus tard, même adresse, même  
14 numéro d'appartement.

15 Donc, quand Charlemagne désactive, on les  
16 perd de vue. S'ils changent de Commission scolaire,  
17 on les perd de vue. Ça fait que ça ne va pas bien à  
18 Montréal parce que l'école est sur leur... pas sur  
19 leur dos, on va être gentil là, mais l'école se  
20 préoccupe de l'enfant. Mais ils s'en vont à  
21 Terrebonne, on les perd de vue.

22 Ça ne marche pas ça. Il y a quelque chose à  
23 croiser dans les données puis moi, je ne veux pas  
24 l'inventer parce que je ne suis pas  
25 informaticienne. Mais à partir du moment où il y a

1 un code d'entrée dans le pays, de réfugiés,  
2 d'immigrants, de codes permanents, on devrait  
3 pouvoir croiser les données.

4 Mme HÉLÈNE BOSSÉ :

5 R. Moi, j'ajouterais... Je pense qu'il faut structurer  
6 le service. C'est une piste parmi tant d'autres,  
7 mais on n'a pas d'agent pivot qui fait le lien  
8 entre la santé, les CSSS, les centres de protection  
9 de la jeunesse et l'école.

10 C'est une piste qui en vaut une autre, mais  
11 à partir d'un service qui pourrait empêcher cette  
12 triangulation-là que peut faire les parents, de par  
13 les dossiers, quand ils veulent fuir, comme madame  
14 Bourdages...

15 S'il y avait un agent pivot, ou le nom  
16 qu'on pourrait lui donner ou, en tout cas,  
17 structurer là, ça nous permettrait, nous, d'être  
18 coordonnés.

19 Vous parlez de documenter un dossier par  
20 rapport à un élève, bien, effectivement, on serait  
21 en mesure de le faire en fonction... On ne peut pas  
22 vous dire tout de suite ce qu'il y aurait dans un  
23 dossier d'élève. Chaque enfant est particulier en  
24 fonction de sa situation pour laquelle on a fait un  
25 signalement au centre jeunesse.

1                   Par contre, cet agent-là, avec les écoles,  
2 on parle de coordination, pourrait... Il ne  
3 faudrait pas qu'il y ait vingt-cinq (25) écoles là,  
4 il faudrait restreindre un certain nombre, mais ça  
5 pourrait être une des pistes de solution pour bien  
6 documenter le dossier d'un élève et s'assurer qu'il  
7 y ait une information qui circule, pour le bien de  
8 l'élève.

9                   Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

10                  R. Est-ce que je peux? Oui... bien, en fait, je vais  
11 faire du pouce sur ma collègue. Nous, à Montréal,  
12 dans les cas où on a des bons coups avec la DPJ,  
13 c'est parce qu'on a un travailleur social qui est  
14 là depuis longtemps, qui fait l'intervenante pivot  
15 entre le côté médical, l'école, la famille, et la  
16 famille qui veut bien, aussi, avoir de l'aide.

17                   La minute que la famille ne veut plus  
18 d'aide, oups, on a un canal de communication qui se  
19 brise et là, on n'a plus rien. Puis quand on passe,  
20 des fois, du primaire au secondaire, bien, c'est  
21 sûr que, des fois, ça ne se poursuit pas, non plus,  
22 là.

23                   Ça fait que là où on a un beau canal de  
24 communication, c'est quand on a un intervenante  
25 pivot qui reste là longtemps puis qui fait,

1 justement, ce lien-là avec l'école, la famille et  
2 le milieu hospitalier parce qu'on travaille avec  
3 des médecins, pédopsychiatres, puis ces gens-là ne  
4 sont pas joignables là. Ça fait que c'est qui, qui  
5 les rejoins? C'est l'intervenante pivot, la  
6 travailleuse sociale. Et pour ça, ça prend une  
7 stabilité.

8 M. NICOLAS PRÉVOST :

9 R. Vous avez deux beaux réseaux, le scolaire, la  
10 Protection de la jeunesse, la santé, qui  
11 travaillent énormément fort, mais le fossé est  
12 tellement grand. T'sais, il y a des pistes de  
13 solutions qui sont concrètes, et tant mieux, mais  
14 il y aura aussi un travail à faire sur la  
15 connaissance des deux réseaux pour s'assurer d'un  
16 suivi. Chacun est complémentaire.

17 Le scolaire peut s'assurer d'un suivi  
18 auprès de cet enfant-là, puis il y a des choses  
19 qu'on n'est pas capable de faire ou on a besoin  
20 parce que les cas sont plus complexes. Et c'est là  
21 qu'on a besoin, aussi, de soutien.

22 Mais tout ce canal de communication-là et  
23 de compréhension entre les deux milieux là,  
24 présentement, il est inexistant. Et le scolaire est  
25 aussi responsable là, ce n'est pas seulement la

1 perception qu'on a de la DPJ.

2 Pour jaser souvent avec des gens qui  
3 travaillent à la DPJ, la perception qu'ils ont du  
4 scolaire, c'est pas toujours beau à entendre mais  
5 c'est la triste, malheureusement, la triste  
6 réalité. Et là, c'est sans faire le lien, aussi,  
7 vers la scolarisation à la maison. On pourra en  
8 parler un petit peu plus tard, qui aussi peut créer  
9 une autre problématique.

10 Q. **[164]** On rêve, là. Si, à part, bon, l'intervenante  
11 pivot, est-ce que ça serait la solution qui vous  
12 aiderait, ou vous dites mais si on réalise nos  
13 rêves, ça, on aimerait que telle chose se mette en  
14 place pour qu'on puisse travailler vraiment main  
15 dans la main, toujours dans le meilleur intérêt de  
16 l'enfant. C'est lui qui est au centre de nos  
17 décisions.

18 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

19 R. Moi j'ai quelque chose à nommer. L'école,  
20 malheureusement, elles sont rares, les écoles sont  
21 rarement, les gens qui y travaillent sont rarement  
22 consultés par la DPJ, finalement. Il y a des cas  
23 que je vous raconterais, puis j'en ai un que je  
24 vais vous raconter hier ce qui s'est passé, puis  
25 ça, c'est comme ça a pas de bon sens faire ça.

1 J'ai un enfant qui a appris à trois heures  
2 (15 h 00) hier, c'est hier, là, à trois heures  
3 (15 h 00) qu'il s'en allait à un centre jeunesse.  
4 Il partait de chez son oncle et sa tante, sa tante  
5 est arrivée à l'école, elle me dit il faut que  
6 j'aille le mener au centre jeunesse. J'ai dit vous  
7 partez pas avec lui, c'est pas vrai. Il va me faire  
8 une crise, c'est sûr. Et comme de fait, il a fait  
9 une crise.

10 Ça m'a pris quinze (15) minutes, même pas,  
11 j'ai été obligée de laisser ma psychoéducatrice  
12 parce que j'avais une rencontre avec du personnel,  
13 ma psychoéducatrice, après quinze (15) minutes et  
14 plus, on a rejoint les intervenants qui  
15 l'attendaient au centre jeunesse.

16 Ils sont venus avec les policiers parce que  
17 le jeune a fait une crise, et le jeune ne savait  
18 pas qu'il s'en allait là. Sa tante l'a appris à la  
19 dernière minute. Nous on n'a même pas été  
20 consultés. Moi, il fait quoi pour revenir à mon  
21 école le lendemain, parce que j'ai du transport à  
22 planifier, j'ai plein de choses. On le reçoit  
23 comment demain matin?

24 Ce matin, on l'a laissé au centre jeunesse,  
25 il était pas disponible à matin, je suis certaine.

1 Il est pas parti disponible. Jamais on a été  
2 consultés. Puis ça, c'est un cas d'hier, mais je  
3 vous parlerai pas... Je vais vous en passer des  
4 cas. On n'est jamais consultés.

5 Alors, à partir du moment, moi, mon rêve,  
6 pour revenir à votre rêve, ça serait d'être  
7 consultés, qu'on se consulte mutuellement pour le  
8 bien-être des enfants. Parce que des enfants qui  
9 ont des troubles d'attachement, ça prend du temps à  
10 créer des liens, mais ça se défait comme ça des  
11 liens. Puis après ça, on demande aux enfants de  
12 faire confiance aux adultes? Ouf, c'est  
13 questionnant. Ça fait que mon rêve, ça serait  
14 d'avoir de la consultation.

15 Mme LINDA PAGÉ :

16 R. J'ajouterais moi au rêve, pour faire une suite,  
17 l'école communauté, on parle de service de  
18 proximité. Alors, quand on parle des écoles  
19 montréalaises, moi je suis en Estrie dans un milieu  
20 défavorisé, et ce qui m'aide, et ce qui aide  
21 vraiment mes élèves, c'est d'avoir un service de  
22 proximité, que les gens, les parents, la  
23 communauté, soient là également. Alors, mon rêve à  
24 moi c'est de créer ce réseau-là à proximité de  
25 l'école ou, en tout cas, dans l'école.

1 Q. **[165]** Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Ça va Lise?

4 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

5 Oui, oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, on va poursuivre avec Gilles Fortin.

8 M. GILLES FORTIN, commissaire :

9 Q. **[166]** Je vais continuer avec rêve, et je vais vous  
10 poser une question facile : qui devrait incarner ce  
11 rêve-là? Vous dites mettre en place un partenariat  
12 opérationnel, qui devrait prendre le leadership de  
13 ça?

14 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

15 R. Une équipe constituée des deux parties,  
16 multidisciplinaire.

17 Q. **[167]** Oui, mais qui les assoit, qui fait  
18 l'étincelle pour que ça parte?

19 Mme CHRISTINE VILLIARD :

20 R. La Commission Laurent. Mais on a à la base, Nicolas  
21 l'a bien nommé, on a deux secteurs qui travaillent  
22 un peu en silo, puis c'est dénoncé régulièrement  
23 dans le quotidien.

24 On a des ministres qui veulent travailler  
25 ensemble. Je pense que sur certains dossiers, le

1 ministre de la Famille, le ministre de la Santé,  
2 puis le ministre de l'Éducation travaillent  
3 ensemble. Mais pour moi, le rêve c'est simplement  
4 la collaboration. Quand la rivière existe, ça sert  
5 à rien de creuser son lit.

6 Vous savez, les gens de la DPJ rentrent  
7 dans nos écoles, ils s'identifient avec leur carte,  
8 je veux voir tel enfant dans tel groupe. On leur  
9 donne un local, on les connaît même pas ce monde-  
10 là. La seule affaire qui tient, c'est la carte,  
11 puis je leur donne un élève. Ils partent, on le  
12 sait pas. L'enfant est déposé dans sa classe ou au  
13 secrétariat, puis merci bonsoir.

14 Il me semble que le minimum ce serait de  
15 venir voir la direction, la psychoéducatrice et/ou  
16 la direction, qui va désigner la psychoéducatrice  
17 puis dire...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[168]** Excusez-moi, c'est parce que je veux faire du  
20 pouce sur ce que demande mon collègue Gilles  
21 Fortin.

22 R. Allez-y.

23 Q. **[169]** C'est la collaboration, ça prend un quelqu'un  
24 qui va dire moi je call, excusez, je call la shot.  
25 Ça prend un leadership, un quelqu'un. C'est ça

1 Gilles?

2 M. GILLES FORTIN, commissaire :

3 Oui, oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Voilà.

6 M. GILLES FORTIN, commissaire :

7 Q. **[170]** Je mets pas en doute du tout le besoin de...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est ça.

10 M. GILLES FORTIN, commissaire :

11 Q. **[171]** Puis ce que vous avez nommé, je veux dire, on  
12 est tous d'accord avec ça. Mais qui, comment on  
13 opérationnalise ça?

14 R. Tu veux y aller?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est madame Villiard.

17 R. Bien, en fait, je fais du pouce, là. C'est qu'il  
18 existe une entente entre le ministère de  
19 l'Éducation, le ministère de la Santé, l'Entente  
20 MEES-MSSS, depuis quand même plusieurs années, en  
21 lien avec les centres de réadaptation. Moi je suis  
22 en milieu spécialisé pour l'autisme, quatre à vingt  
23 et un (21) ans, et ça existe et il y a toute une  
24 structure qui existe avec des tables de  
25 concertation puis que ça descend jusque dans nos

1 milieux.

2 Alors, est-ce qu'il y a une possibilité,  
3 est-ce que la DPJ pourrait... Moi je pense qu'il y  
4 a déjà une structure qui existe qu'il serait  
5 possible d'adapter, d'inclure et de... Ça reste à  
6 travailler, on s'entend, ce n'est pas parfait ça  
7 non plus. Mais je crois qu'il existe déjà quelque  
8 chose qu'on pourrait travailler avec cette entente-  
9 là déjà. Dans nos commissions scolaires, dans les  
10 centres de santé, il y a des gens qui se parlent et  
11 il y a toute une structure.

12 M. GILLES FORTIN, commissaire :

13 Q. **[172]** O.K.

14 Mme LINDA PAGÉ :

15 R. (Inaudible) en reposant la question, les élèves se  
16 retrouvent dans nos écoles. Alors, les premiers  
17 intervenants c'est nous, hein, les directions, les  
18 équipes. Alors, qui pourrait initier ce genre de  
19 travail? J'aurais le goût de dire bien oui, les  
20 directions d'école, le scolaire, on est prêts à le  
21 faire puis à le prendre, parce qu'on désire faire  
22 une différence auprès de ces enfants-là. On  
23 souhaite un développement harmonieux et global.

24 Q. **[173]** O.K. Je pense que la question de l'Entente  
25 MEES-MSSS, je vais laisser tantôt mon collègue

1 Jean-Marc Potvin en discuter avec vous. Avant de  
2 lui laisser la parole, je veux juste revenir sur un  
3 petit point - bien, c'est peut-être pas un petit  
4 point - vous avez parlé de la scolarisation à  
5 domicile. Et puis, quand je regarde la page - je  
6 sais pas - A6 du mémoire de la Fédération  
7 québécoise, vous y faites référence en disant qui  
8 surveille les enfants à domicile, et caetera.

9 Avant d'aller là, est-ce qu'il existe des  
10 données à quelque part, combien d'enfants sont  
11 scolarisés à domicile puis c'est quoi les critères  
12 qui font qu'on accepte la scolarisation à domicile.  
13 Parce que vous nous dites aussi que ça relève du  
14 ministère de l'Éducation, ça.

15 M. NICOLAS PRÉVOST :

16 R. Tout à fait.

17 Mme LINDA PAGÉ :

18 R. Alors, vous savez que les nouvelles dispositions  
19 concernant la scolarisation à la maison est en  
20 vigueur depuis le premier (1er) juillet deux mille  
21 dix-huit (2018). Alors, c'est quand même, cette  
22 nouvelle structure, elle est arrivée à ce moment-  
23 là.

24 Il y a une organisation et un document que  
25 les commissions scolaires se sont basées sur le

1 guide du Ministère pour mettre en oeuvre une  
2 direction d'enseignement à la maison, alors la DEM.  
3 Alors, ce service il est vraiment en place, puis la  
4 structure semble être là.

5           Moi, quand j'ai fait mon enquête avant de  
6 venir ici au niveau de l'Estrie, j'ai validé et ça  
7 se passe relativement bien. Les suivis se font deux  
8 fois par année, les gens viennent. La problématique  
9 se retrouve à deux égards.

10           Alors, quand le parent, parce que ce qu'on  
11 dit c'est que le parent doit faire un avis à la  
12 DEM, donc à la Direction de l'enseignement à la  
13 maison, et en même temps déposer un avis de  
14 scolarisation à la maison à la commission scolaire  
15 de son quartier. Alors, le parent a cette  
16 responsabilité-là.

17           Dans le cas où il ne le fait pas, il est où  
18 l'enfant? Quel recours nous avons pour retrouver  
19 cet enfant-là? Si l'enfant a quitté l'école parce  
20 que conflit, situation de déménagement, mais que ce  
21 n'est pas la vraie raison, alors on l'échappe dans  
22 les mailles.

23           Dans certaines régions rurales, on a, pour  
24 m'avoir occupé du dossier pendant plusieurs années,  
25 retrouvé et su qu'il y avait des enfants au bout

1 d'un rang qui étaient là, qui étaient non  
2 scolarisés. Mais on a quel pouvoir nous, l'école,  
3 la commission scolaire, si le parent ne dépose pas  
4 d'avis. Alors là, on a un petit bémol, on est dans  
5 le flou mou un peu.

6 L'autre élément où ce n'est pas clair, le  
7 service d'enseignement à la maison, parce que la  
8 Direction a ensuite établi un service. Eux nomment  
9 des gens, des personnes pour assurer le service  
10 auprès des familles ayant demandé la scolarisation.

11 Ces personnes-là vont évaluer le plan de  
12 scolarisation en fonction du programme de formation  
13 de l'école québécoise, et vont accompagner le  
14 parent, vont faire faire des modifications s'il y a  
15 lieu pour que l'organisation du travail soit bien  
16 faite.

17 Mais advenant le cas où le travail n'est  
18 pas bien fait, où l'enfant ne progresse pas, la  
19 personne responsable, et c'est là qu'on se pose des  
20 questions, à savoir est-ce que cette personne-là  
21 est légalement qualifiée au niveau pédagogique, au  
22 niveau de diplomation, pour être en mesure  
23 d'apporter un jugement adéquat. Et cette personne-  
24 là a-t-elle légalement le droit de déposer, de  
25 faire une plainte au niveau de la DPJ pour une non-

1           scolarisation. Présentement, il y a une absence de  
2           règles de ce côté-là, il y a un fossé, alors qu'on  
3           doit clarifier.

4           Q. **[174]** Juste une dernière question en rapport avec  
5           ça. Est-ce que je suis correct de comprendre que,  
6           finalement, on a de la difficulté à garder la trace  
7           sur un certain nombre d'enfants?

8           R. Oui.

9           Q. **[175]** Il suffit qu'un parent arrive un beau matin  
10          puis il retire son enfant de l'école en vous disant  
11          qu'il déménage, la seule alternative c'est d'aller  
12          voir s'il habite pas... S'il est effectivement  
13          déménagé, ça se peut qu'il se retrouve pas nulle  
14          part pendant quelques mois, même quelques années,  
15          nulle part dans une école.

16          R. Oui, tout à fait.

17          Q. **[176]** Il y a pas de tracking?

18          M. NICOLAS PRÉVOST :

19          R. Non. Il y a aucun, il y a rien qui suit l'enfant.  
20          Le seul indicateur que nous on peut avoir à un  
21          certain moment donné, et il ne fréquente plus nos  
22          établissements scolaires, on fait le signalement.

23                    Le seul son de cloche qu'à un moment donné  
24          qu'on peut avoir c'est une autre école qui va nous  
25          appeler pour nous dire ah, monsieur Untel vient

1 d'arriver avec petit Jacques. Est-ce que vous  
2 pouvez nous transférer le dossier scolaire? Là, on  
3 vient d'apprendre que Jacques est maintenant rendu  
4 dans une autre région.

5 Et je vous cacherai pas que les parents,  
6 quand qu'il y a des signalements qui sont retenus,  
7 quand plusieurs parents - j'étais dans un milieu  
8 très défavorisé - quand qu'ils commencent à sentir  
9 un peu la soupe chaude, mais nous on vivait dans  
10 nos villages beaucoup de déménagements de parents  
11 et on perdait la trace, et le dossier ne suit pas,  
12 effectivement, au niveau de la Protection de la  
13 jeunesse.

14 Q. [177] Et le dossier scolaire, lorsqu'il est  
15 transféré, ne contient que des données sur la  
16 performance académique.

17 R. Académique.

18 Q. [178] Et rien d'autre sur la problématique.

19 R. Oui, mais il y a son dossier d'aide quand même. Si  
20 l'élève avait un suivi au niveau d'un plan  
21 d'intervention, tout ça, le dossier d'aide va  
22 suivre aussi comme information.

23 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

24 R. Juste préciser, il faut avoir l'accord des parents  
25 par exemple pour...

1 M. NICOLAS PRÉVOST :

2 R. (Inaudible).

3 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

4 R. C'est ça, pour le transférer. Alors, si un parent  
5 ne signe pas, on ne peut pas...

6 M. NICOLAS PRÉVOST :

7 R. On peut pas transférer.

8 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

9 R. On transfère pas. Ça fait que le parent peut aller  
10 s'inscrire à n'importe quelle école, puis s'il veut  
11 pas faire transférer le dossier d'aide  
12 particulière...

13 M. NICOLAS PRÉVOST :

14 R. On peut pas.

15 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

16 R. On peut pas.

17 Q. **[179]** Mais le dossier académique, oui.

18 R. Oui. Mais, des fois, le dossier d'aide particulière  
19 peut être ça d'épais. Ça serait intéressant de le  
20 transférer.

21 Q. **[180]** Mais il y a une différence entre...

22 R. Oui.

23 M. NICOLAS PRÉVOST :

24 R. Oui.

25 Q. **[181]** Le dossier académique et le dossier d'aide.

1 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

2 R. Oui.

3 Q. **[182]** L'un demande une autorisation spécifique,  
4 alors que l'autre va de soi.

5 R. Oui. Parce que le dossier d'aide particulière,  
6 c'est les plans d'intervention qu'on retrouve là-  
7 dedans.

8 Q. **[183]** Oui.

9 R. C'est les rapports, des fois, de, bon, les bilans  
10 de rapports. Ça fait que si le parent veut pas,  
11 veut laisser ça caché pour X raison, bien, il signe  
12 pas, ça fait qu'on transfère juste le dossier  
13 scolaire, qui se trouve être le bulletin,  
14 certificat de naissance et c'est tout. That's it.

15 Q. **[184]** Merci.

16 Mme LINDA PAGÉ :

17 R. J'aimerais, si vous me le permettez, Monsieur  
18 Fortin, apporter une nuance, bien, pas une nuance  
19 mais une information au niveau de la scolarisation  
20 à la maison. Les parents qui décident de voyager à  
21 l'extérieur du Québec, alors avec la nouvelle  
22 disposition, il n'y a plus de juridiction. Alors,  
23 le parent qui quitte le pays pour, le Québec, pour  
24 deux mois, trois mois, parce qu'il décide de faire  
25 un voyage, on perd également la trace, il n'y a

1 plus de suivi au niveau de la progression des  
2 apprentissages.

3 Alors, l'enfant peut nous arriver en août  
4 suivant, Québec, Montréal, Sherbrooke, peu importe,  
5 ou pas du tout. Alors, on perd vraiment un suivi  
6 important, et parfois même, les délais, le temps  
7 d'intervention peut faire toute une différence.

8 Q. **[185]** Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. On poursuit avec Jean-Marc Potvin.

11 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

12 Q. **[186]** Alors bonjour, merci pour votre témoignage.

13 Je pense que vous côtoyez quotidiennement la  
14 détresse des enfants, puis vous demeurez sans  
15 réponse. On sent une grande insatisfaction, puis on  
16 peut constater, à travers ce que vous dites, un  
17 échec, très certainement, de la concertation, dans  
18 ce que vous nous décrivez.

19 Alors, je vais le prendre sous l'angle de  
20 l'Entente de collaboration MEES-MSSS. Cette  
21 entente-là, elle est plus large que la  
22 réadaptation, elle ne mise pas que la réadaptation.  
23 Elle vise toutes les interfaces entre le réseau de  
24 l'éducation et le réseau de la santé et services  
25 sociaux.

1 Et dans la dernière mouture de l'Entente,  
2 ça indique clairement qu'il y a un manque de clarté  
3 dans l'accès aux services, et souligne aussi le  
4 défi que représente la mise en place d'un continuum  
5 de services intégrés entre les établissements d'un  
6 même réseau et des réseaux.

7 Cette entente-là souligne aussi qu'il en va  
8 de la responsabilité des gestionnaires des deux  
9 réseaux, donc de vous en l'occurrence, de mettre en  
10 place les conditions de réussite pour le continuum  
11 de services intégrés.

12 On a entendu hier qu'il y a eu des  
13 flottements importants dans le déploiement de  
14 l'Entente MEES-MSSS, de l'Entente de collaboration,  
15 que depuis la réforme, en fait, c'est remis  
16 tranquillement sur les rails. Mais visiblement,  
17 puis vous, vous proposez une structure de  
18 partenariat opérationnel, alors en même temps qu'il  
19 y a déjà cette structure-là qui est prévue dans  
20 l'Entente MEES-MSSS, qu'est-ce qui marche pas là-  
21 dedans?

22 Mme CHRISTINE VILLIARD :

23 R. Oui, c'est bon. Mais, en fait, tout le monde est de  
24 bonne foi. Partons du principe que, à chaque  
25 palier, tout le monde veut que ça fonctionne.

1 C'est sûr qu'en ce moment, avec la pénurie  
2 de personnel, quand on arrive dans les écoles, ce  
3 que nommait ma collègue tout à l'heure, le  
4 mouvement de personnel, le changement, quand un  
5 élève est suivi par un intervenant puis que cet  
6 intervenant-là quitte, qui, à la limite, est parti  
7 en arrêt de travail, en maladie, on le sait pas  
8 qu'il a quitté, on essaie de se rejoindre, c'est  
9 cette partie-là qui est très difficile, et ça  
10 revient toujours à la communication, la  
11 collaboration.

12 Donc, ça demande quand même beaucoup de  
13 temps pour s'asseoir avec les gestionnaires de la  
14 santé, bon, l'éducation-santé, mes partenaires à  
15 moi, les chefs de service. C'est sûr que plus on  
16 jase, plus on communique, plus on collabore, plus  
17 c'est facile. Mais après ça, le mouvement fait en  
18 sorte que ça, c'est difficile. Et il faut pas  
19 oublier aussi qu'on a quand même deux systèmes qui  
20 fonctionnent pas nécessairement de la même façon.

21 L'éducation a des contraintes, les écoles  
22 ont des contraintes. Le secteur de la santé a des  
23 contraintes aussi, ce qui fait en sorte que réussir  
24 à s'arrimer ensemble, ça aussi parfois c'est pas  
25 facile. Donc, il y a des écueils, ça demande

1 beaucoup de travail.

2 Q. **[187]** Mais est-ce que les deux réseaux sont prêts à  
3 y mettre le temps?

4 R. Oui.

5 VOIX NON IDENTIFIÉE :

6 R. On peut pas parler pour l'autre, je vous dirais.

7 M. NICOLAS PRÉVOST :

8 R. Je vais peut-être dire quelque chose de très gros,  
9 mais oui, souvent les deux réseaux sont prêts à y  
10 mettre le temps, mais souvent c'est des gens, puis  
11 autant dans le scolaire que dans la santé, c'est  
12 des gens qui sont pas nécessairement groundés sur  
13 le terrain. C'est pas très gentil ce que je vais  
14 dire, mais c'est un peu, on élabore un paquet de  
15 principes, on fait un paquet de discussions, on met  
16 sur place un paquet de comités, on discute, on  
17 rediscute, les gens du terrain ne sont pas  
18 nécessairement associés à ces discussions-là et ça  
19 reste de beaux... en tout cas, ça reste...

20 Q. **[188]** C'est à trop haut niveau. C'est pas...

21 R. Bien oui, ça reste là...

22 Q. **[189]** C'est pas collé sur la réalité terrain.

23 R. Puis ça descend pas sur la réalité vraiment qui est  
24 vécue sur le terrain. Moi je pense que oui, il y a  
25 une volonté, mais assoyons là des gens qui le

1 vivent quotidiennement, qui apportent des choses  
2 concrètes, puis qu'on puisse les mettre en place  
3 rapidement.

4 Q. **[190]** En clair, c'est quoi? C'est des gens à un  
5 haut niveau dans les commissions scolaires qui sont  
6 sur ces instances-là, mais il y a un enjeu de  
7 communication qui se fait pas ou qui est...

8 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

9 R. Bien, depuis trois, quatre ans, le ministère de  
10 l'Éducation nous a pris comme partenaire les  
11 directions d'école. On n'était pas là avant,  
12 c'était les cadres scolaires puis la Fédération des  
13 commissions scolaires. Ça a beaucoup changé les  
14 pratiques parce qu'ils nous entendent pour dire  
15 comment ça a atterri sur le terrain.

16 En septembre, j'entends quelqu'un du  
17 ministère de l'Éducation dire comment l'Entente  
18 MEES-MSSS était super le fun puis que les  
19 ministères s'entendaient. Mais là, on est au niveau  
20 du Ministère.

21 Moi je fais comme dans, euh, mais c'est  
22 parce qu'on vient de réunir dans notre pré-congrès  
23 quinze (15) directions d'école spécialisée qui la  
24 connaissent pas l'Entente MEES-MSSS. Ça fait que si  
25 les gens de terrain la connaissent pas, elle existe

1 pas.

2 Q. **[191]** Mais il y a un enjeu de communication au sein  
3 du ministère même de l'Éducation.

4 R. Il y a un enjeu de communication.

5 Q. **[192]** Les commissions scolaires et l'école.

6 R. Si on s'adresse - je vais parler juste pour la  
7 Commission scolaire de Montréal - si on s'adresse à  
8 la personne qui doit le défendre, bien, elle doit  
9 s'adresser à trois cents (300) directions d'école.  
10 Vous voyez l'entonnoir ici, il est important.

11 Ça fait que moi si j'avais une  
12 recommandation à faire, je dirais qu'il faut  
13 travailler avec les directions d'école, avec leurs  
14 représentants puis avec les gens de terrain pour  
15 qu'on puisse vous dire où est-ce que ça va bloquer  
16 dans l'entonnoir.

17 Puis bien évidemment, la restructuration du  
18 milieu de santé a été pour quelque chose dans le  
19 comment on a fait pour atterrir ça dans les trois,  
20 quatre dernières années. Je veux dire, on est  
21 conciliants, mais à travers tout ça, il y a quand  
22 même des jeunes qui perdent du service.

23 Q. **[193]** Ça fait que c'est de là votre notion de  
24 partenariat opérationnel, opérationnel...

25 R. Exact.

1 Q. **[194]** Dans le sens plus collé...

2 R. Oui.

3 Q. **[195]** Sur la réalité plus locale. Et ça, c'est très  
4 difficile d'actualiser ça.

5 R. Très, très difficile.

6 Q. **[196]** Ça se passe à haut niveau. Un autre élément  
7 qui me frappait dans ce que vous amenez, c'est  
8 toutes les situations que vous portez à l'attention  
9 de la Protection de la jeunesse qui sont pas  
10 retenues. En fait, on entend dans ça que vous  
11 souhaiteriez une DPJ beaucoup plus  
12 interventionniste.

13 Le concept de protection, c'est un corridor  
14 étroit, on vous l'a sans doute déjà expliqué, c'est  
15 une intervention d'autorité dans la vie privée des  
16 familles qui doit se justifier par des motifs qui  
17 passent la rampe au plan judiciaire, et c'est un  
18 corridor étroit. Et puis, ça répond pas à toutes  
19 les situations puis à tous les problèmes familiaux,  
20 bien entendu.

21 Mais c'est le bout de ligne. Donc, avant le  
22 bout de ligne, il y a tout un réseau, il y a toute  
23 une première ligne de services qui doivent être au  
24 rendez-vous. Vous en n'avez pas parlé du tout de  
25 cette... Il y avait les travailleurs sociaux,

1       avant, des CLSC dans les écoles, et ils sont de  
2       moins en moins là, ou plus là. Est-ce que cette  
3       connexion se fait? Est-ce que vous avez des  
4       interlocuteurs dans le réseau de la santé avant le  
5       bout de ligne que constitue la protection, parce  
6       que, à vous écouter, ça nous amènerait à dire bien,  
7       il faut réviser complètement le concept de  
8       protection, il faut ouvrir ça très large, il faut  
9       suivre les enfants quand il y a une absence à  
10      l'école par une loi d'autorité, là.

11      Mme LINDA PAGÉ :

12      R. Il y a réellement un vide de services. Vous nommez  
13      un élément. Quand je vous parlais tout à l'heure  
14      une école travaillant avec la communauté, donc un  
15      réseau social de la santé, le service il est encore  
16      embryonnaire. Donc, on doit le mettre en place  
17      parce que ça vient pas tout seul, les contacts  
18      doivent se créer entre l'école et les différents  
19      services, les différents partenaires pour les  
20      écoles privées selon les différents troubles des  
21      enfants dans le milieu.

22                   Alors, tout est à bâtir. Alors, c'est pour  
23      ça qu'on parle de désert ou de trou de services  
24      actuellement.

25      Q. [197] Mais est-ce que l'offre de service de

1 première ligne est bien connue? Est-ce qu'il y a  
2 une articulation avec les écoles? Quand vous voyez  
3 un enfant, là, qui vit une détresse, là, vous  
4 faites peut-être une démarche auprès du parent,  
5 mais vous n'êtes pas... en fait, vous n'offrez pas  
6 des services sociaux, là, alors...

7 R. On est souvent limités par le fait que...

8 Q. **[198]** Mais est-ce que cette connexion-là peut se  
9 faire avec la première ligne en CLSC?

10 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

11 R. Je vais répondre à cette question. En fait, quand  
12 on est dans une école mettons « régulière », O.K.,  
13 donc une école académique régulière primaire, là,  
14 je vais à parler pour le primaire, dans mon cas,  
15 oui, on a des services. On est dans un quartier, on  
16 est une école de quartier, donc on a des services  
17 avec le CLSC du quartier. Donc, on a un travailleur  
18 social qui vient à l'école une, deux fois, trois  
19 fois, ça dépend des journées, mais bref, si on a un  
20 problème avec un élève, c'est sûr qu'on fait  
21 affaire avec le parent. Quand on veut le référer au  
22 travailleur social, c'est sûr qu'on va faire une  
23 collaboration avec le parent, parce que c'est des  
24 services qu'ils peuvent refuser, on s'entend.

25 Q. **[199]** Hum, hum.

1 R. Donc, advenant le cas que ça va bien, le parent  
2 accepte, on a quand même l'intervenant pivot, donc  
3 là, le travailleur social va à la maison, on a un  
4 lien avec le milieu hospitalier ou, en tout cas,  
5 médical. Mais quand on est dans une école  
6 spécialisée, dans mon cas, moi, je fais affaire  
7 avec tous les CLSC de la ville de Montréal.

8 Q. [200] C'est compliqué.

9 R. Alors je m'adresse à qui? Je n'en ai pas, dans mon  
10 école, de travailleur social. J'en ai déjà demandé  
11 un et on m'a répondu que les quatre points  
12 cardinaux, est, ouest... vous les connaissez, mais  
13 bref, c'est ça. Mais c'est parce qu'on me dit :  
14 « Chaque CIUSSS a une structure différente. » Ça  
15 fait que je me suis assise avec le CIUSSS Est pour  
16 savoir leur structure, et on m'a confirmé que  
17 l'ouest, le centre, peu importe, ils ne  
18 fonctionnent pas pareil, ils n'ont pas la même  
19 structure. Ça fait qu'il y en a qui ont des  
20 guichets uniques puis d'autres n'en ont pas.

21 Mais moi, mes parents, malheureusement, des  
22 fois, ils sont très dysfonctionnels, ça fait qu'on  
23 veut leur offrir d'aller au quartier, mais là,  
24 c'est qui qui va s'occuper? Là, imaginez le nombre  
25 de temps qu'on passe au téléphone, que mes

1 psychoéducateurs passent au téléphone pour essayer  
2 de trouver la personne qui va pouvoir s'occuper. Et  
3 là, bien là, des fois, on fait affaire avec la DPJ,  
4 bien entendu, puis là, on en a un service si le  
5 parent accepte, toujours, mais c'est difficile. Ça  
6 fait qu'on n'en a pas. Il y a des « trous », comme  
7 ma collègue dit. Ça crée des trous.

8 Q. **[201]** Merci beaucoup.

9 Mme HÉLÈNE BOSSÉ :

10 R. Donc oui, moi, j'ajouterais qu'on est toujours à la  
11 merci du parent qui refuse les services à essayer  
12 de tricoter à gauche, à droite pour accompagner un  
13 élève dont on n'a pas la collaboration du parent.  
14 Et ce service-là de première ligne, quand on n'est  
15 pas capable de l'offrir parce qu'on n'a pas le  
16 consentement du parent, mais on est obligés de se  
17 revirer puis d'aller vers un signalement parce  
18 qu'on juge...

19 Q. **[202]** Qui ne sera peut-être pas retenu, là?

20 R. Voilà.

21 VOIX NON IDENTIFIÉE :

22 R. C'est ça.

23 Mme HÉLÈNE BOSSÉ :

24 R. Alors on essaie de cogner aux portes, quand on n'a  
25 pas la collaboration.

1 Q. **[203]** Vous demeurez avec la détresse...

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[204]** ... sans réponse?

4 R. Tout à fait.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. On poursuit avec André Lebon.

7 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

8 Je vais commencer par un commentaire, c'est ma  
9 marque de commerce.

10 Ça me fait plaisir de parler à des gens qui  
11 sont opérationnels, hein, ça nous fait du bien  
12 parce que, au moins, les faits sont reconnus puis  
13 on parle d'actions, on ne parle pas juste  
14 d'intentions puis de principes. Alors, on s'est  
15 fait expliquer pas plus tard que depuis le début de  
16 la semaine que, au plan... t'sais, il y avait le  
17 plan national, puis s'il n'y a pas d'orientations  
18 au plan national, ça ne donne pas bien bien de  
19 consignes, ça fait qu'on s'en va dans le mur. Mais  
20 une fois qu'on a ça, ça descend au niveau régional  
21 puis là, on se dit : bien, les ententes  
22 complémentarités, là, bien, t'sais, à Montréal, on  
23 vient de la resigner, là, les cinq CIUSSS, les cinq  
24 commissions scolaires, puis on est contents, là, on  
25 a une bonne entente. Mais le problème, c'est que ça

1 ne se rend pas au local.

2 Moi, ce que j'aime, vous êtes au local.

3 Puis là, vous dites : « Nous, on en veut. Nous, on  
4 l'a, l'élève, on en veut. » Là, on se tourne vers  
5 les gens du social puis ils disent : « Nous, là,  
6 dans mon travail quotidien, j'aurais besoin de lui  
7 parler. »

8 Ça fait que le défi qui nous attend, vous  
9 dites « la Commission Laurent, là » bien, c'est ça.  
10 Le défi qui nous attend, là, c'est de trouver -  
11 puis c'est pour ça qu'on pose des questions  
12 opérationnelles : qui devrait porter ça? Qui serait  
13 l'arbitre dans une situation d'intersectorialité  
14 qui dit : « Eille, tu vas t'asseoir! Eille! » Dans  
15 ce cas-là, ça demande, ça. Et c'est ce qui nous  
16 attend comme défi.

17 Puis la bonne nouvelle, par exemple, c'est  
18 quand on dit : tout le monde, à tous les niveaux,  
19 semble d'accord. Mais c'est qui qui veille? Moi, je  
20 suis psychoéducateur. Qui qui veille pour faire la  
21 job? Il y a-tu juste des dispatchers puis des  
22 penseurs? Ça prend des opérateurs quelque part.  
23 Alors, merci d'être là comme directeurs d'école.  
24 C'est encourageant, même si c'est sombre, ce que  
25 vous venez nous dire. La fenêtre d'opportunité,

1 elle est là, puis vous l'offrez clairement.

2 Alors là, je reviens sur la notion de  
3 confidentialité. On a un médecin ici, là. On s'est  
4 fait dire par un médecin : « Écoute, si j'ai une  
5 condition physique, là, je suis un enfant puis j'ai  
6 une condition physique qui fait que si je m'en vais  
7 à l'école puis si tu n'es pas informé, que moi, là,  
8 je fais des spasmes ou si je fais ci ou si je fais  
9 ça, je vais être blâmable, parce que tu as besoin  
10 de cette information-là pour faire un travail  
11 auprès de cet enfant-là. »

12 Comment ça se fait qu'au plan psychosocial  
13 - on s'est fait donner plein d'exemples : l'enfant  
14 arrive à l'école. « Écoute, comment ça se fait  
15 qu'il est dans cet état-là? » Bien, écoute, là, son  
16 père vient d'abuser sa mère devant ses yeux, et  
17 caetera. Je ne peux pas croire que dans des  
18 circonstances comme ça - on n'a pas besoin de tous  
19 les détails de la vie, mais de dire : « Écoute, là.  
20 Aujourd'hui, là... »

21 Puis là, ce qu'on voit, c'est que c'est ce  
22 genre d'informations qui ne suivent pas. Puis  
23 d'habitude, Régine pose la question : c'est dans  
24 l'intérêt de qui qu'on évoque la confidentialité?  
25 Puis moi, je vous dis, j'ai patronné un service à

1       Boscoville, il y a déjà plein d'années, de  
2       travailleurs de rue dans les écoles secondaires, il  
3       y en avait à Jeanne-Mance, on a été dans quatre,  
4       cinq écoles, puis le travail essentiel de ces  
5       gens-là, c'était de fédérer. Fédérer autour de  
6       l'intérêt de l'enfant. Fédérer le prof, fédérer le  
7       directeur de niveau, fédérer les parents, fédérer  
8       les intervenants de la Protection de la jeunesse  
9       pour que tout ce monde-là converge sur une  
10      compréhension du problème puis fasse leur travail.

11             Quand ça se passait, c'était magique. Vous  
12      avez donné des exemples, vous avez dit : « Dans  
13      ce... » Mais le problème, c'est que dans notre  
14      système, on est rendus à dire : « Ça dépend de qui,  
15      sur qui on tombe. On n'a pas de garantie  
16      systémique. On a des garanties individuelles. »

17             Puis c'est dans ce sens-là que, autant à  
18      l'école qu'en milieu social, il y en a des belles  
19      choses qui se produisent et il y a extrêmement de  
20      bon travail. Mais c'est une garantie individuelle.  
21      On est chanceux, deux personnes ont connecté, ils  
22      veulent tous les deux et go, bravo pour l'enfant,  
23      bravo pour la famille. Si - et pour toutes sortes  
24      d'autres raisons systémiques - ça ne joue pas, on  
25      l'échappe, vous le dites, vous avez donné plein

1 d'exemples.

2 Alors, ce que je considère... Ma question,  
3 c'est quand on a parlé d'une forme de  
4 coordination... puis regardez, là, on est devant un  
5 enjeu. Si on veut faire en sorte, la Commission  
6 Laurent, que moins de jeunes se rendent en  
7 Protection de la jeunesse, il faut investir dans  
8 leur milieu de vie. Ça c'est l'école, c'est les  
9 milieux communautaires, c'est les CPE, c'est les  
10 travailleurs sociaux de proximité. Nous, on dit :  
11 « On met le paquet là, là, parce que sinon, on n'a  
12 pas fini de pelleter en Protection de la jeunesse,  
13 là, on va se générer des cas puis on va toujours  
14 devoir... »

15 Bon. Alors, mais par contre, on entend des  
16 écoles qui nous disent : « On est preneurs. » On  
17 entend des CPE qui disent » : « On est preneurs. »  
18 On les a vus à matin, là.

19 Mais là, là... eille, le message est assez  
20 clair. Moi, j'ai dit qu'on ferait un montage de  
21 notre rapport, là, on va tout prendre les  
22 témoignages qu'on a eus, des petits bouts de films,  
23 puis on va dire : « Écoute, là, tout le monde  
24 s'entend où est-ce qu'il est, le problème? Bien, le  
25 problème, c'est... c'est qui qui a le plan de match

1 puis c'est qui qui le coordonne puis c'est qui qui  
2 dit : « Toi, tu viens t'asseoir, là? »

3 Alors ça, on a un enjeu, mais la beauté de  
4 la chose, c'est que tout le monde semble le  
5 réclamer. Puis à tous les niveaux. À trente-cinq  
6 mille pieds (35 000 pi) au Ministère, à quinze  
7 mille pieds (15 000 pi) dans la région puis collés  
8 sur la réalité.

9 Ça fait que là, là, vous nous soulevez un  
10 beau défi, mais si en quittant ici il vous vient  
11 des bonnes idées d'enjeux de coordination, d'enjeux  
12 de moyens concrets, on l'a, votre mémoire, mais si  
13 vous avez des compléments, n'hésitez pas, parce  
14 qu'on est pragmatiques, on veut avoir de l'audace  
15 puis on veut surtout faire une différence. Ça fait  
16 que vraiment, là, on vous écoute.

17 Mme LINDA PAGÉ :

18 R. Merci.

19 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAUT :

20 R. Merci.

21 Mme HÉLÈNE BOSSÉ :

22 R. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci. Merci, mon cher vice-président. Je n'ai plus  
25 besoin de parler, on se comprend puis...

1 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

2 On est comme un vieux couple.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Hé, Saint-Homme, méchant vieux couple, toi.

5 Q. **[205]** Alors, ce que je veux dire, c'est qu'au  
6 niveau de la confidentialité, puis je remercie  
7 André d'avoir pris le relais parce que, à chaque  
8 fois, je... mon sang ne fait qu'un tour. J'ai  
9 l'impression que, en quelque part, ça se fait de  
10 même puis on prend ça de même, puis ça se fait de  
11 même. Pouvez-vous m'expliquer, dans la loi, là, où  
12 ça c'est écrit que vous ne pouvez vous avoir de  
13 l'information dans l'intérêt de l'enfant? Où c'est  
14 que c'est écrit, ça?

15 Mme CHRISTINE VILLIARD :

16 R. Nulle part.

17 Q. **[206]** Parce que moi, je vais voir, là puis...

18 R. Absolument nulle part.

19 Q. **[207]** ... tout le monde me parle de l'article 3  
20 puis de l'article 4. À chaque fois, je vais lire  
21 ça : « Dans l'intérêt de l'enfant, doit-  
22 on... » Tu te dis : « Voyons! » Donc, tout le monde  
23 a fini par accepter quelque chose qui peut-être  
24 n'est pas tout à fait selon la loi ou l'esprit de  
25 la loi ou je ne sais pas quoi? En tout cas.

1                   Ça, c'est la première affaire concernant la  
2 confidentialité, je vais m'arrêter là. Je veux être  
3 sûre d'avoir bien compris. Vous dites que - et je  
4 comprends très bien, vous l'avez très bien  
5 expliqué, vous êtes du monde de terrain - un enfant  
6 qui part d'une école qui s'en va à une autre école,  
7 puis vous avez dit au tout début, là, je ne me  
8 souviens plus qui : « L'information n'est pas  
9 transmise d'une école à l'autre, parce que le  
10 système ne le permet pas. »

11                   Est-ce que vous me parlez des machines qui  
12 ne se parlent pas ou il y a quelque chose qui  
13 empêche? C'est quoi, l'affaire, quand vous me  
14 dites : « Le système ne le permet pas »?

15                   Et je vais terminer avant de vous laisser  
16 répondre. Il me semble qu'on parle des lois depuis  
17 tantôt. Quand vous avez dit, Madame Villiard, que  
18 vous avez fait des signalements puis on vous a  
19 dit : « Dans les cultures, on peut frapper les  
20 petits, c'est bien correct », et on vous a dit :  
21 « Dans la mesure où ça se fait dans leur culture,  
22 on ne tient pas compte des lois du Québec puis on y  
23 va, on continue à frapper. » J'ai-tu bien compris  
24 ça, là?

25

1 Mme HÉLÈNE BOSSÉ :

2 R. À plus d'une fois, Madame Laurent. Pas seulement un  
3 exemple.

4 Q. **[208]** Oui, mais...

5 R. Plusieurs fois.

6 Q. **[209]** ... je ne vous apprends pas que c'est  
7 illégal, ça?

8 R. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

9 Q. **[210]** Ce n'est pas tout à fait interdit au Québec  
10 les punitions corporelles, mais il y a quand même  
11 des balises qui sont là?

12 R. Oui.

13 Q. **[211]** D'accord. Donc, on continue dans l'illégalité  
14 puis on frappe? D'accord. Pouvez-vous répondre à ma  
15 question, s'il vous plaît?

16 R. Par rapport au système?

17 Q. **[212]** Oui.

18 R. En fait...

19 Q. **[213]** Qu'est-ce qui ne se parle pas qui fait que ça  
20 ne marche pas, là?

21 R. Les transitions, moi, ce que je voulais nommer,  
22 c'est davantage les transitions que les enfants  
23 vivaient entre... pas nécessairement dans le milieu  
24 scolaire. Entre une école et une autre école, on  
25 vous l'a nommé tout à l'heure, là, en répondant à

1 monsieur Fortin. Les dossiers scolaires sont  
2 transmis, sont... c'est les dossiers d'aide qui ne  
3 sont pas transmis si on n'a pas le consentement des  
4 parents, mais il y a les dossiers au niveau de la  
5 Protection de la jeunesse qui ne suivent pas s'ils  
6 changent de municipalité, entre autres, s'ils  
7 changent de MRC ou de secteur. Alors là, tout est à  
8 refaire. C'est dans ce contexte-là qu'on parlait de  
9 transitions qui rendaient...

10 Q. **[214]** Et là, votre proposition de numéro unique qui  
11 va suivre tout le long puis de...

12 R. Exactement.

13 Q. **[215]** ... et caetera. D'accord. O.K. Si vous avez  
14 deux minutes pour m'expliquer : comment vous voyez  
15 - vous avez dit, au tout début, une proposition de  
16 « guichet unique de signalement » - comment vous  
17 voyez que ça pourrait fonctionner, mettons, sur la  
18 grande île de Montréal?

19 R. Oui. J'ai apporté ce... Pour répondre à votre  
20 premier point, quand un enfant change de commission  
21 scolaire, on perd sa trace. Dans la commission  
22 scolaire, on va le savoir, parce qu'il va être  
23 réclamé ailleurs. Mais s'il sort de la commission  
24 scolaire parce qu'il reste chez eux, parce qu'il  
25 change de commission scolaire, parce qu'il s'en va

1 à Toronto ou dans le pays, on le perd.

2 Q. **[216]** Non, non, mais s'il va sur la Rive Sud, à  
3 Marguerite-Bourgeois, vous ne le perdez pas?

4 R. Je ne le sais pas.

5 VOIX NON IDENTIFIÉE :

6 R. Pas nécessairement.

7 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

8 R. On ne le sait pas.

9 Mme HÉLÈNE BOSSÉ :

10 R. Si le parent ne va pas inscrire son enfant à une  
11 école...

12 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

13 R. Oui, oui. S'il est réclamé dans une école, on...

14 Charlemagne le sait, mais nous, on ne le sait pas.

15 Q. **[217]** Ce que je veux comprendre... ce que je veux  
16 comprendre...

17 R. Oui.

18 Q. **[218]** J'ai un enfant à l'école ici, là.

19 R. O.K.

20 Q. **[219]** Sur l'île de Montréal, Commission scolaire de  
21 Montréal.

22 R. Oui.

23 Q. **[220]** Je prétends déménager sur la Rive-Sud, en  
24 Montérégie.

25 R. Oui.

1 Mme HÉLÈNE BOSSÉ :

2 R. Oui.

3 Q. **[221]** Il n'y a pas un registre unique qui permet  
4 d'aller valider Régine Laurent, elle est-tu rendue  
5 dans la commission scolaire quelque part sur la  
6 Rive Sud de Montréal?

7 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

8 R. Julie va répondre.

9 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

10 R. Je vais vous répondre pratico-pratique. Mettons que  
11 j'ai un élève, là, sa mère, elle me dit : « Il  
12 déménage. » « Pas de problème. Quelle adresse? Où  
13 vous vous en allez? » Là, elle me dit qu'elle s'en  
14 va sur la Rive-Sud. « Parfait. Quelle commission  
15 scolaire? » « La Commission scolaire Marguerite...  
16 on va dire Marie-Victorin. »

17 Q. **[222]** Hum, hum.

18 R. « Parfait. Quelle école? Dans quel quartier? »  
19 Parce que moi, je vais m'assurer comme, direction  
20 d'école, qu'elle va être inscrite à une autre  
21 école. Ce que je fais souvent, comme direction  
22 d'école, j'appelle à l'école du quartier pour  
23 m'assurer que cette enfant-là...

24 Q. **[223]** Je comprends.

25 R. ... et la mère. Mais s'il y a un...

1 Q. **[224]** Je comprends. Mais si ne le faites pas...

2 R. ... registre...

3 Q. **[225]** ... il y a-tu un registre qui permet...

4 R. Non.

5 Q. **[226]** ... d'aller voir...

6 R. Non.

7 Q. **[227]** ... où est-ce qu'elle est rendue?

8 R. Non.

9 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

10 R. Non.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[228]** C'est ça que je comprends.

13 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAUT :

14 R. Il n'y en a pas.

15 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

16 R. Non. Il n'y en a pas.

17 Q. **[229]** C'est magnifique.

18 R. Charlemagne le sait, mais...

19 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAUT :

20 R. Le guichet unique.

21 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

22 R. Oui. Le guichet unique. Vous savez, si je vois un  
23 trou dans ma rue, là, je fais 3-1-1 puis ils vont  
24 s'en occuper. Si je vois un trou dans la rue à  
25 Ottawa, je fais 3-1-1 puis ils vont s'en occuper.

1 Pour communiquer avec la DPJ, il faut faire un  
2 numéro 5-1-4 je ne sais pas quoi, c'est compliqué à  
3 trouver, à moins qu'on l'appelle régulièrement.  
4 Mais dans une école régulière, on a... il faut  
5 savoir qu'on fait quand même du travail de base  
6 avec la majorité des enfants. On ne les garroche  
7 pas tous à la DPJ. Je veux dire, nos profs font un  
8 bon travail, nos éducateurs font un bon travail, on  
9 en fait pas mal. Mais moi, ce que je suggérais,  
10 c'était qu'on ait un numéro unique pour faire un  
11 signalement rapide...

12 Q. [230] Hum, hum.

13 R. ... puis que ce soit... que, à ce moment-là, on  
14 trouve une voie de concertation pour s'en occuper.

15 Q. [231] O.K. Genre tu appelles Info-Santé, tout le  
16 monde connaît le numéro.

17 R. Oui. Bien, Info-Santé...

18 Q. [232] O.K. Je comprends.

19 R. 9-1-1, 7-1-1, je ne sais pas quoi, là, mais quelque  
20 chose de simple à trouver.

21 Q. [233] O.K. Merci. Oui? Qui voulait ajouter? Ça va?  
22 Ça va? Il y avait Hélène David.

23 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

24 Q. [234] Oui. Alors moi, c'est la psychologue...

25

1 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

2 R. Oui.

3 Q. **[235]** ... l'ex-psychologue. Il y a un  
4 psychoéducateur, on est toute une belle gang ici,  
5 le docteur va être content, je pense, de mon  
6 intervention, Régine aussi. J'ai deux images qui me  
7 viennent en tête, j'ai... La Chine, en ce moment,  
8 il y a une urgence, qui... Bon, ils construisent  
9 deux hôpitaux de mille (1 000) lits en...

10 R. Dix (10) jours.

11 Q. **[236]** ... dix (10) jours. Dix (10) jours. Alors ça,  
12 c'est l'image d'il y a quelque chose qui marche,  
13 là, puis il doit y avoir des gens qui callent les  
14 shots en titi, parce que si vous avez eu les  
15 images, il y en a, de la grue là-dedans, puis mille  
16 (1 000) lits par hôpital, là.

17 R. Oui.

18 Q. **[237]** Nous, ça nous a pris vingt-cinq (25) ans  
19 juste celui qui est là. L'autre image qui me vient,  
20 c'est quand je reviens en métro, souvent avec mon  
21 collègue, d'ailleurs, ligne orange, Berri-UQAM. Il  
22 y a du monde, là, dans le métro.

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[238]** Personne ne se parle. Tout le monde est dans  
25 sa bulle avec son iPhone puis là, ils regardent

1 leurs courriels de la journée...

2 R. Oui.

3 Q. **[239]** ... je ne sais pas, ils regardent toutes  
4 sortes d'affaires, ils sont des écouteurs. Ça,  
5 c'est notre société, maintenant. Et l'image qui me  
6 vient, vous dites constamment : « On ne se parle  
7 pas, on ne se parle pas, on ne se parle. » J'ai  
8 l'impression que chaque intervenant a ses  
9 écouteurs, son iPhone. puis il est dans sa bulle.  
10 Moi, je vais interroger madame Thibault. Parce  
11 qu'avec les deux prémisses que j'ai données, j'ai  
12 une image en tête : votre jeune garçon d'hier...

13 R. Hum, hum...

14 Q. **[240]** ... à trois heures (15 h). Je ne sais pas, si  
15 j'avais été à votre place, là...

16 R. On se retenait.

17 Q. **[241]** Je vais vous demander personnellement comment  
18 vous faites face à ces situations-là? Vous avez un  
19 jeune, vous n'êtes pas obligée de donner de  
20 détails...

21 R. Non.

22 Q. **[242]** ... mais il se fait... On intervient puis on  
23 l'amène en centre jeunesse puis vous ne savez rien  
24 puis...

25 R. Non.

1 Q. **[243]** ... puis vous regardez comme si on venait  
2 chercher dans votre maison votre enfant puis vous  
3 le laissez partir.

4 R. Oui.

5 Q. **[244]** Puis là, il n'est pas là aujourd'hui, puis  
6 vous ne savez pas les tenants et aboutissants de  
7 tout ça.

8 R. Non. Non.

9 Q. **[245]** Puis il y a, donc, une intervenante qui vient  
10 le chercher.

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[246]** Vous avez vu un être humain venir chercher un  
13 autre être humain, puis vous aussi, vous êtes un  
14 être humain.

15 R. Oui.

16 Q. **[247]** Puis là, ce que vous dites, c'est que je ne  
17 peux même pas lui demander : « Eille, qu'est-ce qui  
18 se passe ou... »

19 R. Je lui ai posé la question.

20 Q. **[248]** « ... ça n'a pas de bon sens. » Et pour faire  
21 encore plus freaker mon collègue docteur, vous  
22 dites : « C'est une école où il y a beaucoup de  
23 troubles de l'attachement. »

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[249]** Moi, je ne sais pas, là, mais...

1 VOIX NON IDENTIFIÉE :

2 On arrache.

3 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

4 On arrache. Voilà. On arrache l'enfant.

5 Q. **[250]** Comment on vit ça? Vous avez l'air de vivre  
6 ça, là, vous avez toutes des exemples, vous dites :  
7 « On pourrait tellement vous donner d'exemples. »

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[251]** Mais qu'est-ce qu'on peut faire à part se  
10 révolter? Vous n'avez pas couru après l'auto, donné  
11 un bec au petit gars? Je ne sais pas...

12 R. On en a donné des becs au petit gars.

13 Q. **[252]** Mais comment on peut faire pour dire... pour  
14 parler presque... Puis vous n'êtes pas sereins, là.  
15 Je sens vraiment que vous êtes interpellés. Nous,  
16 on l'est. Mais comment on fait pour vivre, jour  
17 après jour, des situations comme celles-là, puis  
18 comment on peut faire pour changer, pour que ça se  
19 passe mieux?

20 R. Bien, d'abord, un, comment on le vit? C'est sûr,  
21 comme... bon, direction d'école, j'ai quand même  
22 vingt-neuf (29) ans d'expérience dans le milieu de  
23 l'éducation, ça fait que ce qui fait que, avec les  
24 années, on arrive à prendre un recul. On n'est pas  
25 insensible, par exemple, du tout, du tout, du tout.

1 Mais si je prends l'exemple de mon petit bonhomme  
2 hier, si je prends l'exemple d'une autre petite  
3 cocotte avec un trouble d'attachement qui a fait  
4 quatre écoles en deux mois, où je dis : « On n'a  
5 pas été consultés », les intervenants, on est tous  
6 face à une tristesse, puis on essaie de la vivre  
7 ensemble. On est une équipe très, très unie qui  
8 travaille beaucoup en collaboration. C'est ce qui  
9 nous aide à passer au travers ces diverses  
10 émotions. Mais c'est sûr que nous, on cogne à des  
11 portes puis on veut avoir de l'information puis on  
12 veut collaborer puis on veut avoir une cohérence  
13 dans nos actions ensemble.

14 Et comme hier, quand j'ai vu  
15 l'intervenante, j'ai dit : « Comment ça se fait  
16 qu'on ne le savait pas? On est à minuit moins une  
17 (23 h 59), pourquoi je n'ai pas su d'avance, ça? On  
18 aurait pu, nous, le préparer, on aurait pu faire  
19 des interventions. »

20 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

21 Q. [253] C'était quoi, la réponse?

22 R. Elle m'a dit : « Bien, je viens de le savoir. »

23 Mais là, je me dis : ça se tramait, ça, là, parce  
24 que c'était déjà planifié au niveau judiciaire que,  
25 tranquillement pas vite, il était pour être changé

1 d'école. Mais là, c'était pouf! Devant le fait  
2 accompli. Qu'est-ce qu'on veut faire? Qu'est-ce  
3 qu'on peut faire? Ça fait que le seul moyen, on  
4 savait, nous, qu'il était pour faire une crise. On  
5 l'a enveloppé de tout notre amour, là, toute la  
6 gang, là, qui nous connaît, avec qui on a des  
7 liens, puis on lui a dit : « On va être là quand tu  
8 vas revenir. » Parce que lui, il s'en va dans un  
9 milieu où il ne connaît personne. Ça fait qu'on lui  
10 a dit : « Quand tu vas revenir à l'école, bien, on  
11 va être là puis on va t'attendre puis on va être  
12 contents de t'attendre. » C'est la seule chose  
13 qu'on pouvait faire.

14 M. NICOLAS PRÉVOST :

15 R. On regardait, tantôt, quand vous avez posé la  
16 question à madame Thibault, on s'est dit : on a  
17 tous vécu ce type de situations-là et,  
18 malheureusement, trop souvent.

19 Mme JULIE-DOMINIQUE THIBAULT :

20 R. Oui.

21 M. NICOLAS PRÉVOST :

22 R. Et quand vous... à la question où on disait :  
23 « Qu'est-ce qu'ils vont nous dire, les  
24 intervenants, quand ils arrivent », bien ils vont  
25 nous répondre : « On ne peut pas vous en parler,

1 c'est confidentiel. » Et ce que madame Laurent a  
2 dit tantôt, ça m'interpelle, parce que nous, on ne  
3 pose pas plus de questions, on se... c'est... on  
4 aura, nous aussi, à se poser des questions quand on  
5 aura ce type de réponses-là, mais c'est le type de  
6 réponses qu'on a très souvent, « on ne peut pas  
7 vous le dire, c'est confidentiel. »

8 Mme CHRISTINE VILLIARD :

9 R. J'ai le goût d'ajouter...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Me semble que... Lesley, on va s'essayer pour une  
12 question courte.

13 Mme LESLEY HILL, commissaire :

14 Je veux soumettre une réflexion rapide. C'est  
15 vraiment sur autre chose, c'est la  
16 surreprésentation des enfants noirs et d'autres  
17 communautés culturelles en Protection de la  
18 jeunesse. On a des chercheurs qui sont venus nous  
19 dire, en fait démontrer très clairement la  
20 surreprésentation, et qui travaillent avec les DPJ  
21 autant francophones qu'anglophones pour essayer de  
22 pas méprendre l'abus physique pour méthode  
23 corrective inappropriée ou besoin de services,  
24 tenir compte de la trajectoire migratoire, et  
25 caetera.

1                   Et on a eu aussi deux belles filles de  
2                   ressources communautaires qui viennent de conclure,  
3                   en fait depuis un an et demi, des contrats avec  
4                   Batshaw pour prendre en charge ces familles-là dans  
5                   la communauté, pour travailler différemment avec  
6                   eux. Puis ce que les chercheurs nous disaient,  
7                   c'est : « Il faut vraiment former les signalants,  
8                   il faut réfléchir ensemble sur des façons  
9                   alternatives pour rejoindre ces familles-là que le  
10                  gros bras de la loi, la DPJ qui arrive dans le  
11                  décor... »

12                 Donc, je me demande si ce n'est pas un peu  
13                 autour de ça qu'il faudrait... Je vous inviterais  
14                 peut-être à réfléchir avec les partenaires pour  
15                 comprendre les réactions, à moins que vous soyez  
16                 vraiment tombé sur quelqu'un de... en tout cas, on  
17                 ne la qualifiera pas, mais il y a quelque chose qui  
18                 me fait réfléchir dans tout ce que vous avez dit  
19                 depuis tantôt, mais avec ce qu'on a entendu aussi  
20                 des chercheurs, des ressources communautaires,  
21                 donc...

22                 LA PRÉSIDENTE :

23                 Tout à fait. Alors, la réflexion vous est envoyée  
24                 par Lesley. C'est tout le temps qu'on avait, à  
25                 moins que vous pouviez me faire ça en trente (30)

1 secondes?

2 Mme CHRISTINE VILLIARD :

3 R. Il se fait de beaux projets-pilotes, pour l'avoir  
4 vécu, par rapport à ce que vous dites, mais on  
5 dirait que les projets pilotes...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [254] C'est des projets pilotes.

8 R. ... n'ont pas assez d'argent, puis ça retombe.

9 Q. [255] D'accord. C'est ce que disait un peu, tout à  
10 l'heure, André : ça repose ou sur des individus ou  
11 des projets-pilotes, et ce n'est pas systémique,  
12 donc on ne sait pas ce qui va arriver avec ça.  
13 Merci infiniment pour votre contribution à la  
14 Commission.

15 M. NICOLAS PRÉVOST :

16 R. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je le sais qu'on vous a un peu bousculés dans le  
19 temps, mais vous êtes chanceux, vous avez quand  
20 même eu quatre-vingt-dix (90) minutes, quasiment.

21 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

22 R. Absolument.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, merci beaucoup, et comme on vous l'a demandé  
25 à différentes reprises, si vous avez des bonnes

1 idées, toujours les faire suivre à la commission.

2 Merci infiniment. Merci beaucoup.

3 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

4 R. Merci, Madame, de nous avoir reçus. Je veux dire  
5 qu'on dépose officiellement notre...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Absolument. C'est déjà fait.

8 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

9 R. ... notre mémoire. Merci. Merci beaucoup.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est déjà fait. Tous les deux sont déjà déposés  
12 par le greffier.

13 Mme HÉLÈNE BOURDAGES :

14 R. Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci infiniment. Bonne fin de journée. Alors, dix  
17 (10) minutes de pause, le temps d'installer nos  
18 autres témoins.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 REPRISE DE L'AUDIENCE

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. Alors, nous poursuivons notre après-midi en  
24 recevant monsieur Jean-Marc Chouinard qui est  
25 président de la Fondation Lucie et André Chagnon.

1           Bienvenu.

2           M. JEAN-MARC CHOUINARD :

3           Merci.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Monsieur François Lagarde, vice-président,  
6           communications et engagement collectif. Bienvenu.

7                        Et je vais juste rappeler la mission de la  
8           Fondation Chagnon qui est de prévenir la pauvreté  
9           en contribuant à la réussite éducative des jeunes  
10          du Québec. Les zéro dix-sept (0-17) ans. Et pour ce  
11          faire, vous faites du financement, soutien à  
12          plusieurs organismes et regroupements à travers le  
13          Québec, et votre témoignage devrait nous permettre  
14          de discuter de l'importance du filet social et de  
15          la prévention et du rôle des organisations  
16          philanthropiques à cet égard.

17                        Donc, je vous rappelle qu'on a soixante  
18          (60) minutes ensemble. Quinze (15) minutes de  
19          présentation et ensuite échanges avec les  
20          commissaires. Ça vous va?

21          M. JEAN-MARC CHOUINARD :

22          Très bien. Merci.

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Avant de vous laisser la parole et d'empêcher  
25          ensuite mon vice-président de parler, je vais

1 demander au greffier de vous assermenter, s'il vous  
2 plaît.

3

4 FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON

5

6 **JEAN-MARC CHOUINARD,**

7 **FRANÇOIS LAGARDE,**

8 (Sous serment)

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, Messieurs, la parole est à vous.

12 M. JEAN-MARC CHOUINARD :

13 Merci. Tout d'abord, nous vous remercions de nous  
14 recevoir ainsi. Au nom de notre organisation, nous  
15 sommes, mon collègue François et moi, très heureux  
16 d'être ici et de participer aux travaux de la  
17 Commission.

18 Nous tenons à saluer d'abord le leadership  
19 du premier ministre et du gouvernement dans ce  
20 dossier, ainsi que le travail essentiel des  
21 commissaires, de madame Laurent bien sûr, afin de  
22 mener à bien les démarches de cette Commission.

23 Tout comme vous et de nombreux organismes  
24 partout à travers le Québec, nous avons à coeur  
25 l'amélioration du système de protection de la

1 jeunesse et le soutien aux familles en situation de  
2 vulnérabilité.

3 Il s'agit d'un enjeu de drames humains qui  
4 dépasse toutes considérations partisans. La  
5 situation actuelle exige que l'on s'en préoccupe  
6 collectivement pour nous assurer que chaque enfant,  
7 sans exception, puisse naître, se développer et  
8 s'épanouir dans les meilleures conditions  
9 possibles.

10 En ce sens, nous invitons à vous inspirer  
11 des récents exemples de ralliement de l'ensemble  
12 des partis politiques et des parties prenantes sur  
13 des enjeux sociaux sensibles à l'exemple par  
14 exemple de mourir dans la dignité, pour faire en  
15 sorte qu'il s'agisse d'une priorité partagée d'un  
16 programme... d'un objet de programme politique  
17 commun et d'une mise en oeuvre durable et constante  
18 pour l'avenir.

19 Le rôle de la fondation. Avant de vous  
20 parler de nos recommandations, j'aimerais préciser  
21 que nous n'avons pas la prétention dans le rôle que  
22 nous occupons d'être des experts. Vous en avez déjà  
23 consulté de nombreux et d'autres vont encore  
24 probablement venir échanger avec vous.

25 Nous venons surtout pour témoigner de notre

1 expérience et de nos apprentissages des vingt (20)  
2 dernières années à la lumière des relations que  
3 nous avons avec plusieurs organisations partenaires  
4 et de nos fondements renouvelés en deux mille dix-  
5 sept (2017) en matière de soutien philanthropique.

6 Brièvement, notre fondation est entièrement  
7 dédiée au Québec. Sa mission est de contribuer à la  
8 prévention de la pauvreté en misant sur le  
9 développement du plein potentiel des jeunes. Nous  
10 souhaitons contribuer à ce que le Québec soit une  
11 société solidaire, juste et inclusive qui permette  
12 à chaque enfant, chaque famille de se réaliser et  
13 d'y participer pleinement.

14 La fondation rayonne son soutien à long  
15 terme vers le renforcement de la capacité d'agir  
16 d'acteurs communautaires, institutionnels et privés  
17 qui unissent leurs efforts afin de mettre en place  
18 les meilleures conditions pour que tous les jeunes  
19 aient les mêmes chances d'atteindre leur plein  
20 potentiel.

21 Par renforcement de la capacité d'agir,  
22 nous entendons, par exemple, la capacité d'action  
23 collective intersectorielle, collaborative et de  
24 développement communautaire. Nous soutenons  
25 également la capacité des citoyens à s'engager dans

1 la recherche de solutions qui les concernent. Nous  
2 soutenons la capacité également ou le recours à des  
3 données et des savoirs qui leur permettent de  
4 renforcer leurs actions. La capacité également de  
5 valoriser leurs réalisations. La communication, le  
6 dialogue, le plaidoyer et la création d'alliances.  
7 Ce ne sont que quelques exemples.

8 La contribution de la fondation doit  
9 s'ajouter et non se situer au rôle essentiel et  
10 légitime de l'État. L'État est l'acteur  
11 démocratique de premier plan qui a la  
12 responsabilité et la capacité de réduire les enjeux  
13 liés à ces missions sociales et de répondre à ces  
14 dernières de manière universelle.

15 En ce sens, plutôt que de participer par  
16 exemple au financement de la mission de base de  
17 divers organismes et de divers services directs à  
18 la population, la fondation soutient ces différents  
19 acteurs en privilégiant des démarches innovantes ou  
20 exploratoires, ainsi qu'en favorisant la  
21 collaboration, le dialogue et l'apprentissage.

22 Alors, notre soutien philanthropique se  
23 manifeste comment? Premièrement, par la  
24 contribution à la mobilisation aux actions de  
25 regroupements et de partenaires communautaires,

1 institutionnels, municipaux et privés dans trente-  
2 cinq (35) territoires défavorisés ou dans des  
3 territoires dans lesquels on retrouve de nombreuses  
4 familles défavorisées.

5 On peut prendre l'exemple du Bas-Saint-  
6 Laurent avec l'initiative COSMOSS qui regroupe des  
7 organisations issues de plusieurs milieux :  
8 éducation, municipal, communautaire,  
9 institutionnel, et caetera, qui travaillent  
10 ensemble depuis plus de... presque vingt (20) ans  
11 maintenant au développement du plein potentiel des  
12 enfants et des jeunes de zéro à trente ans (0-30).

13 Alors, plusieurs initiatives sont nées de  
14 ce travail. Peut-être citer simplement ici une  
15 récemment, Transition vers la maternelle qui est un  
16 protocole en fait qui permet aux intervenants de  
17 mieux connaître les besoins des enfants en  
18 difficulté avant leur entrée à la maternelle.

19 Deuxièmement, par notre appui à de  
20 multiples réseaux communautaires, associatifs et  
21 professionnels qui innovent, partagent des  
22 pratiques et des connaissances et participent au  
23 dialogue sur les politiques publiques.

24 Alors, là aussi à titre d'exemple,  
25 plusieurs d'entre eux oeuvrent dans le domaine de

1 la petite enfance et de la famille. Pensons  
2 notamment à l'AQCPPE, le Réseau pour un Québec  
3 Famille, le Carrefour Action Municipale Famille, la  
4 Fédération québécoise des organisations  
5 communautaires Famille ou le Regroupement des  
6 centres d'amitié autochtones du Québec.

7 Et troisièmement, par notre appui au  
8 développement d'outils et de ressources mis à la  
9 disposition de ces territoires, de ces réseaux et  
10 du public. Mentionnons par exemple le soutien à  
11 l'Observatoire des tout-petits, Naître et grandir,  
12 à l'Observatoire québécois des inégalités, ainsi  
13 qu'à notre participation à des enquêtes  
14 populationnelles importantes comme celles de  
15 l'Étude longitudinale du développement des enfants  
16 du Québec et de l'Enquête québécoise sur le  
17 développement des enfants à la maternelle.

18 Et pour terminer, dans la nature des  
19 soutiens, notre soutien aussi se traduit par la  
20 mise à contribution de notre capital, d'une partie  
21 de notre capital dans des investissements axés sur  
22 la mission dans des axes assez précis. Certains  
23 dans le logement abordable, dans le domaine des  
24 systèmes alimentaires, dans l'immobilier collectif  
25 et aussi à l'insertion à l'emploi.

1                   Par exemple, nous participons au Fonds  
2 d'investissement à Montréal, aux Habitations le  
3 Domaine et à la Société immobilière locative à prix  
4 accessible à Lévis pour en donner quelques  
5 exemples.

6                   Alors, la fondation souscrit aux cinq  
7 grandes recommandations du bilan préliminaire de la  
8 Commission émises en décembre dernier. D'ailleurs,  
9 nous saluons le geste de la Commission qui, devant  
10 l'urgence d'agir, a interpellé en cours de mandat  
11 la société, le gouvernement du Québec sur les  
12 actions à mener pour mieux prévenir et pas  
13 seulement traiter les cas de maltraitance des  
14 enfants.

15                   Les services de protection sont utiles et  
16 nécessaires, et miser l'amélioration de l'accès et  
17 de la qualité d'un continuum de services directs  
18 aux familles nous semble essentiel pour améliorer  
19 la situation.

20                   Toujours au sujet de ces cinq  
21 recommandations, d'autres intervenants l'ont sans  
22 doute souligné avant nous, mais nous nous  
23 permettons d'insister sur l'importance de certains  
24 gages de succès à la mise en oeuvre de ces  
25 recommandations dont l'importance de la fréquence

1 des services offerts, de l'intensité, de la  
2 continuité, de la stabilité du personnel et de  
3 l'accompagnement et du développement de celui-ci.

4 Les quatre recommandations par la suite  
5 dont nous vous faisons part aujourd'hui s'ajoutent  
6 au bilan préliminaire fait par la Commission ou les  
7 complètent.

8 Alors, premièrement, d'abord et avant tout,  
9 agir en prévention. Malheureusement, c'est souvent,  
10 pour ne pas dire toujours en temps de crise que  
11 l'on apporte des ajustements, que des décisions  
12 sont prises pour remédier à une situation ou  
13 pallier à un manque. Parler de prévention ne  
14 signifie pas forcément empêcher ou éviter. Cela  
15 peut être aussi synonyme de favoriser ou de  
16 devancer la mise en place de conditions favorables  
17 au développement des tout-jeunes, des tout-petits  
18 et c'est là tout le sens de notre intervention  
19 aujourd'hui.

20 Il a été plus d'une fois démontré que si la  
21 prévention a un coût, elle permet d'éviter des  
22 dépenses bien plus importantes avec des  
23 répercussions sur le plan social qui peuvent être  
24 chiffrées lorsque le mal est fait.

25 L'amélioration des services s'adressant

1 directement aux familles est nécessaire, mais il ne  
2 s'agit pas d'une stratégie parmi d'autres pour  
3 prévenir la maltraitance et favoriser le  
4 développement du plein potentiel de tous les  
5 enfants et de tous les jeunes.

6 Et surtout, il faudra s'assurer d'aller au-  
7 devant des familles les plus vulnérables pour  
8 qu'elles aient elles aussi accès aux services.  
9 J'insiste sur le « aller au-devant des familles les  
10 plus vulnérables ».

11 Prévenir, ce n'est pas seulement proposer  
12 de meilleurs services et en faciliter l'accès,  
13 c'est aussi agir sur les conditions de vie autant  
14 que possible en amont et avec vigueur.

15 Deuxième étape de recommandations. Un  
16 travail collaboratif et de proximité est nécessaire  
17 notamment pour rejoindre ces jeunes et ces familles  
18 vulnérables. Nous sommes persuadés qu'un travail  
19 collaboratif et de proximité permet de tisser un  
20 filet de vigilance et de solidarité nécessaire à la  
21 protection et au développement des enfants et des  
22 jeunes.

23 Les services offerts doivent par ailleurs  
24 être adaptés aux réalités des jeunes et des  
25 familles vulnérables. Ils supposent une approche

1 concertée au sein des communautés. En soi, ce  
2 travail concerté, ce travail de collaboration est  
3 une mesure de prévention.

4 Un jeune qui subit de la maltraitance  
5 risque de connaître un parcours différencié qui le  
6 place trop souvent en marge de la société. Pour  
7 favoriser son inclusion, il convient de lui donner  
8 également la parole et d'être à son écoute. Dans  
9 cette perspective, les organismes communautaires  
10 jouent un rôle prépondérant grâce à leur proximité  
11 et à la connaissance qu'ils ont de leur milieu et  
12 des personnes qu'ils rejoignent.

13 La Protection de la jeunesse doit aussi  
14 interpellé tous les paliers de gouvernement, et le  
15 milieu municipal a sans aucun doute un rôle  
16 important à jouer.

17 Troisième recommandation, la prévention de  
18 la maltraitance passe aussi par la prévention de la  
19 pauvreté et de la réduction des inégalités. Comme  
20 l'a dit très justement récemment le Collectif pour  
21 un Québec sans pauvreté, si le gouvernement du  
22 Québec souhaite résorber la crise qui secoue les  
23 services de protection de la jeunesse, il doit  
24 élargir son champ d'action et investir massivement  
25 dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

1 sociale.

2 La prévention de la maltraitance passe donc  
3 aussi par la prévention de la pauvreté et la  
4 réduction des inégalités. Et c'est là qu'il s'avère  
5 important de mettre en place ou d'actualiser des  
6 politiques publiques cohérentes qui améliorent les  
7 conditions socioculturelles et économiques dans  
8 lesquelles grandissent et vivent les jeunes.

9 Ces politiques publiques font partie de  
10 l'équation. Elles doivent solliciter tous les  
11 ministères dont les actions ont un impact direct ou  
12 indirect sur les conditions de vie des jeunes au  
13 Québec.

14 Qu'il s'agisse du logement, de la sécurité  
15 alimentaire, de l'éducation, de la santé publique,  
16 de l'emploi, du marché du travail, de la  
17 redistribution des revenus par l'impôt, taxes et  
18 transferts, l'aménagement du territoire, le  
19 transport, la conciliation famille-travail, les  
20 aspects loisirs et espaces publics sécuritaires, la  
21 promotion de rapports égalitaires et de la lutte  
22 contre la discrimination, ainsi que de la  
23 participation citoyenne.

24 L'énumération est longue, mais imaginez,  
25 elle n'est pas exhaustive. Nous sommes convaincus

1 qu'un engagement gouvernemental placé sous le  
2 leadership du premier ministre, quel que soit son  
3 parti, aurait un effet mobilisateur sur l'ensemble  
4 de la société et serait un gage de prévention  
5 sociale et de protection à l'égard des plus jeunes  
6 de nos concitoyens.

7 Quatrième recommandation, l'importance des  
8 données et de la documentation. Enfin, nous  
9 insisterons sur l'importance de financer  
10 adéquatement la production, le partage et la  
11 diffusion de données et de documentation  
12 populationnelle.

13 Ces données outillent celles et ceux qui  
14 oeuvrent à la Protection de la jeunesse et  
15 fournissent aux décideurs des données objectives  
16 qui leur permettent de prendre des décisions  
17 éclairées. L'accès aux données et à la  
18 documentation est précieux, il permet d'évaluer les  
19 mesures prises, de faire des apprentissages et  
20 ainsi de s'ajuster et de progresser. Il permet  
21 aussi de viser l'intérêt général au-delà des  
22 intérêts propres à chacun des organismes émetteurs  
23 producteurs de données.

24 Ce qu'un organisme produit comme données  
25 peut être d'intérêt pour un autre et éclairer

1           celui-ci dans sa prise de décision. Et n'oublions  
2           pas l'utilité des données dans le pilotage de la  
3           mise en oeuvre des politiques qui touchent d'une  
4           façon ou d'une autre les jeunes.

5                        En conclusion, chaque cas de maltraitance  
6           est un cas particulier. La réponse n'est pas  
7           simple. Les facteurs sont multiples et la solution  
8           est complexe. Pendant ce temps, chaque jour au  
9           Québec la DPJ compte au moins vingt (20) nouveaux  
10          signalements fondés de maltraitance chez les tout-  
11          petits de cinq ans et moins, comme le rapportait  
12          récemment l'Observatoire des tout-petits dans son  
13          dossier sur la maltraitance.

14                      Oui, les services sont améliorés, mais  
15          gardons toujours à l'esprit que l'on peut prévenir  
16          en améliorant aussi les conditions de vie.  
17          Certaines mesures sont déjà appliquées et  
18          éprouvées. D'autres sont à mettre en place avec  
19          l'appui des centaines d'organismes et des milliers  
20          d'acteurs qui oeuvrent auprès des jeunes et de leur  
21          famille.

22                      Donnons-nous collectivement les moyens, les  
23          leviers pour concevoir la protection de la jeunesse  
24          dans une perspective de développement global des  
25          enfants. Le Québec en a le potentiel, l'expertise

1 et la capacité. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci pour votre présentation. On va débiter la  
4 période d'échanges avec Lesley Hill.

5 Mme LESLEY HILL :

6 Q. [256] Donc, merci d'être avec nous aujourd'hui.  
7 Vous faites déjà un travail incommensurablement  
8 important pour aider les familles dans cette lutte  
9 contre la pauvreté et pour rétablir un peu des  
10 égalités au plan social pour les citoyens.

11 Ma question est en lien avec le soutien de  
12 la capacité d'agir des organisations. Vous avez  
13 beaucoup misé sur cette voie pour avancer la cause  
14 des enfants et des familles, et à la fois on  
15 comprend que vous ne pouvez pas faire ça seul.  
16 Donc, la philanthropie a quand même des limites et  
17 quelqu'un doit prendre la balle au bond, puis  
18 courir avec cette balle-là.

19 Donc, c'est quoi vos attentes par rapport à  
20 un arrimage optimal avec les instances  
21 gouvernementales ou les autres ressources dans  
22 cette lutte-là pour avancer les choses?

23 M. JEAN-MARC CHOUINARD :

24 R. Bien c'est une question pratiquement quotidienne  
25 pour nous que vous nous posez là. Je pense

1 qu'effectivement, je vous le disais tout à l'heure,  
2 notre rôle est... doit être bien circonscrit dans  
3 notre contexte ici au Québec. Et effectivement,  
4 nous avons mis l'essentiel de l'accent sur...  
5 concentré nos efforts sur la capacité d'agir des  
6 organisations qui se distinguent d'un financement  
7 par projet ou par programme et qui se distinguent  
8 également d'un financement de base là à la mission.

9 Q. [257] Hum, hum.

10 R. Maintenant, de manière optimale, je pense que les  
11 solutions avec les autres... la valeur en fait du  
12 dollar potentiellement philanthropique, et peut-  
13 être de voir aussi comment on peut parfois prendre  
14 des risques différemment. Comment on peut soutenir  
15 des choses sur le long terme. Peut-être innover,  
16 explorer, permettre des explorations, permettre  
17 des...

18 Les partenaires récemment nous disaient  
19 dans la courbe des natures de soutien au moment du  
20 démarrage d'une idée et de son émergence, du  
21 développement, de la mise en oeuvre, puis de la  
22 finalisation ou de l'appropriation à long terme,  
23 les partenaires nous disaient souvent que  
24 probablement le milieu philanthropique ça zone la  
25 plus intéressante et probablement en termes de

1           soutien au moment des étapes de dialogue  
2           d'émergence et de développement des idées moins  
3           dans la mise en oeuvre et potentiellement  
4           évidemment dans l'appropriation à long terme des  
5           initiatives qui ont été misent en place.

6                       Alors, je pense que ça fait partie de  
7           l'équation qu'on tente à tous les jours, avec les  
8           différents types de bailleurs de fonds, bien sûr  
9           publics, de voir comment on peut avoir un rôle  
10          utile au Québec en fonction, bien entendu, de  
11          l'enjeu du développement global des jeunes.

12   Q. **[258]** Allez-y.

13           M. FRANÇOIS LAGARDE :

14   R. J'invite la Commission et les commissaires à peut-  
15          être consulter notre mémoire. On a déposé un  
16          mémoire dans le cadre de la consultation du  
17          gouvernement sur le soutien à l'action  
18          communautaire. C'est un mémoire très court là, sept  
19          pages incluant un résumé, mais dans lequel vous  
20          allez pouvoir voir précisément comment on conçoit  
21          la complémentarité ou les aspects spécifiques du  
22          soutien philanthropiques par rapport au soutien  
23          gouvernemental.

24   Q. **[259]** Excellent. Il y a quand même plusieurs  
25          personnes qui sont venues ici déplorer un peu le

1 fait qu'il y a des belles innovations qui se font  
2 sur le terrain souvent financées, soutenues par des  
3 fondations qui font leur preuve, qui sont même  
4 évaluées par la recherche et qui ont plus de  
5 financement un moment donné, et on comprend très  
6 bien que les fondations peuvent pas financer ad  
7 vitam aeternam et faire vivre des programmes. Mais  
8 avez-vous des idées de comment on pourrait peut-  
9 être assurer une planification pour être capables  
10 d'assurer la pérennité de certains bons coups au  
11 Québec qui mériteraient peut-être d'être étendus  
12 plutôt que de s'éteindre.

13 M. JEAN-MARC CHOUINARD :

14 R. Dans l'histoire, auparavant, effectivement, on  
15 avait le postulat que la philanthropie pouvait  
16 financer des efforts d'innovation, puis le postulat  
17 était après que l'innovation avait fait ses preuves  
18 qu'en général l'État prenait la relève.

19 Je pense que le constat aujourd'hui c'est  
20 que c'est beaucoup moins le cas et de l'expérience  
21 qu'on peut avoir, évidemment, elle est limitée,  
22 mais la capacité et des budgets de développement à  
23 même les institutions publiques sont également  
24 limités, sont centrés sur la prestation de  
25 services.

1                   Alors, ce qui fait en sorte que la capacité  
2 de pouvoir trouver des zones d'oxygène pour ces  
3 organisations-là pour pouvoir soit innover ou soit  
4 s'approprier des innovations dans une perspective  
5 de mise en oeuvre à plus long terme est parfois  
6 réduite.

7                   Alors, actuellement, dans le domaine  
8 philanthropique, il y a plusieurs qui parleront  
9 d'un cimetière d'innovations. C'est-à-dire qu'il y  
10 a eu plein d'innovations qui ont eu du succès, mais  
11 pour lesquelles il y a pas de reprise après compte  
12 tenu des enjeux essentiellement de finances  
13 publiques probablement qui seront... qui sont  
14 derrière ça.

15                   L'autre élément qu'il faut mentionner, ça  
16 c'est la partie peut-être plus financière, mais je  
17 pense qu'il y a aussi dans les innovations, puis on  
18 cherche à s'appliquer... à mettre des énergies là-  
19 dessus aussi. C'est qu'il y a d'autres éléments qui  
20 sont très durables.

21                   Quand on soutient des efforts assez  
22 considérables dans certains réseaux communautaires  
23 ou institutionnels de renforcement ou de  
24 développement de pratiques parmi les acteurs des  
25 réseaux en question, bien les pratiques quand elles

1           sont incarnées assez profondément, elles durent  
2           après.

3                       Alors, c'est un effort à consentir pendant  
4           un certain temps, mais les pratiques  
5           professionnelles ou les pratiques de collaboration  
6           entre professionnels, le développement global dans  
7           le fond du niveau de compétences générales dans un  
8           réseau, bien c'est quelque chose après ça qui reste  
9           et qui n'est pas quelque chose qui est éphémère.

10                      Ça fait qu'il y a aussi d'autres façons de  
11           voir comment traduire ça dans une logique de  
12           pérennité que simplement... Alors, je pense que la  
13           question des... Par exemple, de la routinisation de  
14           certaines pratiques, de l'intégration de certaines  
15           pratiques font partie des choses je pense aussi  
16           vers lesquelles il faut tourner nos regards  
17           davantage.

18           M. FRANÇOIS LAGARDE :

19           Je vais me permettre un ajout. Il y a une chose  
20           qui, collectivement, je pense qu'on a besoin  
21           d'intégrer. C'est que l'innovation peut vouloir  
22           dire pendant une période ce qu'on considère un  
23           échec.

24                      Innover c'est faire de la recherche et du  
25           développement. Faire de la recherche et du

1 développement c'est d'essayer des choses et  
2 parfois, objectivement, si on arrête le temps, ça a  
3 l'air d'un échec, mais en philanthropie on conçoit  
4 ça comme un apprentissage normal dans un processus  
5 d'innovation.

6 On a une plus grande tolérance à l'échec  
7 dans le milieu privé que dans le milieu social. On  
8 exige cent pour cent (100 %) de réussite et de  
9 portée, sans anicroche dans le secteur social,  
10 alors qu'on permet à des entreprises d'investir  
11 dans du R&D et avoir des échecs, ça fait que je  
12 pense qu'il faut s'ouvrir.

13 Il faut dire que le milieu philanthropique  
14 a une plus grande tolérance aux risques. Surtout  
15 des fondations comme la nôtre qui sont  
16 capitalisées. Mais je pense qu'il faut se donner  
17 du... de l'espace d'innovation et d'apprentissage  
18 beaucoup plus que juste de prestations impeccables  
19 de services tout le temps.

20 Q. **[260]** C'est très sage. J'espère qu'il y a des gens  
21 qui nous écoutent aujourd'hui.

22 R. Oui. Non, mais... C'est pour ça que je le dis.

23 Q. **[261]** Peut-être une dernière petite question, puis  
24 ça fait pas partie des choses que vous avez  
25 exposées, mais vous êtes quand même bien placés

1 dans le travail que vous faites depuis nombreuses  
2 années pour peut-être avoir une réflexion sur  
3 comment on peut faire avancer les droits des  
4 enfants au Québec.

5 Il y a plusieurs personnes qui sont venues  
6 dire ici « Ça prend un défenseur de l'enfant »,  
7 ombudsman, « child and youth advocate ». La voix  
8 des enfants c'est qui qui va incarner, parce qu'ils  
9 parlent pas pour eux, surtout les tout-petits.  
10 Avez-vous des réflexions à cet égard?

11 M. JEAN-MARC CHOUINARD :

12 R. Nous n'avons pas réfléchi spécifiquement à cette  
13 question. Les encadrements, les chartes, les droits  
14 sont existants. La capacité de les faire appliquer  
15 peut-être est un enjeu, mais on n'a pas réfléchi à  
16 la nature de la gouvernance ou la nature de qui  
17 pourrait porter ça dans notre contexte.

18 Q. **[262]** Une fille s'essaie. Merci beaucoup.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, nous allons poursuivre avec Hélène David.

21 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

22 Q. **[263]** Merci beaucoup. Je réfléchis depuis tout à  
23 l'heure à comment formuler mon intervention. C'est  
24 pas facile, parce qu'on parle de philanthropie,  
25 puis c'est tellement rare dans le domaine social.

1 Alors, j'ai beaucoup connu la philanthropie  
2 hospitalière, la philanthropie universitaire qui  
3 donne évidemment médecine, pharmacie, et caetera.  
4 Jamais ou très peu aux sciences sociales. Puis là  
5 vous arrivez dans le décor, puis mon destin a  
6 croisé le vôtre depuis au moins dix (10) ans.

7           Quand j'étais au ministère de l'Éducation,  
8 ça commençait avec Agir autrement il me semble ça  
9 s'appelait. En réunion de sous-ministres, vous  
10 étiez toujours là sans y être personnellement, mais  
11 votre... l'argent que vous apportiez. Et ça  
12 bousculait, puis ça forçait l'admiration en même  
13 temps. C'était... C'est toujours ce rapport bien  
14 est-ce qu'ils vont prendre la place de l'État ou à  
15 côté de l'État.

16           Vous étiez à peu près dans les premiers à  
17 être aussi engagés, Et je vous écoutais tout à  
18 l'heure, puis je dis mon Dieu, si ça se traduisait  
19 en programme politique, je serais tellement  
20 curieuse d'avoir votre plate-forme politique, parce  
21 qu'elle est extrêmement progressiste et puis ça  
22 vient de quelqu'un qui a pu effectivement faire  
23 profiter la population des profits qu'il a eus dans  
24 un système capitaliste, on va le dire ici, on va  
25 pas se cacher, Puis ce que vous faites est

1 extrêmelement progressiste. Moi, en tout cas, sur  
2 quelle coche... À quel parti vous appartiendriez?

3 Mais vous nous appelez avec tout votre  
4 texte de tout à l'heure à vraiment se poser des  
5 questions sur... On paie beaucoup de taxes, puis on  
6 les met à quoi? Puis vous nous le dites dans une  
7 plate-forme précise. Mettez-les à ça, à ça, à ça,  
8 puis si on met tout ça bout à bout, je vous jure  
9 qu'on mettra pas de case au bout de ça, mais c'est  
10 très intéressant.

11 C'est très intéressant, mais c'est très  
12 interpellant, parce que vous êtes à la fois...  
13 Comme là, on a beaucoup parlé d'Avenir d'enfants,  
14 vous le savez, les gens sont très inquiets. Donc,  
15 quand vous vous retirez ou que le gouvernement ou  
16 je sais pas quoi, ça pose toute cette question  
17 d'arrimage État qui prend la relève un moment  
18 donné. Et on sait bien que l'État a besoin  
19 d'argent, puis ne dira pas non à des gens aussi  
20 généreux surtout dans le social dont on a  
21 tellement, on a tellement besoin d'argent. Alors,  
22 c'est plus, comme dirait André Lebon, un  
23 commentaire qu'une question parce que ma question  
24 est plus... est un peu plus technique que ça là. je  
25 vais vous faire parler des enquêtes

1 populationnelles parce que vous touchez vraiment à  
2 toutes sortes d'angles dont celui-là et vous avez,  
3 vous avez terminé d'ailleurs en parlant de ça.

4 Comment, comment on peut améliorer ces  
5 enquêtes-là et vous dites il faut des données, mais  
6 des données-là il y a des tonnes d'universitaires  
7 qui ont des données, on a eu des chercheurs  
8 extraordinaires qui sont venus nous donner des  
9 choses en social, en DPJ. Qu'est-ce qui manque ou  
10 quelle serait votre, votre proposition par rapport  
11 à ça?

12 M. JEAN-MARC CHOUINARD :

13 R. La manière peut-être d'aborder ça, c'est...  
14 évidemment, ça suppose une intention pour savoir  
15 qu'est-ce qu'on veut chercher comme information et  
16 j'inviterai peut-être une réflexion sur quel type  
17 d'environnement, de développement humain durable on  
18 souhaite éventuellement avoir au Québec, puis quels  
19 sont les marqueurs populationnels les plus  
20 importants autour de ces questions-là. Il y en a,  
21 il y en a plusieurs. J'ai un exemple qui me vient  
22 surtout du pays basque espagnol qui a fait un  
23 effort assez remarquable de positionnement  
24 également.

25 Et là dans ce cas-ci ce n'était pas, ce

1 n'était pas une fondation, c'était vraiment un  
2 président du pays basque qui avait une vision du  
3 système du pays basque espagnol comme étant  
4 vraiment une société qui allait permettre un  
5 système de développement humain durable, et se sont  
6 donnés quatre, cinq éléments importants à suivre  
7 qui évidemment se déclinent par plusieurs,  
8 plusieurs autres types d'informations.

9 Et là-dedans, bien il peut avoir bien sûr  
10 des informations qui touchent, c'est quand même  
11 assez fascinant quand on a commencé l'aventure sur  
12 l'étude longitudinale du développement des enfants  
13 il y a... en deux mille deux (2002) si j'ai bonne  
14 mémoire, c'est quand même fascinant de voir qu'on  
15 avait très peu d'informations sur le parcours et  
16 les trajectoires de vie des jeunes. On n'hésite pas  
17 parfois à mettre d'autres ressources sur des choses  
18 tout aussi importantes, mais le nombre de saumons  
19 dans une rivière qui seront menacés par un ouvrage  
20 ou et caetera. Mais ici, de comprendre quels sont  
21 les trajectoires de vie, qu'est-ce qui les  
22 influencent surtout parce que la trajectoire de  
23 vie, c'est une chose, mais quelles sont les  
24 conditions, puis les événements qui les  
25 influencent, ça on avait peu de choses.

1                   Je pense qu'il faut continuer à aller dans  
2                   ce sens-là, il faut continuer à aller dans le sens  
3                   de mieux comprendre les enjeux d'une équité qui  
4                   sont vécus par les populations, quelles sont les  
5                   conditions qui sont derrière ça. Alors, nous, on  
6                   n'a pas fait une analyse précise actuellement des  
7                   données qui manquaient. Nous ce qu'on propose  
8                   simplement, c'est toute forme d'intention d'aller  
9                   plus loin sur des mesures populationnelles qui  
10                  servent l'ensemble de la lecture au Québec, mais on  
11                  pourrait démontrer un intérêt à cet égard-là, mais  
12                  on n'a pas fait l'analyse.

13                  Il y a des gens à l'Institut de (inaudible)  
14                  du Québec et ailleurs qui ont déjà un portrait de  
15                  ça. Je pense qu'il y aurait lieu d'approfondir  
16                  plusieurs types de données qui seraient très  
17                  utiles, je pense, pour mieux comprendre. C'est la  
18                  même chose avec l'EQDEM, on parlait... je parle de  
19                  l'étude longitudinale, mais la seule mesure du  
20                  développement global de l'individu actuellement que  
21                  l'on a, elle est à cinq ans, avant l'entrée à la  
22                  maternelle. Après ça, c'est terminé, il n'y en a  
23                  pas d'autres.

24                  Q. **[264]** Mais vous avez parlé quand même, parce que je  
25                  vous ramène à votre propos introductif, vous avez

1       parlé par exemple de logement. Parce que quand...  
2       vous nous avez appelé d'ailleurs à faire un trois  
3       cent soixante (360), un peu comme Nico Trocmé fait.  
4       Ce n'est pas... aboutir à la DPJ, c'est la dernière  
5       ou en tout cas on dit toujours c'est une loi  
6       d'exception, et caetera. Mais tout ce qui a avant,  
7       ça veut dire que l'État, vous avez bien parlé des  
8       organismes communautaires, ça veut dire que vous  
9       appelez l'État quel qu'il soit, ici, on est au  
10      Québec, ça pourrait être ailleurs, à investir  
11      beaucoup plus d'argent.

12                Vous ne serez pas toujours là pour venir  
13      aider avec des logements, les HLM. Tout ce que vous  
14      dîtes, on le lit constamment dans les journaux, il  
15      manque de logements sociaux, c'est insalubre, il  
16      faut aider nos jeunes à dix-huit (18) ans de  
17      sortir, puis de ne pas se retrouver dans  
18      l'itinérance, faut les scolariser, faut accompagner  
19      les jeunes mères monoparentales, les nouveaux  
20      arrivants, et caetera, et caetera. Comment vous  
21      voyez tout ça dans... vous surveillez quoi là dans  
22      un budget gouvernemental disons? Et qu'est-ce que  
23      vous allez faire pour continuer à aider cette  
24      société qui en a besoin comme bien des sociétés, le  
25      logement par exemple.

1 M. FRANÇOIS LAGARDE  
2 R. Je vais vous dire c'est dans la donnée, et ce qu'on  
3 suit, il y a des états de situation comme les  
4 enquêtes longitudinales, il y a de la recherche  
5 pour essayer de trouver des solutions, il y a des  
6 travaux quand... pour répondre à votre dernière  
7 intervention pour suivre les choix gouvernementaux,  
8 je crois que vous avez reçu Nicolas Zorn de  
9 l'Observatoire sur les inégalités, donc il suit  
10 assez systématiquement cinquante-cinq (55) secteurs  
11 de politique publique. Alors, ça c'est des  
12 investissements qu'on fait dans de la donnée pour  
13 observer ça. Et j'ajouterais à ça, l'ACFAS a  
14 produit un document en deux mille dix-sept (2017),  
15 un document de réflexion sur les données ouvertes  
16 et ça fait référence aux données aussi  
17 administratives qui est sur le plan légal, dans le  
18 souci de respect de la confidentialité, et caetera,  
19 un enjeu. Mais il y a peut-être un ménage à faire  
20 dans tout ce qui est de l'ordre de l'accès aux  
21 données administratives pour avoir un niveau de  
22 compréhension des problématiques tout en étant dans  
23 le respect de la vie privée et des questions  
24 cliniques et le reste. Mais le document de l'ACFAS,  
25 un autre qui n'est pas très long, mais qui est très

1       percutant, qui pourrait interpeller la Commission  
2       sur comment s'assurer qu'on optimise la donnée qui  
3       existe, puis qu'on prévoit des temps d'analyse  
4       ensemble, l'ensemble des acteurs, pour dire qu'est-  
5       ce que c'est en train de nous dire.

6                Donc, l'existence de la donnée est souvent  
7       insuffisante, vous avez été à l'Université de  
8       Montréal, j'y suis aussi à mes heures là. Donc, il  
9       y a aussi qu'est-ce qu'on fait avec la donnée?  
10      Alors, il faut être clair dans les questions qu'on  
11      se pose pour ensuite aller chercher une donnée,  
12      puis être sûr qu'elle va être dans le temps. On  
13      optimise ce qui a, on complète ce qui manque, puis  
14      on s'assure de façon continue d'intégrer ça dans  
15      nos pratiques, dans nos analyses.

16      M. JEAN-MARC CHOUINARD :

17      R. Observation complémentaire aussi à cela. Pas  
18      nécessairement documentée, mais de nature  
19      qualitative et qui ne semble pas, le Québec ne  
20      semble pas être une exception dans plusieurs  
21      juridictions occidentales. Mais j'étais encore  
22      récemment avec un ensembles de fondations du réseau  
23      francophone. Les budgets dédiés aussi à la  
24      recherche, à l'évaluation dans les ministères  
25      mêmes, de même que les organisations de type

1 conseil, conseil supérieur, conseil de la famille,  
2 et caetera, ont été largement aussi réduits. Alors,  
3 évidemment, la capacité même de pouvoir orchestrer,  
4 réfléchir à la nature des données et des analyses  
5 qui sont pertinentes à la réalisation de certains  
6 de ces travaux est aussi à noter.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. On continue avec Jean-Simon Gosselin.

9 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

10 Q. **[265]** Moi aussi, comme madame David, je veux saluer  
11 les choix que votre fondation a fait de viser la  
12 prévention ou, en fait, la diminution de la  
13 pauvreté, puis de la réduction des inégalités  
14 sociales. C'est quand même exceptionnellement  
15 intéressant, puis c'est très porteur. Mais ce n'est  
16 pas comme disons qu'une anecdote-là, les  
17 universités ramassent ça à coût de cent millions  
18 (100 M) à leurs projets de sollicitation, les  
19 centres hospitaliers universitaires. À la fondation  
20 du Centre jeunesse de Québec, ça avait pris cinq  
21 ans pour amasser un million, t'sais. C'est comme si  
22 le volet social est un peu oublié, alors je salue  
23 vraiment que... puis encore vous avez encore, peut-  
24 être encore plus près des vrais problèmes, la  
25 pauvreté. Je me demandais, puis rapidement par

1 exemple sur... j'ai une curiosité, comment vous  
2 avez établi, puis développé cette stratégie-là et  
3 cette mission-là? C'est venu d'où, auprès de vos  
4 fondateurs-là, d'avoir ce créneau-là? Si vous le  
5 savez là.

6 M. JEAN-MARC CHOUINARD :

7 R. Oui. On s'en rappelle.

8 Q. **[266]** Qui est particulièrement original mettons,  
9 là.

10 R. Bien à la création, les fondateurs, la famille  
11 Chagnon, avaient vraiment une préoccupation à  
12 l'égard de la pauvreté. Alors, le premier postulat,  
13 je vous dirais que c'était la pauvreté pour la  
14 famille au moment de la création, c'était quelque  
15 chose qui était une situation dans une société  
16 prospère comme le Québec, probablement qu'on était  
17 en mesure de relever ce défi-là. Donc, on ne  
18 pouvait pas se satisfaire du statu quo, c'est un  
19 peu je pense la posture initiale. Le second  
20 postulat est autour de la prévention, donc la  
21 question c'est on peut toujours être dans une  
22 logique de répondre aux symptômes, mais je pense  
23 que l'intention ici c'était dire on peut-tu agir  
24 ici en prévention sur cette question-là? Et qu'est-  
25 ce que ça veut dire dans le postulat, bien c'est

1 vraiment s'intéresser aux causes profondes qui sont  
2 derrière ça, aux conditions qui génèrent ces  
3 situations-là au-delà des individus qui la vivent.  
4 Ça fait que ça, je pense c'est le deuxième  
5 postulat important. Le troisième, c'était la  
6 durabilité. Faut que ça soit quelque chose qui  
7 s'inscrive dans le durable, donc évidemment la  
8 fondation est utile, mais ce n'est pas elle qui va  
9 faire en sorte que ça s'inscrit dans le durable.  
10 Donc, faut voir comment on travaille en  
11 partenariat, en interdépendance avec les parties  
12 prenantes sur le terrain, et bien sûr, comme je  
13 vous le disais tout à l'heure, avec les ressources  
14 étatiques et les capacités étatiques qui ont un  
15 rôle particulier bien entendu à jouer et unique. Et  
16 le quatrième postulat, bien à travers ce  
17 cheminement-là, ça a été de se dire bien,  
18 probablement que si on veut travailler autour de la  
19 prévention de la pauvreté, puis que de regarder ça  
20 d'une manière durable faudrait probablement  
21 s'intéresser davantage aux conditions dans le fond  
22 qui permettent aux jeunes et à leur famille de  
23 pouvoir se développer pleinement. Alors, c'est  
24 essentiellement la base de la stratégie, entre  
25 guillemets. Puis la suite bien en fait je vous

1        dirais pour faire une histoire très courte parce  
2        qu'elle a duré vingt (20) ans, mais on s'est  
3        surtout appliqué je vous dirais dans... à partir de  
4        deux mille douze (2012) à deux mille dix-sept  
5        (2017) à peu près à être extrême... excessivement à  
6        l'écoute en fait des organisations qui cherchent à  
7        faire la différence à chaque jour, aux chercheurs,  
8        aux académiques qui réfléchissent également, aux  
9        critiques aussi, à voir comment on pourrait avoir  
10       une posture d'organisation qui allait pouvoir  
11       répondre correctement, de jouer un rôle singulier  
12       mais contributeur aux enjeux qui sont... qui nous  
13       intéressent.

14                Alors, ça nous a pris à peu près peut-être  
15       quatre ans à identifier quelles étaient les lignes  
16       de désir, comme j'aime appeler, qui nous  
17       permettaient de voir bien voici comment on pourrait  
18       peut-être dessiner notre rôle. Et puis, je vous  
19       dirais que c'est un apprentissage quotidien, donc,  
20       puis je ne prends pas le mot apprentissage pour  
21       rien. François faisait référence tout à l'heure et  
22       on veut se mettre dans cette capacité-là à  
23       s'ajuster régulièrement pour pouvoir demeurer  
24       pertinent dans la nature du soutien que l'on offre.  
25       Alors, c'est ça qui est à la base.

1 Q. **[267]** Si on regarde maintenant vers l'avenir, puis  
2 je ne suis pas du tout un spécialiste de la  
3 philanthropie, mais j'ai en tête là la fondation  
4 Bill Gate et de sa conjointe-là qui est peut-être  
5 aussi mondiale, mais qui a des accents ou qui a des  
6 similitudes peut-être avec la vôtre, est-ce que  
7 vous avez une démarche pour fédérer, amener  
8 d'autres philanthropies dans les mêmes objectifs?  
9 On sait que Buffet, on sait, je pense, Bezos, ont  
10 dit qu'ils donneraient la moitié de leur fortune ou  
11 leur fortune, comprenez-vous l'idée? Avez-vous une  
12 démarche comme ça pour multiplier ou fédérer  
13 d'autres philanthropes qui voudraient aussi  
14 travailler sur ces éléments-là? Puis j'aurai une  
15 dernière question dont deux minutes et demi là-  
16 dessus parce que j'en ai une autre importante.

17 R. J'y vais brièvement. En fait, je vais vous parler  
18 de deux initiatives en fait.

19 Q. **[268]** Oui.

20 R. Puis, comme toute collaboration, c'est très  
21 exigeant de collaborer, alors chacun doit laisser  
22 partir des morceaux pour pouvoir être sûr qu'on  
23 puisse travailler ensemble sur un objectif commun  
24 qui dépasse les objectifs de chacun. L'exemple que  
25 j'ai en tête le premier, c'est à Montréal avec

1 Centraide et neuf ou dix (10) autres fondations,  
2 neuf (9) fondations avec la Santé publique, avec la  
3 Ville de Montréal et la Table de concertation, la  
4 Table montréalaise des tables de concertation. Il y  
5 a un projet en fait commun avec une gouvernance  
6 commune autour du soutien à des quartiers  
7 particuliers de Montréal, dix-sept (17) au total,  
8 cinq de manière plus intensif qui est orchestré en  
9 fait via Centraide du Grand Montréal, mais avec la  
10 participation d'une dizaine de fondations. Alors,  
11 ça, c'est un exemple concret. Le second exemple,  
12 bien peut-être François, je te laisse sur le  
13 Collectif des in... des fondations.

14 M. FRANÇOIS LAGARDE :

15 R. Sur... contre les inégalités. Alors, il y a une  
16 quinzaine maintenant de fondations petites et  
17 grandes privées et plus publiques qui se sont  
18 concertées sous un collectif qui s'appelle le  
19 Collectif de fondation contre les inégalités, puis  
20 on mène des travaux ensemble, notamment sur des  
21 politiques publiques intéressantes sur de  
22 l'innovation, sur du partage d'information. Donc,  
23 il y a des lieux de plus en plus, puis le Québec se  
24 démarque même au Canada sur des projets de  
25 collaboration entre organismes philanthropiques, je

1 ne vais pas juste dire fondations privées, mais des  
2 organismes philanthropiques qui cherchent à avoir  
3 un rôle distinctif de celui de l'État mais très  
4 utile pour porter un éclairage, mobiliser des  
5 ressources, des financements, mais dans la zone de,  
6 je dirai de soutien à la société civile dans les  
7 dialogues qui nous concernent.

8 Q. **[269]** Quand on parle de pauvreté, puis d'inégalités,  
9 les autochtones, ils sont, ils sont vraiment disons  
10 défavorisés par rapport à ça. Qu'est-ce que la  
11 fondation a comme projet, vous en avez sûrement là,  
12 juste pour nous illustrer un peu la part que vous  
13 avez eue pour les peuples autochtones.

14 M. JEAN-MARC CHOUINARD :

15 R. La fondation n'a pas de projet.

16 Q. **[270]** Non?

17 R. Je le formule comme ça parce que ce ne sont pas nos  
18 projets.

19 Q. **[271]** Bon.

20 R. Juste un élément de posture qui est important. En  
21 fait, puis les mots étaient très importants, on a  
22 une approche avec les milieux autochtones et depuis  
23 deux ou trois ans, on s'est surtout appliqué à  
24 s'éduquer sur la question autochtone, comprendre  
25 quelle était la différence entre le col... la

1 culture normative dominante et les cultures  
2 autochtones, comprendre leurs réalités de  
3 gouvernance également, leur historique et surtout  
4 d'entrer en relation, de s'appliquer là aussi à  
5 développer une relation, plus qu'à développer des  
6 projets ou développer des programmes ou et caetera.

7 Puis de fil en aiguille, après deux ans,  
8 bien il y a des projets qui ont émergé de leur  
9 propre initiative qui touchent particulièrement à ce  
10 moment-ci une forme de référentiel qu'ils  
11 développent eux-mêmes sur comment ils définissent le  
12 développement du plein potentiel des enfants. Dans  
13 une perspective d'éventuellement être en mesure de  
14 le partager dans des colloques scientifiques là,  
15 donc il y a un accompagnement assez, assez  
16 considérable qui est donné à cela, mais ils  
17 s'assurent dans le fond de pouvoir réunir l'ensemble  
18 des nations, l'ensemble des peuples, en fait, autour  
19 de ces questions-là pour voir comment eux, quand on  
20 parle de réussite éducative ou de développement du  
21 plein potentiel en quoi ça résonne et quelles sont  
22 pour eux les conditions qu'ils jugent les plus  
23 importantes. Alors, on soutient ce genre d'action-là  
24 comme... on est actuellement en dialogue également  
25 avec le regroupement des centres (inaudible)

1 autochtones pour voir comment là aussi voir à  
2 renforcer les capacités de ces réseaux-là à comme  
3 vous le savez, plus de cinquante pour cent (50 %)   
4 des autochtones vivent en milieu urbain, alors c'est  
5 trouver une manière de voir comment on peut  
6 renforcer les capacités communautaires de ces  
7 organisations-là à pouvoir développer des relations  
8 avec leur monde là.

9 Q. [272] Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [273] Merci. Avant de laisser la parole à André  
12 Lebon, je vais profiter de votre grande expertise,  
13 votre expérience, vous avez dit au début de la  
14 présentation, je pense c'est vous, Monsieur  
15 Chouinard, la prévention a un coût. On est d'accord.  
16 C'est un investissement aussi qu'on fait. Vous avez  
17 parlé la... on est tout à fait d'accord, la lutte  
18 contre la pauvreté, l'isolement. Puis là où j'en  
19 viens, c'est qu'on a eu des chercheurs cette semaine  
20 qui nous ont dit : bien, en situation de pauvreté et  
21 d'isolement, il y a un stress qui est énorme et qui  
22 a un impact sur les enfants. Là où je veux profiter  
23 de votre présence, c'est, si vous avez des idées,  
24 comment faire comprendre que c'est un investissement  
25 dans la prévention. On a fait des... vous l'avez

1           souligné, on a des recommandations faites en  
2           décembre, tout le monde nous dit il faut aller en  
3           première ligne pour éviter que les enfants se  
4           ramassent en parcours de protection. Mais comment  
5           faire comprendre cet investissement que c'est que la  
6           prévention, puis que c'est là qu'il faut mettre,  
7           qu'il faut mettre nos billes là dans les prochaines  
8           années?

9           M. JEAN-MARC CHOUINARD :

10          R. Oui, je pense que depuis le premier rapport Lalonde  
11           en soixante-quatorze (74), je pense tout le monde se  
12           pose la même question.

13          Q. **[274]** J'attends la réponse de vous aujourd'hui.

14          R. Ah! Si c'était si simple. Mais je pense que c'est  
15           vraiment une... je ne pense pas avoir la réponse,  
16           mais je pense que c'est vraiment un changement de  
17           façon de regarder un peu le monde là, c'est-à-dire  
18           que quand on... puis il y a, il y a aussi des enjeux  
19           qui traversent des secteurs aussi, c'est-à-dire  
20           qu'un investissement pour certains, une dépense en  
21           prévention par exemple dans le domaine des services  
22           de garde éducatifs n'a pas nécessairement une  
23           retombée dans les services éducatifs au ministère de  
24           la Famille, ça a des retombées dans plein, dans  
25           plein d'autres affaires fait que... mais on ne

1 comptabilise pas ces éléments-là, et les effets sur  
2 d'autres, sur d'autres facteurs.

3 Fait que je pense que ça pourrait mériter  
4 éventuellement de voir comment on peut mettre des  
5 expertises en finance publique notamment ou autres  
6 pour voir comment on pourrait faire cette... cette  
7 démonstration effectivement. Parce que tout le monde  
8 en parle. On le sait, un dollar (1 \$) en prévention,  
9 c'est de trois (3 \$) à sept dollars (7 \$) de  
10 rendement, et caetera. Mais... puis je pense que  
11 l'autre élément, j'en parlais un peu dans l'exposé  
12 aussi, faut trouver une manière d'avoir de la  
13 constance là dans la mise en oeuvre.

14 Il faut trouver une manière de se donner des  
15 outils pour préserver, protéger certains éléments  
16 d'action pour faire... pour s'assurer qu'il y a de  
17 la constance, puis qu'il y ait une certaine rigueur  
18 dans la mise en oeuvre des conditions qui sont  
19 nécessaires pour que ça se passe, mais ça prend  
20 nécessairement du temps. Si on s'attend à un  
21 investissement en prévention qui a un impact dans  
22 deux ou trois ans, l'expérience qu'on a dans ce  
23 qu'on soutient, deux, trois ans, on vient de mettre  
24 en place quelque chose qui commence à être solide,  
25 puis qui va finir par donner des résultats peut-être

1 dans les années cinq, six, sept, huit. Fait que faut  
2 avoir... faut être en mesure d'avoir cette  
3 constance-là également.

4 M. FRANÇOIS LAGARDE :

5 R. Moi, je...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [275] On n'est pas dans une société très patiente.  
8 Alors, on veut tout de suite le résultat. Alors, en  
9 prévention faut être un peu patient. Oui, je vous  
10 écoute Monsieur Lagarde.

11 R. Non, mais oui, bien, j'ajouterais, puis c'est peut-  
12 être gros ce que je vais dire, mais on ne remettrait  
13 pas aujourd'hui en question l'importance d'avoir un  
14 régime, un système d'éducation adéquat. Puis lorsque  
15 dans les années soixante (60), le Québec a fait ce  
16 virage-là, il y avait une vision à long terme, on ne  
17 s'attendait pas qu'en mil neuf cent soixante-six  
18 (1966), on allait voir les résultats immédiats, et  
19 caetera. Mais, on ne pourrait pas s'imaginer  
20 aujourd'hui vivre sans ça. La prévention, c'est le  
21 même niveau de perspective et de vision. Les  
22 retombées pour l'ensemble de la société d'un  
23 investissement en prévention en petite enfance, on  
24 peut avoir des résultats à très court terme en  
25 termes de protection, on peut améliorer des

1 services. Mais en faire un projet de société aussi  
2 grand que l'éducation, les retombées  
3 populationnelles, on va les voir dans cinq, dix  
4 (10), quinze (15) ans.

5 C'est comme planter un arbre ou une forêt,  
6 elle va être belle dans cent (100) ans, mais on va  
7 le faire pareil. Alors, c'est... faut se placer dans  
8 cet état d'esprit-là je pense pour notre société,  
9 nos enfants, les générations qui s'en viennent,  
10 c'est une perspective aussi de développement  
11 durable.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Je vais laisser la parole maintenant à André  
14 Lebon.

15 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

16 Q. **[276]** Bonjour. Un commentaire, une petite synthèse,  
17 puis une question un peu spéciale. Commentaire :  
18 bien, j'ai été associé et je suis moi-même fasciné  
19 de l'impact de tout ce que vous avez décrit tantôt  
20 et de la cohérence de la fondation par rapport à ce  
21 que vous venez nous proposer comme axe de  
22 recommandation. Vous avez été non seulement  
23 cohérents, mais vous avez fait des démonstrations  
24 dans chacune des thématiques que vous nous proposez.  
25 Agir en prévention, travail de collaboratif et de

1       proximité, prévention de la maltraitance puis  
2       l'importance des données. Vous avez toujours agi  
3       en... vous avez été conséquents par rapport à ça.

4               Puis d'ailleurs, fait que moi, je veux juste  
5       vous dire, partout au Québec où on est passé,  
6       quoique je fasse, que je parle, que je fasse  
7       référence à la Commission sur l'éducation de la  
8       petite enfance ou que je fasse référence à la  
9       Commission actuelle, on a des témoignages que ces  
10      stratégies-là portent fruit et on a des belles  
11      démonstrations. Alors, je vous en lève mon chapeau.  
12      Ça amène ma question. Vous avez changé le mode de  
13      collaboration avec le gouvernement, vous avez changé  
14      le mode de stratégie après l'analyse douze dix-sept  
15      (12.17) de réflexion d'étude, d'apprentissage, vous  
16      ne vous êtes pas désengagés, mais vous changez de  
17      stratégie. Puis tantôt, Monsieur Chouinard, excusez,  
18      Monsieur Chouinard, vous avez dit : t'sais, c'est un  
19      peu comme si on avait l'attente qu'une fois la  
20      démonstration faite, puis qu'on a mis de l'argent  
21      dans la pompe pour le temps que ça prend à faire une  
22      démonstration, puis d'ailleurs, vous avez été  
23      patient là, t'sais, au début, on parlait de trois  
24      ans et pérennité. Vous avez investi dix (10) ans  
25      dans Avenir d'enfants, t'sais, on a... et il y a des

1 résultats là. Agir tôt du docteur Carmant, ça a été  
2 un projet soutenu par la fondation, il y a plein  
3 d'exemples. Mais c'est comme si vous dites ce n'est  
4 pas assuré cette stratégie-là où on pensait qu'une  
5 fois que la démonstration faite, ça serait repris en  
6 charge par l'État parce que c'est son rôle, puis  
7 qu'on y a aidé dans le fond à disséminer ce qui fait  
8 le plus d'effet, vous avez changé de stratégie.  
9 J'aimerais savoir le rationnel derrière.

10 M. JEAN-MARC CHOUINARD :

11 R. Ah, c'est une petite question. Bien, en fait, je  
12 pense que le raisonnement derrière c'est il y a  
13 certains éléments où, j'en parlais un peu tout à  
14 l'heure, le dollar philanthropique entre guillemets,  
15 l'appui philanthropique, même pour nos fondateurs à  
16 quelque part, agir en prévention, puis agir et  
17 soutenir de la collaboration, puis soutenir des  
18 métiers qui favorisent la collaboration. C'est peut-  
19 être quelque chose qu'on doivent soutenir pour très  
20 longtemps comme organisation parce que ce n'est pas  
21 quelque chose qui est naturel dans une logique  
22 d'avantage de prestations de service par exemple. Et  
23 donc le dollar philanthropique sur la question de la  
24 mobilisation, on en parlait tout à l'heure là, la  
25 collaboration au plan du terrain. Notre vision peut-

1 être davantage, François y faisait référence tout à  
2 l'heure, mais davantage axée sur les apprentissages  
3 que des résultats. Donc, le pilotage davantage que  
4 le résultat et la reddition de comptes.

5           Donc, il y avait certains éléments je pense  
6 que... et chacun peut... le dollar public et le  
7 dollar philanthropique peuvent très bien travailler  
8 ensemble, mais dans le contexte des modèles en fait  
9 de partenariat que nous avons avant, ça pouvait  
10 devenir des contraintes pour chacun. Alors, je pense  
11 que aujourd'hui d'ailleurs dans les trente-cinq (35)  
12 territoires dont je vous parlais tout à l'heure qui  
13 sont soutenus par la fondation, bien il y a beaucoup  
14 de soutien également public, notamment à travers  
15 l'Alliance pour la solidarité venant du ministère  
16 Emploi solidarité. Donc, il y a beaucoup de  
17 collaboration avec des institutions publiques et des  
18 financements publics. Mais, ils sont faibles dans  
19 une perspective où chacun peut pousser le plus loin  
20 possible la pertinence et l'objectif poursuivi par  
21 son rôle qu'il peut jouer aussi dans l'écosystème  
22 québécois.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, voilà le temps que nous avons ensemble s'est  
25 vite passé en votre compagnie. Merci de votre

1           témoignage. Merci messieurs...

2           M. JEAN-MARC CHOUINARD:

3           Merci à vous. Bonne poursuite.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           ... de votre contribution à la Commission. Merci.

6           Bonne fin de journée. Alors, nous ajournons et nous  
7           reprendrons nos travaux en audience publique mardi  
8           prochain. Merci, bonne fin de journée.

9           M. FRANÇOIS LAGARDE :

10          Merci, au revoir.

11

12          AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

13

---

1           SERMENT D'OFFICE

2

3           Nous, soussignées, **DIANE BEAUCHAMP**, et **ODETTE**  
4           **GAGNON**, sténographes officielles, dûment  
5           assermentées, certifions sous notre serment d'office  
6           que les pages qui précèdent sont et contiennent la  
7           transcription fidèle et exacte des notes recueillies  
8           au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors  
9           de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit  
10          enregistrement, le tout, conformément à la Loi.  
11          Et nous avons signé,

12

13

14

15

---

16           **DIANE BEAUCHAMP**

17

18

19

20

21

22

---

23           **ODETTE GAGNON**